

IV. Incidence économique des migrations en Australie

Introduction

Les migrations ont joué un rôle capital dans le développement de la société et de l'économie australiennes. La nature des flux migratoires fait depuis longtemps l'objet d'une politique soigneusement conçue de la part des pouvoirs publics. Il est vrai que la situation et la structure géographiques du pays se prêtent davantage à des mesures volontaristes et relativement bien ciblées de maîtrise des flux migratoires que cela n'est le cas dans la quasi-totalité des autres pays membres de l'OCDE.

Le présent chapitre porte sur les migrations et leurs liens avec le développement et la politique économique de l'Australie. Après un rapide survol de l'immigration au siècle dernier, on passera en revue l'évolution des politiques d'immigration et les dispositifs en place, sous l'angle des politiques d'admission dans le pays et de la situation des migrants présents sur le territoire. Les aspects économiques de l'immigration seront examinés dans l'optique des effets sur le marché du travail, la production et les revenus, les finances publiques ainsi que les échanges et la balance des paiements.

La conclusion qui se dégage de ce chapitre est la suivante : si l'on s'en tient uniquement aux effets des politiques migratoires sur l'économie australienne, les mesures en place donnent d'assez bons résultats. Rien ne permet de penser que si la moyenne des flux d'entrées était plus élevée, les Australiens en tireraient aujourd'hui des avantages économiques sensibles – même s'il existe des arguments plausibles, mais difficiles à vérifier, en ce sens. Rien ne prouve non plus que cela engendrerait des coûts économiques significatifs. L'imposition de critères plus stricts à l'entrée des migrants qualifiés dans la deuxième moitié des années 90, afin d'améliorer la performance des immigrants sur le marché du travail, a réduit la proportion de travailleurs faiblement qualifiés dans l'immigration permanente. Les restrictions à l'admissibilité à certaines prestations sociales ont un certain impact sur le budget mais n'ont probablement que peu d'effets, dans la plupart des cas, sur les motifs qui incitent à émigrer. Certaines caractéristiques du marché du travail, notamment le niveau relativement élevé du salaire minimum,

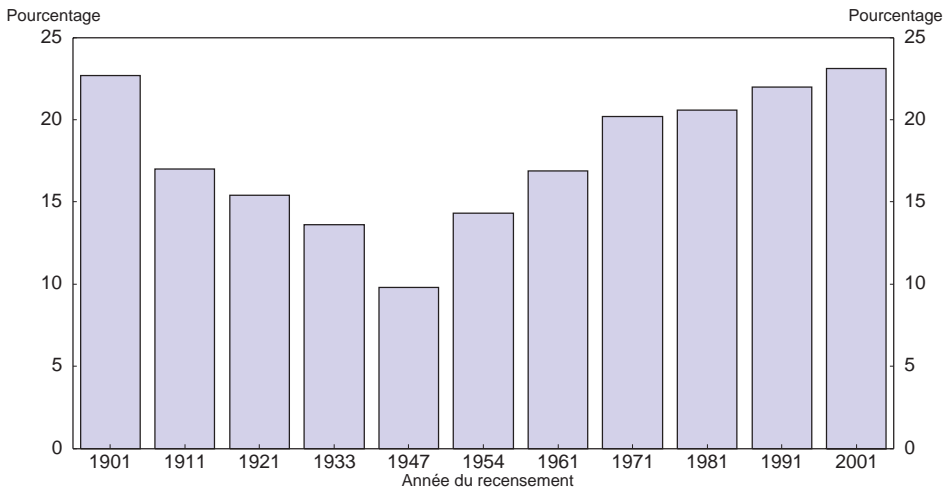
pourraient ralentir plus qu'il ne le faudrait l'insertion de certains immigrants accueillis pour des raisons humanitaires ou dans le cadre du regroupement familial. Assouplir le système des sentences permettrait peut-être d'améliorer le fonctionnement du marché du travail d'une manière générale mais aussi d'accélérer l'insertion des immigrants (et des Australiens) faiblement qualifiés sur ce marché.

*Composition de la population australienne*²¹⁴

Sur les 19 millions d'habitants que compte actuellement l'Australie, un quart environ sont nés hors du territoire et quelque 40 pour cent sont des immigrants de la première ou de la deuxième génération. Selon les estimations, les descendants des peuples aborigènes et des insulaires du détroit de Torres ne représenteraient guère plus de 2 pour cent de la population totale. Sur la population en âge de travailler, près d'un individu sur trois est né à l'étranger. Cela vaut également pour un tiers des plus de 65 ans. Parmi les pays de l'OCDE, seul le Luxembourg affiche des chiffres supérieurs ; en Suisse, les chiffres sont comparables à ceux de l'Australie²¹⁵.

En 2001, le pourcentage d'individus nés à l'étranger par rapport à la population totale était pratiquement le même que celui observé un siècle auparavant. En effet, après être tombée à un niveau très bas à la fin de la deuxième guerre mondiale, la courbe a connu une hausse presque constante (graphique 41).

Graphique 41. Individus nés à l'étranger en pourcentage de la population totale de l'Australie



Source : Département de l'immigration et des affaires pluriethniques et indigènes.

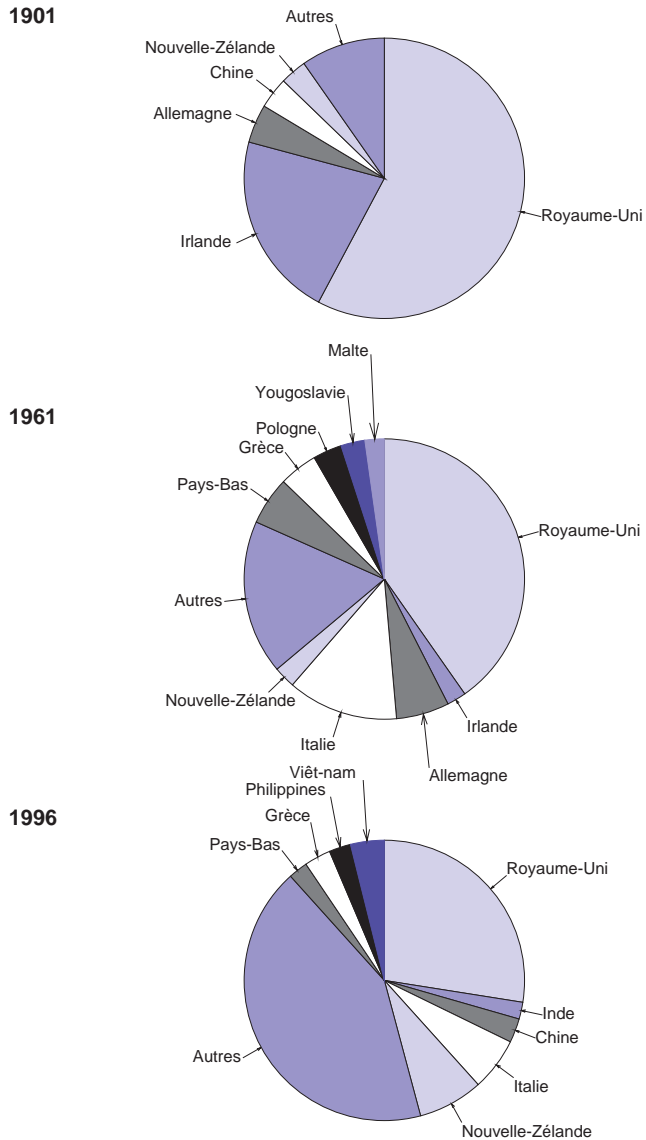
À partir des années 60, l'éventail des pays d'origine des personnes nées à l'étranger a lui aussi commencé à se modifier très sensiblement, la part des habitants nés au Royaume-Uni continuant de diminuer tandis que les pays d'origine des autres immigrants se diversifiaient (graphique 42). De surcroît, par rapport à celle des habitants nés en Australie, la moyenne d'âge des résidents nés à l'étranger a baissé même si elle demeure nettement plus élevée : en juin 2000, l'âge médian de la population totale du pays était de 35 ans, contre 45 ans pour les résidents nés à l'étranger.

Flux d'entrées et de sorties récemment enregistrés

Jusqu'au début des années 70, les flux d'immigration permanente étaient constitués, à une majorité écrasante, de colons originaires d'Europe, les liens avec le Royaume-Uni²¹⁶, ex-puissance coloniale, apparaissant clairement : dans les années 60, les immigrants étaient encore à 45 pour cent originaires du Royaume-Uni ou d'Irlande. Après la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 70, le changement le plus significatif a été l'augmentation de la part des immigrants venant de pays européens non anglophones comme l'Italie, la Grèce, la Yougoslavie et la Turquie. Par la suite, l'Australie a vu affluer une quantité considérable d'immigrants en provenance d'un certain nombre de pays d'Asie du Sud-Est, en particulier des Vietnamiens, des Philippins et des Chinois, mais aussi d'Inde et d'Afrique du Sud ainsi que de Nouvelle-Zélande. L'Australie et la Nouvelle-Zélande administrent un marché commun du travail en vertu de l'Accord trans-tasmanien. Les mouvements de main-d'œuvre, qui se font dans les deux sens, sont assez sensibles aux situations économiques respectives de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du reste du monde. Dans les années 90, l'afflux de travailleurs venant de Nouvelle-Zélande a certes été spectaculaire, mais le chiffre record de l'immigration nette enregistré en 1999-2000 ne dépassait que très légèrement le précédent point haut de 1988-89. En 1991-92, l'équilibre avait presque été atteint, le nombre d'entrées de Néo-Zélandais, soit 9 000 environ, dépassant tout juste celui des sorties²¹⁷.

S'agissant de la croissance démographique, l'immigration nette a joué un rôle de plus en plus important par rapport aux naissances, et ce phénomène devrait s'amplifier étant donné les taux de fécondité actuels. Ces dernières années, les « flux d'immigration temporaire de longue durée » (qui concernent les personnes ne possédant pas de visa permanent mais ayant l'intention de séjourner plus d'un an sur le territoire) se sont accrus. C'est ainsi qu'en 2001-2002, le solde migratoire des immigrants permanents a été de 40 000 (89 000 arrivées et 48 000 départs), mais celui des immigrants temporaires de longue durée l'a dépassé, soit 93 000 (264 000 arrivées et 171 000 départs). Sur les quelque 99 000 immigrants arrivés en 1999-2000 et ayant contribué à l'accroissement net de la population²¹⁸, 86 500 étaient en âge de travailler. Autrement dit, une personne

Graphique 42. Population née à l'étranger, par pays d'origine – Principaux pays de naissance répertoriés lors de certains recensements¹



1. Seuls sont indiqués les pays où la part de la population née à l'étranger dépasse deux pour cent.
 Source : Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes.

sur quatre venant s'ajouter à la population en âge de travailler est un immigré^{219, 220}. Depuis la Seconde Guerre mondiale, quelque 6 millions d'immigrants se sont installés en Australie. La population résidente était ainsi passée d'environ 7.5 millions à 19 millions d'habitants environ en 2001 (graphique 43).

Chez les personnes nées en Australie, on trouve aussi des émigrants, surtout à destination de pays anglophones. Ces dernières années, environ un tiers de ces candidats à l'émigration sont partis pour le Royaume-Uni, quelque 15 pour cent pour les États-Unis et environ 10 pour cent pour la Nouvelle-Zélande. 20 pour cent ont émigré vers des pays asiatiques. Ces données correspondent aux départs pour de longs séjours, l'intention des émigrants étant de demeurer hors du territoire pendant plus d'un an. On ne sait pas très bien quel pourcentage de cette population envisage de s'installer définitivement à l'étranger. La probabilité est plus forte pour ces émigrants d'être des femmes et non des hommes²²¹.

Politiques migratoires

Entre la fin de la deuxième guerre mondiale et le début des années 70, l'Australie a mené une politique migratoire volontariste, comportant des programmes de subvention du voyage des émigrants en provenance d'un certain nombre de pays européens (principalement le Royaume-Uni et l'Irlande mais aussi la Grèce, l'Italie et la Turquie selon l'époque). Au cours de cette période, l'immigration a continué d'être « réservée aux Blancs », à de très rares exceptions près. À partir de la fin des années 60, la politique privilégiant les Blancs a été progressivement abandonnée et définitivement abrogée au début des années 70. Le nombre global d'immigrants a cependant été réduit après 1972 en raison de la hausse du chômage. L'accroissement de l'immigration en provenance des pays asiatiques et d'autres pays ne figurant pas parmi les pays d'origine traditionnels s'explique en partie par ce changement de politique, mais aussi par l'arrivée de vagues successives de demandeurs d'asile originaires du Viêt Nam et, par la suite, d'autres pays également dans le cadre d'une politique active de réinstallation des réfugiés.

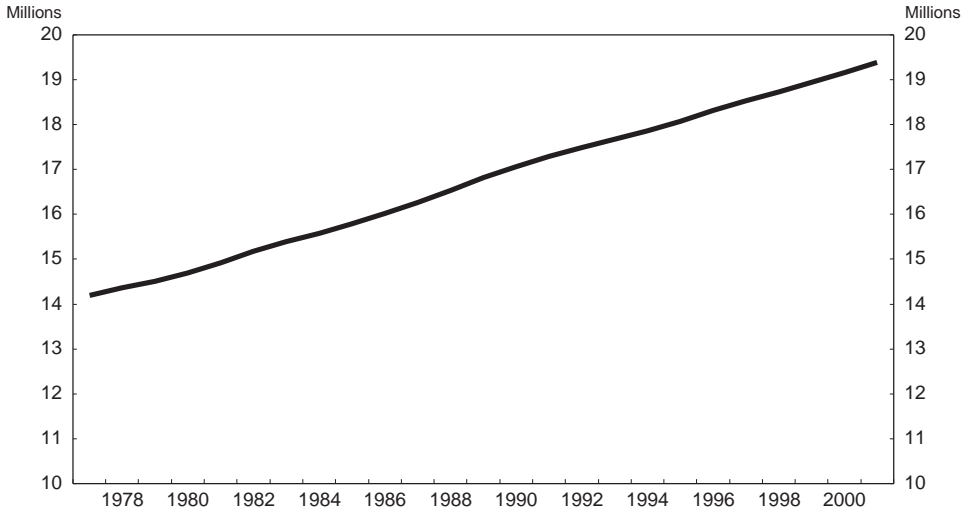
Le dispositif en place, dont la mise sur pied date du début des années 80, distingue trois éléments fondamentaux dans les types de visa accordés aux arrivants²²². Il fait une distinction, premièrement, entre l'installation à titre permanent et le séjour de courte durée, deuxièmement entre les séjours temporaires de longue et de courte durée et, troisièmement, entre les visas temporaires (de long ou de court séjour) conférant aux titulaires le droit d'exercer un emploi et ceux qui ne comportent pas ce droit. Les visas d'installation à titre permanent sont accordés au titre de trois programmes : raisons humanitaires, regroupement familial et travailleurs qualifiés (tableau 27).

Seuls les flux migratoires visant l'installation à titre permanent sont soumis à un plafond global. Les trois principales catégories d'immigrants (regroupement familial, travailleurs qualifiés et raisons humanitaires) sont prises en compte dans

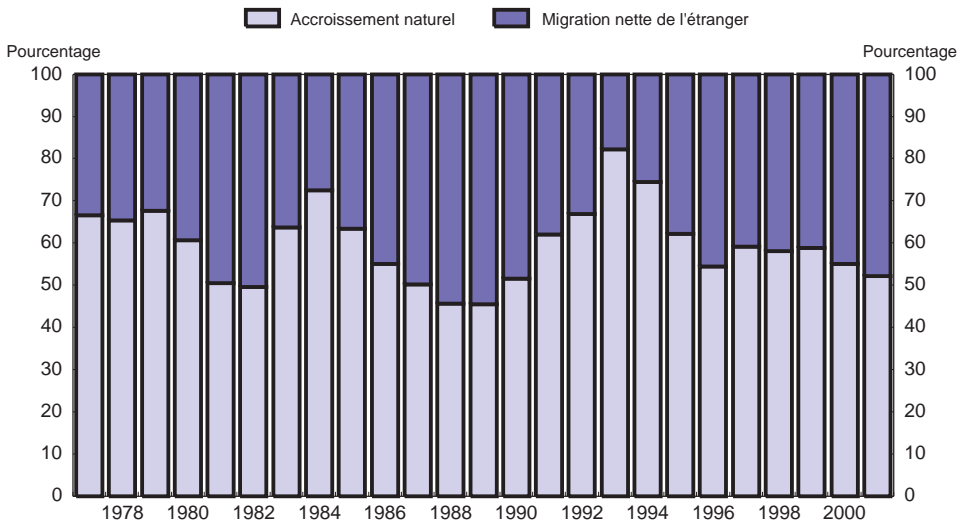
Graphique 43. Croissance démographique : accroissement naturel et migration nette

1997 à 2001

A. Population totale



B. Part de l'accroissement naturel et de l'immigration dans la croissance démographique



Source : Bureau australien de statistique.

Tableau 27. Types de visas d'entrée en Australie (2000 à 2001)

	Courte durée		Temporaire de longue durée		Installation permanente		
	Tourisme	Autres (affaires courte durée, etc.)	Étudiants 3 mois à 5 ans	457 types de visa > 3 mois à 4 ans	Motifs humanitaires (après acceptation) dans le pays et à l'étranger	Regroupement familial	Travailleurs qualifiés ¹
Nombre de visas délivrés en 2000/1	3 598 792	260 383 (Visas visiteur pour affaires) 76 500 (travail de vacances à l'étranger)	146 577 86 277 à l'étranger 60 300 dans le pays	40 136 17 178 à l'étranger 22 958 dans le pays	13 733 7 992 à l'étranger 5 741 dans le pays	33 470	44 730 37 085 à l'étranger 7 649 dans le pays
Longueur moyenne du séjour	Non disponible	Non disponible	3 ans selon les estimations	3 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Pourcentage de visas assortis d'un droit de travailler (dont visas avec restrictions à cet égard)	0	100% avec un droit limité de travailler	43 755 ² étudiants avec permis de travail temporaire	100 % avec conditions. Pas de conditions pour les personnes à charge	100	100	100
Application d'un test à points	Non	Non		Non	Non	Non	Oui ³
Application de la liste des qualifications demandées	Non	Non		Non	Non	Non	Oui
Application d'un critère du marché du travail	Non	Non		Non – Critères à respecter en matière de rémunération et de qualifications	Non	Non	Oui ⁴

Tableau 27. Types de visas d'entrée en Australie (2000 à 2001) (suite)

	Courte durée		Temporaire de longue durée		Installation permanente		
	Tourisme	Autres (affaires courte durée, etc.)	Étudiants 3 mois à 5 ans	457 types de visa > 3 mois à 4 ans	Motifs humanitaires (après acceptation) dans le pays et à l'étranger	Regroupement familial	Travailleurs qualifiés ¹
Admissibilité aux prestations de sécurité sociale, soins de santé publics	Les soins de santé publics sont accessibles aux ressortissants des pays avec lesquels l'Australie a conclu des accords de réciprocité.	Les soins de santé publics sont accessibles aux ressortissants des pays avec lesquels l'Australie a conclu des accords de réciprocité.	Non	Non	Immédiate	Après 2 ans ⁵	Après 2 ans ⁵

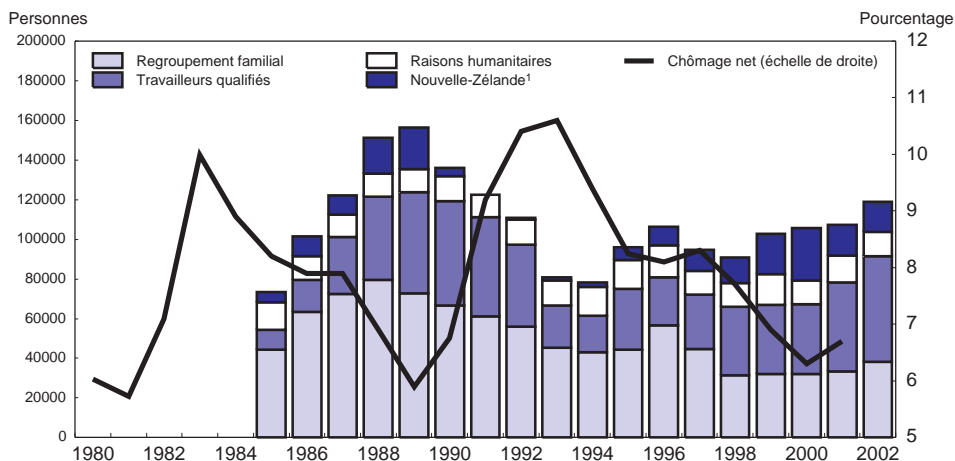
1. Dans cette catégorie entrent 6 404 visas accordés au titre du Employer Nomination Scheme (ENS) and Labour Agreements, 1 021 visas accordés au titre du Regional Sponsored Migration Scheme (RSMS), 85 visas accordés dans la catégorie State/Territory Nominated Independent (STNI) et 7 364 visas entrant dans la catégorie Business Skills.
2. Tous les étudiants peuvent demander un permis de travail, si ce permis est accordé, ils peuvent travailler jusqu'à 20 heures par semaine pendant la durée des cours où ils sont inscrits. Les personnes à charge peuvent aussi demander un permis de travail qui ouvre généralement droit à un forfait de 20 heures par semaine. Cependant, les personnes à la charge d'étudiants préparant un master ou un doctorat peuvent travailler autant qu'elles veulent si un permis de travail leur est accordé.
3. Les visas accordés dans la catégorie Business Skills font l'objet d'un test à points différent de celui utilisé pour les autres catégories. Les catégories de visa ENS, RSMS, Distinguished Talent et STNI ne font pas l'objet de tests à points.
4. Un critère du marché du travail est appliqué pour la catégorie ENS. Il y a, toutefois, des exceptions dans certains cas, par exemple si le poste est inscrit sur la Liste des professions recherchées (universitaires ou religieux de haut niveau), le postulant à un visa peut faire valoir qu'il n'y a rien à gagner à l'application d'un critère du marché du travail. Les visas de la catégorie Skills et Labour Agreement ne sont pas assujettis à un critère du marché du travail.
5. Une prestation de sécurité sociale spéciale, inférieure aux prestations normales et étroitement assujettie à un critère de ressources (revenu et patrimoine) peut être versée aux immigrants qui rencontrent de graves difficultés pendant les deux premières années.

Source : Ministère de l'Immigration et des Affaires pluriculturelles et ethniques.

ce plafond, qui s'applique aux flux bruts d'entrées permanents et non aux flux nets totaux sur lesquels influent le solde des amples flux d'entrées à titre temporaire ainsi que les départs définitifs ou l'émigration. Dans les années 80, le nombre d'admissions d'immigrants permanents prévu par le programme a augmenté, atteignant 145 000 (soit 0.8 pour cent de la population) en 1989-90, mais il a de nouveau baissé pendant la quasi-totalité de la décennie 90, où il n'était plus que de 0.5 à 0.6 pour cent. La période d'expansion économique de la décennie 80 a vu la composante « travailleurs qualifiés » du programme d'immigration augmenter relativement plus rapidement que la composante « regroupement familial », mais au début des années 90, les effectifs admis au titre de ces deux catégories ont été réduits (graphique 44). Depuis la reprise de la croissance amorcée au milieu des années 90, la politique d'immigration a surtout privilégié les travailleurs qualifiés. L'éventail des liens familiaux ouvrant droit à une demande d'installation permanente a été restreint et la catégorie de candidats connue sous le nom de « membres privilégiés de la famille » est désormais soumise à un « test à points » plus ciblé, pour améliorer le niveau de compétences de ce groupe, et a été fusionnée avec celle des « travailleurs qualifiés ».

Ces modifications ont entraîné une progression des effectifs d'immigrants permanents sur lesquels il est facile d'exercer un contrôle à court terme. Le contrôle des flux d'entrées de travailleurs qualifiés peut s'effectuer en relevant ou en abaissant

Graphique 44. Migrations permanentes par principales catégories de visa



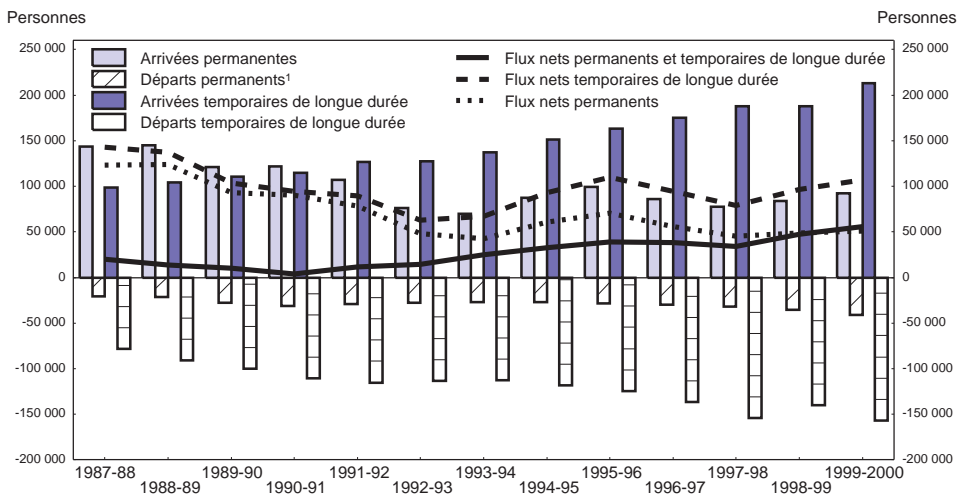
1. Arrivées nettes permanentes en provenance de la Nouvelle-Zélande. Le chiffre de 1991 était de -1 527 personnes, c'est-à-dire que les départs permanents pour la Nouvelle-Zélande ont dépassé les arrivées en provenance de ce pays.

Source : Département de l'immigration et des affaires pluriethniques et indigènes.

la note exigée pour réussir le test à points décrit ci-après. Mais, dans les années 90, le nombre d'immigrants temporaires de longue durée a rapidement augmenté alors même que les effectifs obtenant un titre de séjour permanent dans le cadre du Programme d'immigration étaient réduits. Ainsi se renforce la tendance à recadrer la politique d'accueil en fonction de la situation du marché du travail, l'admission avec un visa temporaire de long séjour étant dans une large mesure tributaire de l'affectation à un emploi précis ou de l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale (et le visa est susceptible d'être annulé si l'individu se retrouve au chômage ou ne répond plus aux critères d'exercice de son activité) (graphique 45). Il se peut que cette politique ait contribué à la corrélation négative évidente entre le chômage et les flux d'immigration. Il est probable que les flux nets d'immigrants temporaires ne pourront poursuivre leur progression rapide, s'il s'agit réellement de flux temporaires (la durée maximum des visas accordés à ce titre est de 4 ans, bien que ces visas soient renouvelables). Vraisemblablement, les personnes qualifiées déjà présentes sur le territoire avec un visa d'admission temporaire, notamment les étudiants étrangers ayant réussi leurs études, bénéficieront d'une partie de l'augmentation des effectifs du Programme d'immigration permanente entre 2001/2002 et 2002/2003.

L'élément central du processus de sélection des immigrants permanents de la catégorie des travailleurs qualifiés est le test à points. Ce test attribue des

Graphique 45. Flux nets d'immigration permanente et d'immigration temporaire de longue durée, 1987-2000



1. Y compris les départs des personnes nées à l'étranger et des personnes nées en Australie.

Source : Hugo (2002).

points en fonction d'un certain nombre de caractéristiques, dont les principales sont le niveau d'instruction, l'âge et la connaissance de l'anglais. Dans chacune de ces rubriques, le nombre maximum de points est respectivement de 60, 30 et 20, sur un total maximum possible de 145 (y compris les points attribués sous un certain nombre d'autres rubriques ; pour plus de précisions, se reporter à l'annexe IV²²³). Les points supplémentaires attribués pour une rubrique permettent de rattraper les insuffisances pour d'autres, sachant que, dans la plupart des cas, des seuils doivent être respectés²²⁴. Le seuil minimum fixé pour 2002-2003 est de 115, alors qu'il était de 110 en 2001-2002. Un certain nombre de dispositifs permettent d'obtenir des points supplémentaires ou de moduler la note à obtenir, dont ceux qui sont liés à des professions spécifiques (la MODL ou liste des professions ayant besoin d'une main-d'œuvre issue de l'immigration, par exemple) ou à des régions de destination précises. Il existe aussi des dispositifs propres à certaines professions. Dans ce cas, les candidats sont dispensés du test à points, mais doivent répondre à certains « critères de base » en matière de niveau de formation, de connaissance de l'anglais et d'expérience professionnelle. À cet effet, la base de données sur les « qualifications recherchées » est utilisée pour diffuser le curriculum vitae des immigrants potentiels dans les régions et chez les employeurs qui pourront souhaiter les embaucher pour couvrir un besoin précis. Le dispositif intitulé *Employer Nomination Scheme* prévoit un nombre relativement limité d'admissions avec dispense du test à points dans les cas où les employeurs ont passé des accords précis avec les services de l'immigration pour pouvoir recruter des personnes possédant des qualifications particulières. Sous-catégorie importante de la catégorie des qualifications recherchées, les « compétences en affaires » ont pour but d'accueillir des chefs d'entreprise ou des porteurs de projet d'entreprise désireux d'investir dans l'économie australienne.

Le test à points est probablement l'initiative la plus visible dans la politique australienne de l'immigration. Toutefois, une majorité d'immigrants permanents continuent d'entrer sur le territoire munis d'un visa, mais sans avoir passé ce test. La plupart entrent grâce à des liens de parenté, encore que plus de 10 pour cent des visas d'installation à titre permanent soient attribués pour des motifs humanitaires. L'*Employer Nomination Scheme* prévoit aussi un nombre relativement limité d'admissions de personnes qualifiées mais avec dispense du test à points dans les cas où les employeurs ont passé des accords précis avec les services de l'immigration pour pouvoir recruter des personnes possédant des qualifications particulières. Les visas temporaires de long séjour sont accordés sans que les candidats ne soient soumis au test à points. Ils sont délivrés au titre d'un certain nombre de programmes, leur durée de validité peut aller jusqu'à 4 ans (5 ans pour les étudiants) et ils sont également renouvelables. Il se pourrait que les visas temporaires soient de plus en plus considérés comme un moyen d'accroître les chances d'obtenir un visa permanent, car ils aident à acquérir les caractéristiques utiles au titre du dispositif « qualifications générales », grâce à l'éducation, l'expérience

professionnelle ou l'expérience des affaires. Le programme « travail en vacances » attire également beaucoup de jeunes qui, souvent, travaillent pendant de courtes périodes dans l'agriculture, l'hôtellerie ou la restauration. Ce dispositif sert probablement aussi de vivier de recrutement des futurs candidats à l'immigration permanente.

Politique d'intégration

Tant que les immigrants étaient principalement originaires du Royaume-Uni ou d'Irlande, pays dont la culture est proche de celle de la population vivant en Australie, « l'intégration » posait relativement peu de problèmes. Après la guerre, les accords de réinstallation des populations européennes déplacées ont déclenché le premier afflux massif d'immigrants non anglophones. À cela s'ajoute le programme de subventions de la traversée accordées à certains émigrants de ces pays, notamment d'Italie et de Grèce. Beaucoup de ces immigrants ont été recrutés pour travailler dans le cadre du programme des *Snowy Mountains*, grand projet de construction de centrale hydroélectrique ayant employé dans les années 50 une main-d'œuvre constituée pour les deux tiers de travailleurs immigrés. Des efforts considérables ont été déployés, en partie pour des raisons de sécurité, pour apprendre l'anglais à ces immigrés, ce qui a conduit à la mise sur pied de l'AMEP (programme d'enseignement de l'anglais aux migrants adultes).

Il existe toute une panoplie de mesures pour aider les arrivants accueillis pour raisons humanitaires, dont l'enseignement de l'anglais et un soutien particulier à ceux qui ont pu subir des traumatismes avant leur arrivée. S'agissant des titulaires de visas délivrés pour d'autres motifs, une mesure importante intervenant après l'arrivée en Australie et visant expressément l'intégration de ces immigrants (qui représente plus de la moitié des dépenses directes du ministère de l'Immigration et des Affaires pluriculturelles et indigènes au titre de cette catégorie) est l'enseignement de l'anglais, pour ceux dont ce n'est pas la langue maternelle. Ces étrangers bénéficient de 510 heures de cours dispensés en classe, qu'ils peuvent suivre immédiatement ou plus tard²²⁵ (une interruption demeurant possible à condition de reprendre les cours ultérieurement)²²⁶. Plusieurs autres programmes de petite taille sont aussi mis en œuvre²²⁷. En plus de ces dispositifs, les immigrants sont orientés vers les services ouverts à tous comme la santé, le logement, l'éducation et l'aide à l'emploi.

L'objectif est de faire en sorte que tous ces services soient en mesure d'accorder l'attention voulue aux besoins des immigrants et non de créer des programmes à part, propres à cette population. À cet effet, une large gamme de documents concernant les services publics sont publiés en d'autres langues que l'anglais et des aides financières peuvent être accordées aux organisations de ces communautés ethniques pour subventionner leur action. L'idée d'une « Australie pluriculturelle » étant jugée très importante, les pouvoirs

publics affectent des ressources tant à l'aide aux organisations d'intérêt collectif émanant de ces communautés qu'à des services destinés à faciliter l'intégration. Nombre de ces organisations sont affiliées à des instances de coordination à l'échelle d'un État ou du Commonwealth australien, qui sont consultées à propos des politiques d'immigration.

Comme dans les autres pays, un sentiment raciste envers les nouveaux arrivants est effectivement présent dans bien des cas, tout comme il s'est manifesté dans le passé à l'égard des communautés aujourd'hui bien établies. En tant que groupe, la population autochtone en souffre également, peut-être plus encore que les groupes d'immigrants²²⁸. Au niveau local, la concentration d'immigrés dans certaines régions suscite des préoccupations particulières. Ce phénomène touche principalement certaines banlieues de Sydney et de Melbourne, respectivement la première et la deuxième villes du pays par la population. Ces quartiers, qui se caractérisent par un fort taux de chômage et un faible niveau de revenu, n'en demeurent pas moins attrayants pour les immigrants. Récemment, 600 demandeurs d'asile pour raisons humanitaires, venus principalement d'Afghanistan et d'abord placés en détention en attendant que l'on statue sur leur sort, se sont vu accorder des visas de résident temporaire au titre de la protection des réfugiés et ont été autorisés à s'installer dans des régions voulant assurer leur croissance démographique en attirant davantage d'immigrants, mais pas à Sydney. Dans les six mois qui ont suivi, plus de 60 pour cent de ces personnes étaient reparties pour s'installer précisément dans ces quartiers à forte concentration ethnique. Mais la tendance de certains groupes ethniques à se concentrer dans des zones particulières a été un phénomène transitoire.

À terme, plus que l'existence en soi de ces concentrations d'immigrants, ce qui compte c'est de savoir si les immigrants attirés vers ces quartiers pour bénéficier du soutien familial ou socioculturel qu'ils offrent²²⁹ risquent de se retrouver en situation défavorisée. Il est vrai que les enfants des immigrants vivant dans ces quartiers obtiennent des résultats scolaires médiocres, mais ce qu'il importe de déterminer c'est si ces résultats sont inférieurs à ceux que ces mêmes enfants obtiendraient s'ils vivaient ailleurs. Dans le cas de l'Australie, aucune preuve directe ne permet d'aboutir à cette conclusion. Toutefois, les travaux sur les « enclaves ethniques » menés aux États-Unis portent à croire que c'est sans doute le cas : le fait de résider dans ces quartiers a généralement pour effet de fragiliser la connaissance de la langue anglaise des immigrants (originaires de pays non anglophones) et de leurs enfants, conséquence qui, elle-même, est associée à de plus faibles résultats scolaires [voir Chiswick et Miller (2000)]. Mais, comme le remarquent ces auteurs, il se peut que les autres avantages que tirent ces immigrants d'un premier établissement dans ces quartiers priment sur les inconvénients de la moindre maîtrise de la langue [Chiswick *et al.* (2002a)] observent par ailleurs que, d'emblée, les immigrants possédant une meilleure connaissance de l'anglais évitent généralement de s'installer dans ces quartiers, ce qui peut fausser à la baisse

le niveau moyen de résultats. Malgré ces problèmes, il n'en ressort pas moins de l'étude PISA que la combinaison des notes obtenues en compréhension de l'écrit et en culture mathématique par les élèves australiens est élevée et varie peu selon que l'enfant est un immigré, un immigré de la deuxième génération, ou qu'il est né en Australie de parents eux-mêmes nés sur le territoire. Ce constat permet de penser que globalement le système éducatif donne des résultats tout à fait satisfaisants pour les enfants nés à l'étranger dans leur ensemble, même si le niveau d'instruction relativement élevé de certains parents peut masquer des niveaux de résultats moindres chez les enfants d'immigrés peu qualifiés ou dont la connaissance de l'anglais est faible.

Compte tenu des puissants facteurs qui semblent concourir presque partout à la concentration géographique des groupes d'immigrants²³⁰, les mesures visant à éviter les concentrations n'ont probablement pas d'utilité en soi. Il faut plutôt s'attacher aux problèmes précis qui sont dus à ce regroupement et qui, à terme, sont susceptibles de freiner l'intégration²³¹.

L'objectif de la politique d'immigration : trouver un équilibre entre des intérêts contradictoires

On ne peut pas dire que la politique d'immigration vise tel ou tel objectif en particulier : son objectif affiché est d'être dans l'intérêt de « tous les Australiens »²³², ce qui concrètement signifie trouver l'équilibre entre les points de vue de différents groupes. Ces vues sont prises en compte par les autorités lors de consultations organisées chaque année avec un large éventail d'organisations, qui ont conduit à modifier fréquemment le périmètre et la composition du programme d'immigration. Les autorités financent aussi²³³ une série de travaux de recherche sur des questions liées à l'action des pouvoirs publics et, souvent, fondent expressément leurs changements de politique sur les résultats de ces travaux. Ces dernières années, une grande partie de ces recherches ont principalement porté sur des questions économiques²³⁴.

Les organisations patronales voient généralement d'un bon œil l'augmentation des flux d'entrées par rapport aux années précédentes, considérant que cet afflux sera bénéfique pour la croissance du marché intérieur. Elles préconisent également de favoriser l'immigration de travailleurs plus qualifiés.²³⁵ Les syndicats semblent moins se soucier de savoir si les effectifs d'immigrants sont trop nombreux – on pourrait en effet s'attendre à ce qu'ils en redoutent les effets sur les salaires – que de veiller au respect de la législation du travail²³⁶. Pour autant, les syndicats comptent au nombre de ceux qui expriment des doutes quant à savoir si l'importance croissante accordée aux qualifications dans les programmes d'immigration témoigne d'une inadéquation du système australien d'enseignement et de formation ou si elle limite les débouchés pour les Australiens qualifiés²³⁷. Les groupes de défense de l'environnement ont commencé à faire valoir que dans certaines régions tout au moins et principalement autour de Sydney, la densité de peuplement

est aujourd'hui telle que l'environnement ne demeurera pas indemne en cas de nouvel afflux de population. Quant aux organisations des communautés ethniques, leur souci est d'augmenter le nombre d'immigrants pour permettre à un plus grand nombre de membres des familles de quitter leur pays d'origine et de rejoindre les leurs.

Aspects économiques

Conséquences pour le marché du travail

Sur le marché du travail, l'arrivée d'immigrants en âge de travailler augmente l'offre de main-d'œuvre. Par conséquent, l'on pourrait craindre qu'à court terme, elle n'exerce une pression à la baisse sur les salaires, toutes choses égales par ailleurs. Or on sait qu'en Australie, toutes les choses ne sont pas égales par ailleurs, en particulier le comportement des investisseurs. L'immigration constituant une caractéristique permanente de l'économie, on peut supposer que les décisions d'investissement se fondent implicitement sur l'hypothèse d'une augmentation constante de l'offre de main-d'œuvre, les effets de cette immigration (de façon globale) n'étant pas très différents de ceux d'un accroissement naturel de la population. L'accumulation de capital va donc de pair avec l'immigration et il n'y a pas à redouter de baisse du rapport capital/main-d'œuvre pouvant entraîner un recul des salaires. On pourrait néanmoins s'attendre à ce que des variations significatives de l'immigration de part et d'autre de sa tendance à long terme influent dans l'immédiat sur les salaires (ou le chômage).

Il est vrai que les principales variations des flux d'immigration permanente en Australie résultent de changements de politique. En règle générale, la demande d'entrées est « excédentaire » et c'est en jouant sur le nombre global de visas qu'elles décident de délivrer que les autorités font varier les flux effectifs. Comme on l'a vu précédemment, les amples fluctuations de l'effectif global d'immigrants admis ont parfois été la résultante de pressions sur le marché du travail : les entrées ont ainsi été limitées lors des périodes de hausse du chômage entre 1971 et 1975 et, à nouveau, au début des années 80 puis au début des années 90²³⁸.

Les études réalisées pour déterminer les effets des flux migratoires sur les salaires en Australie et dans bien d'autres pays ont abouti à des résultats mitigés. Certaines ne font apparaître que peu, sinon pas d'effet dans un sens ou dans l'autre, d'autres révèlent un effet positif de l'immigration sur les salaires, et d'autres encore concluent à l'effet préjudiciable « attendu ». Qu'il soit positif ou négatif, l'impact est rarement très marqué et rarement estimé avec précision²³⁹. Pourtant, il est possible que les institutions du marché du travail empêchent les salaires de réagir aussi facilement à l'offre et à la demande. Cela a fort bien pu être le cas dans le passé en Australie et même si, aujourd'hui, le marché du travail est plus flexible, le système des sentences impose un salaire minimum dans de nombreux secteurs. Environ 23 pour cent des travailleurs exerçant des professions

visées par ce système ne perçoivent effectivement que le salaire minimum pratiqué dans leur secteur. À l'évidence, le système a pour effet de tronquer la distribution des salaires (au moins pour les travailleurs relativement peu qualifiés) et risque de masquer les effets d'une évolution de la situation du marché du travail – une augmentation de l'offre, en l'occurrence – sur les salaires. En effet, si le système des sentences est modifié, les salaires ne peuvent être ajustés qu'à la baisse et ramenés tout en bas de l'échelle. Ce phénomène n'est pas particulier aux migrants, mais vaut également pour tous les participants au marché du travail. Néanmoins, s'il est vrai que le système de sentences risque de modifier les effets sur les salaires d'une augmentation de l'offre de main-d'œuvre (mais pas, à proprement parler, les effets d'une diminution de cette offre), les répercussions de ce phénomène devraient se faire sentir sur le chômage. En effet, si les salaires ne s'ajustent pas sous la pression de l'évolution de l'offre, le taux de chômage et le taux d'activité devraient, eux, s'ajuster. Pourtant, aucune des études récentes ne parvient à démontrer qu'il en est ainsi en Australie²⁴⁰.

Ainsi donc, même si beaucoup estiment qu'il faudrait limiter l'immigration lorsque le marché du travail est déprimé et la libéraliser lorsque le taux de chômage est relativement bas, les statistiques sur les liens entre les migrations et les salaires ou le chômage ne démontrent pas de façon concluante que cela est nécessaire pour éviter d'aggraver les problèmes sur le marché du travail. Cette absence d'éléments conclusifs – valable pour de nombreux pays – tient peut-être au fait que les flux migratoires eux-mêmes réagissent aux pressions sur le marché du travail²⁴¹, soit spontanément, soit par le biais de changements de politique comme c'est le cas en Australie. Une autre explication réside peut-être dans le fait que le stock de capital s'ajuste assez rapidement sur le court terme, mais au vu des données dont on dispose, il est difficile de privilégier un argument plutôt que l'autre, ou bien encore d'autres possibilités²⁴².

Enfin, beaucoup d'immigrants apportent avec eux un volume considérable d'économies qu'ils utilisent pour s'installer, ce qui contribue à accroître la demande globale en même temps que l'offre de main-d'œuvre. Cela vaut tout particulièrement pour ceux entrant sur le territoire au titre du programme destiné à attirer les compétences en affaires, qui s'engagent à investir dans des entreprises créatrices d'emplois en Australie. Même les immigrants dépourvus d'économies substantielles peuvent contribuer à accroître la demande globale s'ils ont accès aux marchés des capitaux, ce qui leur permet d'investir dans un logement, par exemple. Généralement, ces effets masquent également l'impact, côté offre, sur les salaires ou le chômage.

Insertion

Bien que, chez les immigrants, le taux de chômage soit en moyenne supérieur et le taux d'activité inférieur à ceux des populations nées en Australie

(graphique 46), ces moyennes sont fortement influencées par le fort taux de chômage qui sévit chez les immigrants faiblement qualifiés, notamment ceux qui sont accueillis pour des raisons humanitaires, surtout dans la période immédiatement consécutive à leur arrivée. En outre, l'évolution de ce phénomène au fil du temps devient difficilement perceptible. La plupart des études montrent qu'en Australie, l'intégration économique des immigrants intervient assez rapidement en ce sens que, selon de nombreux critères (les taux de chômage, en particulier), le profil statistique de cette population devient en 10 ans, très similaire à celui des personnes nées sur le territoire et ce beaucoup plus rapidement pour les immigrants qualifiés. Les données de la première Étude longitudinale des immigrants en Australie montrent, par exemple, que les migrants employés par des entreprises et les migrants qualifiés ont des taux de chômage beaucoup plus faibles que les Australiens de souche quatre ans après leur arrivée. Des disparités semblent effectivement persister selon les régions d'origine (graphique 47). Mais les immigrés de la deuxième génération obtiennent d'aussi bons résultats que les enfants dont les parents sont nés en Australie. Indubitablement, le succès de cette intégration tient en partie au fait qu'en dépit de l'évolution de l'éventail des pays d'origine, la population immigrée demeure assez semblable à la population déjà en place pour ce qui est du niveau d'instruction et de la langue.

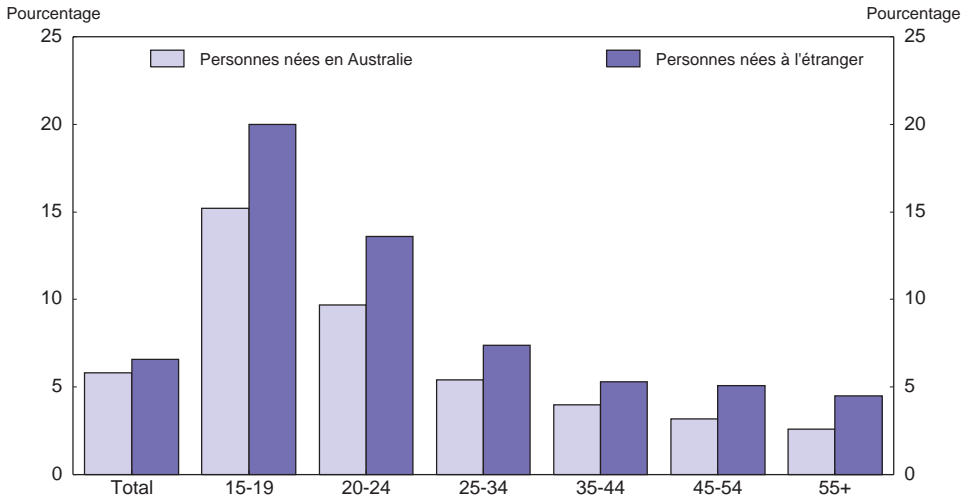
Les groupes qui s'en sortent le moins bien économiquement sont, semble-t-il, ceux qui présentent les différences les plus marquées sur le plan de la culture et de la langue. Si, en moyenne, les enfants d'immigrés réussissent aussi bien que les enfants de parents nés en Australie, il semble que ceux des immigrants faiblement qualifiés et non anglophones restent effectivement à la traîne, passée la difficile période d'installation des primo-arrivants et de leur famille [Taylor et McDonald (1994)]. Wooden (1993) remarque que le « chômage dissimulé », terme qu'il utilise pour désigner les individus sans emploi cessant de chercher du travail par découragement, sévit davantage chez les immigrants non anglophones, soulignant ainsi que la convergence entre les taux de chômage officiels ne suffit pas à prouver l'insertion sur le marché du travail. On trouve dans Chiswick et autres (2002b) une analyse plus fine de l'intégration par niveau de connaissance de la langue, dans laquelle la connaissance de l'anglais est mesurée en aptitude à s'exprimer oralement et par écrit et à lire. Selon l'Étude longitudinale sur les immigrants en Australie, les différences initiales entre les immigrés titulaires des différents types de visa disparaissent au bout de 3½ ans s'agissant de l'aptitude à s'exprimer oralement, mais subsistent quant à l'expression écrite et la lecture. Un modèle statistique destiné à expliquer ces différences permet à Chiswick et autres de conclure que l'incidence de certaines variables, en particulier l'âge et le sexe, augmente au fil du temps.

On observe des disparités significatives des taux de chômage chez les immigrés selon le type de visa qu'ils possèdent. Exploitant des données sur l'immigration de l'*Australian Bureau of Statistics*, Miller (1999) constate qu'en 1987 le

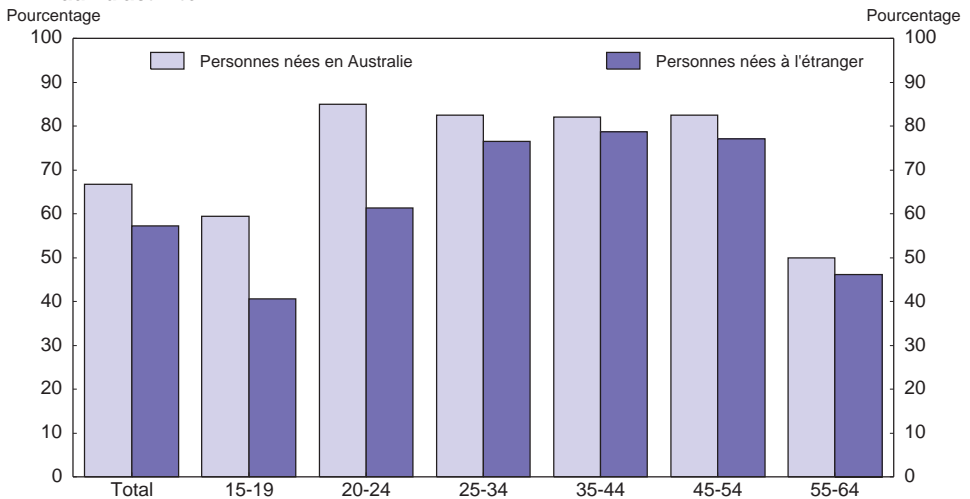
Graphique 46. Taux de chômage et taux d'activité par tranche d'âge, pour les personnes nées en Australie et celles nées à l'étranger

Août 2002

A. Taux de chômage

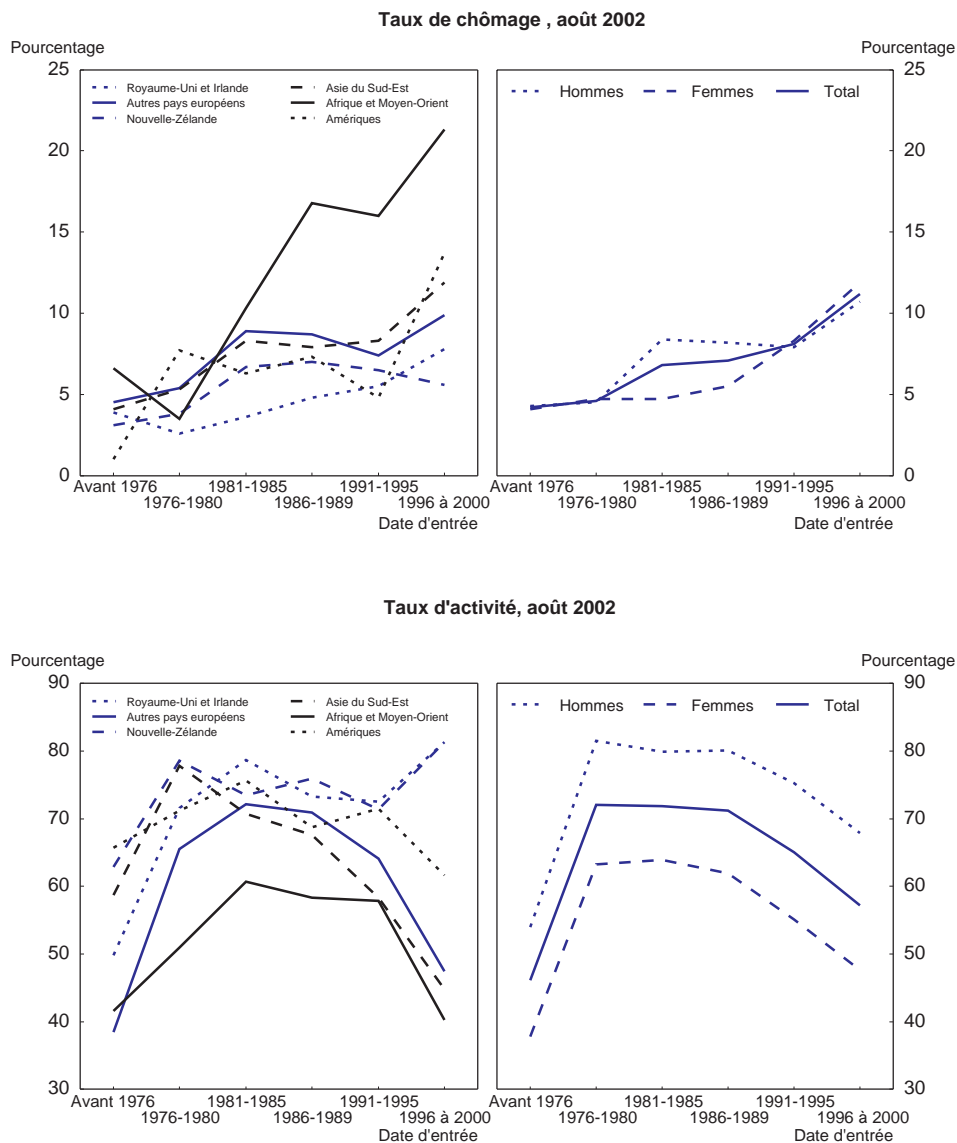


B. Taux d'activité



Source : Bureau australien de statistique.

Graphique 47. Taux de chômage et taux d'activité par date d'entrée, région d'origine et sexe
1977 à 2001

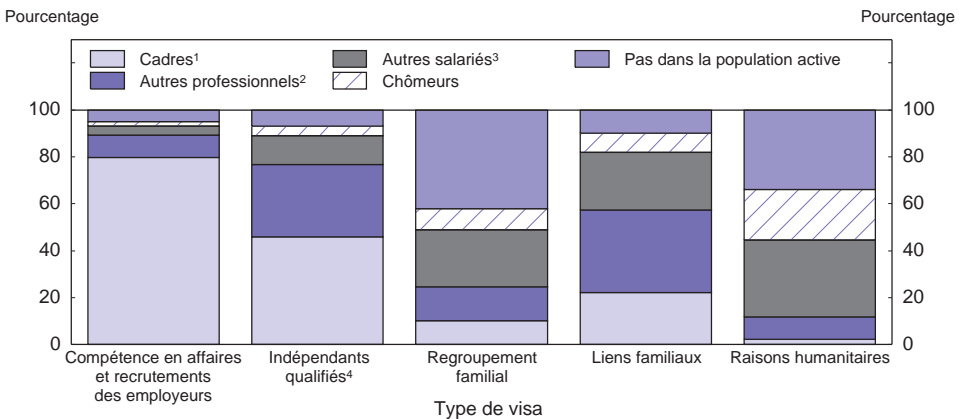


Source : Bureau australien de statistique.

taux de chômage chez les immigrés non parrainés (ayant généralement été soumis à un test à points) était nettement inférieur à celui des autres immigrés, toutes catégories de visa confondues²⁴³. Dans la même étude, il observe que lorsque l'on tient compte en outre de chacune des caractéristiques du marché du travail (comme l'âge, les qualifications et la connaissance de l'anglais), les effets et l'importance de la catégorie de visa proprement dite sont sensiblement moindres, quand ils ne disparaissent pas totalement. On peut en conclure que le système de sélection par test à points améliore effectivement l'intégration économique des immigrants – mesurée en taux de chômage – et qu'il donne de bons résultats précisément parce qu'il cible des caractéristiques étroitement liées à l'employabilité. Par ailleurs, on peut observer des profils d'emploi distincts chez les immigrants selon la catégorie de visa qu'ils possèdent (graphique 48).

Au sein de la population immigrée, les effets de la connaissance de l'anglais se retrouvent également dans le profil des bénéficiaires de prestations sociales. Birrell et Jupp (2000) ont exploité les résultats d'un recensement pour montrer qu'en 1996, le pourcentage de la population née à l'étranger bénéficiant de prestations sous une forme ou une autre était un peu plus faible, toutes classes d'âge confondues, que celui de la population née sur le territoire. Mais chez les immi-

Graphique 48. **Situation des immigrants au regard de l'emploi par type de visa, 1996-97**



1. Cadres, administrateurs et professionnels.

2. Para-professionnels, gens de métier et employés de bureau.

3. Vendeurs, travailleurs spécialisés dans les services personnels, exploitants d'installations, opérateurs et conducteurs de machines, manœuvres et ouvriers.

4. C'est-à-dire ceux ayant été soumis au test à points.

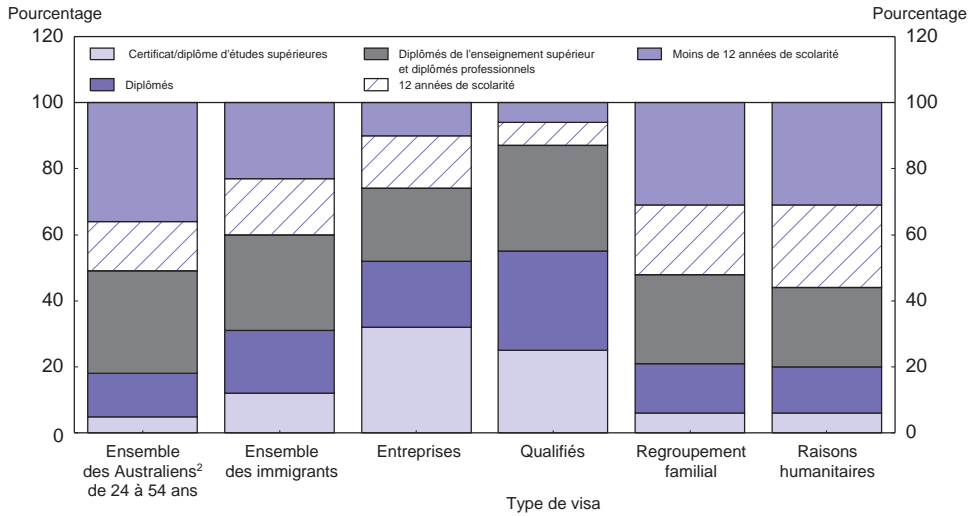
Source : Étude longitudinale des immigrants en Australie : immigrants permanents en 1993-94 étudiés 42 mois après leur arrivée.

grants anglophones, ces pourcentages étaient nettement plus faibles que chez ceux qui étaient nés en Australie, alors que dans les groupes non anglophones²⁴⁴, ils étaient beaucoup plus élevés. Cette étude montre également que pour l'ensemble des groupes (y compris les non-anglophones, à l'exception des femmes originaires de pays anglophones), le recours à la protection sociale tend à diminuer en fonction de la durée du séjour des immigrants en Australie. Cette diminution, qui s'observe principalement dans les 5 à 10 ans suivant l'arrivée sur le territoire, est particulièrement visible chez les hommes non anglophones de certaines classes d'âge : tous niveaux de connaissance de l'anglais confondus, les pourcentages de bénéficiaires de prestations sociales étaient inférieurs chez les hommes de 20 à 44 ans, nés à l'étranger et ayant séjourné au moins dix ans en Australie, par rapport aux membres de la même classe d'âge, nés dans le pays²⁴⁵. La même remarque s'applique aux femmes jusqu'à 39 ans. Au-delà, la situation s'inverse. Cela s'explique peut-être en partie par la propension accrue à bénéficier de prestations d'invalidité quand on sait que les personnes nées à l'étranger arrivées il y a plusieurs dizaines d'années étaient probablement plus nombreuses à exercer des métiers manuels.

Incidence sur la production et les revenus

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'un des slogans de la politique d'immigration était « peupler ou périr ». Cela se justifiait surtout par des considérations d'ordre militaire, vu le sentiment de vulnérabilité suscité par l'immensité d'un pays à la population très dispersée, comptant plusieurs régions à très forte densité de peuplement dans sa partie septentrionale. En outre, et cette considération s'inscrit mieux dans le contexte actuel, l'idée qu'il fallait veiller à la croissance démographique pour préserver la viabilité *économique* du pays faisait son chemin. L'hypothèse selon laquelle l'Australie perdrait sa viabilité économique en l'absence d'immigration est un peu « fruste » et ne peut être vérifiée de manière empirique. Plus prosaïquement, c'est l'incidence des migrations sur la production et les revenus qui doit retenir l'attention.

Aucune étude empirique n'évalue de manière satisfaisante l'incidence globale de l'immigration sur la production et les revenus en Australie. En conséquence, l'analyse de ces effets repose nécessairement sur ce que l'on peut déduire des caractéristiques des migrants et des études empiriques portant sur certains aspects. Actuellement, le niveau de qualifications des immigrants admis est supérieur à la moyenne observée pour la population active du pays (graphique 49). L'immigration devrait donc contribuer à augmenter la productivité globale par heure ouvrée. Probablement modeste, cet effet est renforcé par le fait que, chez les immigrants, le pourcentage de personnes d'âge actif est supérieur à celui de la population résidente (graphique 50), ce qui compenserait très largement leurs taux d'activité légèrement inférieurs en général. L'effet net de l'immigration serait par conséquent d'augmenter la production par habitant.

Graphique 49. Niveau de formation des immigrants¹ et des Australiens

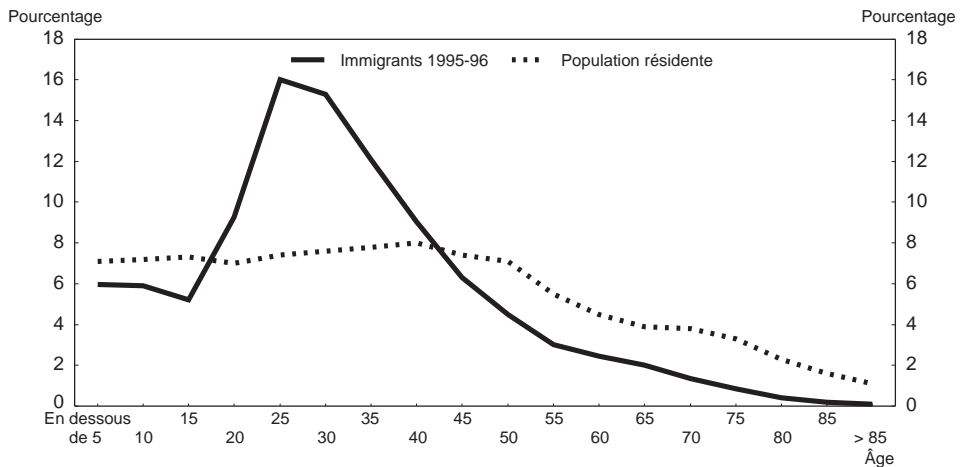
1. Données sur les immigrants fournies par LSIA 1 ; il s'agit des immigrants arrivés en 1993-94.

2. Dans l'« Ensemble des Australiens » entrent les personnes nées à l'étranger.

Source : Year Book Australia 2002 et Étude longitudinale des immigrants en Australie.

Graphique 50. Répartition par âge des migrants permanents et de la population résidente

1996



Note : En 1996, la population australienne était de 17.9 millions, dont 99 000 immigrants permanents.

Source : Econtech (1998) et Bureau australien de statistique.

Une étude subventionnée par les pouvoirs publics s'est intéressée à l'impact des différents *changements* marginaux apportés aux politiques d'immigration depuis 1995-1996. La plupart de ces changements – augmentation du pourcentage d'immigrants sélectionnés au moyen du test à points, plus grande priorité accordée à la connaissance de l'anglais, abaissement de l'âge moyen des immigrants (tant pour les titulaires de visa délivré après test à points que pour les candidats au regroupement familial) – auront permis de relever à la fois le niveau moyen de qualifications des immigrants et leur taux d'activité probable une fois installés sur le territoire. Ayant étudié les changements apportés au programme jusqu'en 1997-98, Econtech (1998) estime que d'ici 2008, les changements autres que la réduction du périmètre du programme augmenteront la productivité moyenne de la main-d'œuvre de 0.18 pour cent environ²⁴⁶. Une réduction du périmètre du programme aurait pour effet de ramener cette progression à 0.12 pour cent environ. Une grande partie de cette hausse s'explique par le fait que les niveaux de qualifications sont plus élevés²⁴⁷, mais l'augmentation des taux d'activité résultant de la diminution relative du nombre d'admissions de personnes âgées et de candidats au regroupement familial y est aussi pour quelque chose. Il s'agit de pourcentages très faibles, mais on notera qu'au bout de 10 ans, l'évolution effective de la population induite par ces changements est d'environ 1.25 pour cent, chiffre lui-même modeste comparé aux 25 pour cent de la population que représentent actuellement les immigrants.

D'une étude ultérieure [Econtech (2001)] axée sur la consommation et non sur la production par habitant, il ressort qu'au total les changements apportés au programme depuis 1995-1996 ont fait augmenter la *consommation* par habitant dans des proportions nettement supérieures à celles de la *production* par habitant. Cela tient en grande partie aux moindres besoins en investissement résultant de la faible progression de la population et, notamment de la population active (au cours de la période considérée, le nombre d'entrées à titre permanent autorisées par le programme a encore baissé), mais aussi, dans une certaine mesure, à la composition des flux : plus qualifiés et plus nombreux à être admis avec un visa d'affaires, les immigrants ont apporté davantage de richesses qui ont pu être utilisées pour financer une partie de l'investissement²⁴⁸.

Malheureusement, ces calculs ne font pas la distinction entre les effets sur la production et les revenus des individus résidant déjà sur le territoire, et l'effet global qui inclut la production et les revenus directement imputables aux immigrants. On peut raisonnablement supposer que ces immigrants sont, en moyenne, sensiblement plus à l'aise matériellement que s'ils ne s'étaient pas expatriés, mais les simulations ne montrent pas directement que les résidents connaissent eux aussi une plus grande aisance²⁴⁹. Une étude a analysé directement cette question pour les résidents temporaires employés par une entreprise. Elle a constaté que la majeure partie de l'amélioration des niveaux de vie concerne les migrants eux-mêmes au départ, mais que la population en place bénéficie

aussi de leur présence et de plus en plus avec le temps (Access Economics (2002c). En outre, les autorités ont récemment demandé que soit étudiée l'incidence du Programme d'immigration prévu pour 2002-2003 à la fois sur la population en place et sur les nouveaux migrants, par rapport à une situation sans programme de ce type sur les vingt prochaines années. Peter et Verikios (1996) se servent d'un modèle néoclassique simple pour étudier les effets de l'immigration sur les revenus des personnes résidant déjà sur le territoire. Selon leurs estimations, l'admission d'immigrants de 1991-1992 a effectivement fait reculer le revenu des résidents sur le long terme, dans des proportions d'environ 0.8 pour cent du PIB, en valeur actuelle. Ce phénomène résulte en partie du fait que l'accroissement de l'immigration se traduit par un transfert de revenus du travail au capital (dans le modèle considéré) – sachant qu'en Australie, quelque 30 pour cent du stock de capital appartient à des étrangers – mais il tient en partie aussi à la dilution des « avoirs » du secteur public détenus par les résidents²⁵⁰. L'on n'en risque pas moins d'aboutir à une surestimation, voire à une erreur de signe, possibilité à ne pas négliger. Un certain nombre d'études montrent que les immigrants contribuent plus au budget qu'ils ne le grèvent (voir plus loin), et qu'ils apportent avec eux un certain capital, deux constats qui infirment les hypothèses de Peter et Verikios (1996).

L'argument des économies d'échelle est parfois avancé par les entreprises et d'autres pour justifier une augmentation de l'immigration. On peut s'interroger sur l'importance, voire l'existence même, des économies d'échelle au niveau de l'économie dans son ensemble, même s'il peut y en avoir au niveau des installations industrielles considérées individuellement²⁵¹. Et s'il en existe effectivement, il serait important de connaître l'ampleur des rendements croissants. Les groupes d'intérêts des entreprises prônent généralement une plus forte croissance démographique pour parvenir à une meilleure progression du revenu brut et, partant, de la taille des marchés, et pour disposer d'une offre de main-d'œuvre adéquate. Le développement de Sydney, la plus grande ville d'Australie et son principal centre financier, illustre peut-être les effets d'une concentration des activités économiques, mais il n'est pas facile de démontrer que ce développement engendre des externalités telles que ses avantages sont perceptibles en dehors des seules communautés d'immigrants – et des entreprises pour lesquelles elles travaillent, ou que l'accroissement de la productivité s'en trouve favorisé.

Rares sont les études économétriques concernant ces questions qui portent sur l'Australie. Dans une récente étude consacrée à plusieurs pays, on a utilisé l'analyse des flux d'échanges commerciaux et de la répartition des facteurs pour calculer les élasticités d'échelle implicites d'un certain nombre d'industries manufacturières [Antweiler et Treffler (2002)]. Un tiers de ces industries ne présentent aucun rendement croissant mesurable tandis que, pour les deux autres tiers, l'élasticité d'échelle varie de 1 à 1.4 (en multipliant l'échelle par deux, la production augmente 2.8 fois). Si la moyenne pour l'économie dans son ensemble

était, disons, de 1.2, le fait de multiplier par deux l'immigration à des fins d'établissement jusqu'à obtenir un flux annuel d'entrées d'environ 1.2 pour cent augmenterait la croissance potentielle du PIB par habitant de 0.12 pour cent par rapport à la croissance résultant du programme d'immigration en vigueur. Des estimations effectuées lors d'études antérieures concernant l'Australie [Perkins *et al.* (1990)], il ressort que l'élasticité est de 1.28 pour l'économie dans son ensemble. En dépit de ces estimations, les économies d'échelle ne sont généralement pas prises en compte dans les modèles macroéconomiques concernant l'Australie²⁵².

On peut aussi considérer les économies d'échelle comme des externalités positives, encore que certaines externalités puissent être négatives. À titre d'exemple, Sydney est l'une des rares régions d'Australie où la congestion urbaine semble constituer une préoccupation importante pour les pouvoirs publics. Certaines externalités de l'immigration dans cette région peuvent, par conséquent, être négatives²⁵³. Dans le débat public, le problème de l'approvisionnement en eau est également considéré comme une contrainte démographique. Cela est peut-être vrai à très long terme mais, dans l'avenir prévisible, c'est plus une question de tarification adéquate de l'eau, voire de politique d'urbanisation, pour veiller à ce que dans les zones où il y a pénurie d'eau destinée aux ménages, l'approvisionnement en eau à usage agricole ne soit pas subventionné, et à ce que l'aménagement urbain ne soit pas encouragé là où l'approvisionnement en eau risque de poser un problème²⁵⁴. Négatives ou positives, les externalités économiques que crée l'immigration pour la population résidant déjà dans le pays sont donc difficiles à mesurer. Elles peuvent d'ailleurs être faibles, de sorte qu'il serait très téméraire de vouloir arbitrer entre elles. Pourtant, selon les estimations de Nevile (1990), le taux annuel « optimal »²⁵⁵ de croissance démographique se situerait entre 1.1 et 1.6 pour cent. Or la croissance démographique actuelle et la croissance escomptée (si l'immigration est maintenue à peu près à son niveau actuel) se situent dans la partie basse de cette fourchette.

Répartition des revenus et immigration : qui sont les gagnants et qui sont les perdants ?

En pratique, il se peut que la moyenne des revenus par habitant des personnes résidant déjà en Australie augmente effectivement du fait des flux d'immigration actuels, mais il serait étonnant que les gains soient importants au total, ou uniformément répartis. Il serait tout aussi surprenant qu'un minimum de gens ne voient pas leur revenu augmenter plus fortement si l'immigration diminuait (à savoir ceux qui se trouvent le plus directement en concurrence avec les immigrants sur le marché du travail). Même si l'immigration n'exerce pas nécessairement d'effets globaux défavorables sur les salaires en Australie, on ne peut exclure un impact négatif dans certains secteurs. De fait, les critères fondés sur les besoins du marché du travail, qui constituent un élément important de la politique d'immigration, n'ont de sens que si certains de ces effets existent véritablement²⁵⁶.

Aucune étude récente ne met en évidence d'effets manifestement favorables – ou préjudiciables – sur tel ou tel groupe de la population. Garnaut (2002) identifie certains « gagnants » probables, comme les propriétaires de biens immobiliers en zone urbaine. Selon lui, bien que les Australiens ayant un niveau d'instruction élevé risquent de pâtir de la concurrence du fait de la politique d'immigration actuelle qui privilégie les travailleurs hautement qualifiés, ce sont eux qui détiennent une part disproportionnée de la richesse du pays et profitent, par conséquent, de la hausse des prix de l'immobilier. Par contre, les Australiens moins instruits et moins qualifiés risquent d'y perdre, en particulier en période de chômage élevé et dans les secteurs où la concentration régionale de réfugiés est forte. L'évolution du prix de l'immobilier et des loyers, qui profite aux plus aisés, peut également être défavorable pour les personnes – principalement à bas niveau de revenu – qui ne sont pas propriétaires. Garnaut n'en conclut pas moins que les économies d'échelle compensent probablement bon nombre de pertes ; de sorte qu'il est fort possible que peu d'Australiens voient leur niveau de vie baisser à cause de l'immigration, même si les structures établies de l'immigration ont tendance à accentuer la dispersion du revenu.

Aspects géographiques

Les individus ont tendance à se regrouper par nationalité dans certaines banlieues²⁵⁷, mais sans conséquence économique évidente sinon celles qui sont liées à l'intégration et dont nous avons déjà parlé. Le fait que cette tendance s'observe dans la quasi-totalité des mouvements migratoires conduit à penser que les immigrants eux-mêmes y trouvent leur compte. Les avantages ne se limitent probablement pas aux aspects psychologiques et sociaux. Il se peut que la concentration contribue à améliorer l'insertion sur le marché du travail, tout au moins chez les primo-arrivants, et qu'elle ne soit donc pas un obstacle²⁵⁸. Au niveau des États, il semble que ceux dont la croissance démographique est relativement élevée accueillent plus d'immigrants que les autres, alors que les mouvements migratoires internes (mouvements entre États d'individus nés en Australie) se font généralement au départ de tous les États, à l'exception de l'Australie-Occidentale, en particulier le Queensland et plus récemment l'État de Victoria). Il n'est pas interdit de penser qu'une partie de ces migrations internes soit une réaction à un surpeuplement que l'immigration pourrait aggraver, mais bien qu'il y ait controverse sur la question de savoir si certaines régions, notamment Sydney, sont à ce point surpeuplées qu'une limitation de l'immigration se justifierait, rien ne permet de l'affirmer²⁵⁹.

Entreprenariat

Selon les observations faites dans un certain nombre de pays, on trouve parmi les immigrants un nombre disproportionné d'entrepreneurs²⁶⁰. Dans quelques

pays, ce phénomène s'observe généralement dans le commerce de détail, la restauration et le bâtiment. D'ailleurs, en Australie, la variété croissante des types de nourriture proposés dans les restaurants ces vingt dernières années est sans conteste liée à l'afflux d'immigrants en provenance d'Asie sur cette même période²⁶¹. Il se peut que l'activité relativement intense de création d'entreprises s'explique par un choix des immigrants eux-mêmes, mais il se peut aussi qu'elle témoigne des difficultés que ces individus rencontrent pour trouver un emploi. Il leur serait donc plus facile de s'établir à leur propre compte. À titre d'exemple, il y a lieu de penser qu'en Australie, le travail indépendant peut être une solution face à la médiocrité des perspectives que le marché du travail offre aux immigrants peu qualifiés [Le (1999)].

Le programme d'immigration lui-même est de nature à engendrer des créations d'entreprises relativement nombreuses au sein des communautés d'immigrés, étant donné que l'une des filières pour obtenir un visa passe par le programme relatif aux compétences en affaires, qui se distingue du programme comportant un test de compétences générales (mais peut comporter un test à points) ou du programme de regroupement familial. Établi en 1992, le programme actuel a été considérablement élargi après 1993. L'une des catégories en plein essor est celle des visas de séjour temporaire pour affaires, qui opère de manière similaire mais ne comporte pas de test à points. Ces visas sont valables pendant 4 ans au maximum²⁶². Une enquête portant sur les immigrants admis au titre de leurs compétences en affaires trois ans après leur arrivée (sur la période allant de juillet 1996 à juin 1997), montre que pas moins d'un quart de ces personnes n'exerçaient plus alors d'activité industrielle ou commerciale. Même en cette période de forte croissance économique, on doit s'attendre à un certain degré d'attrition chez les créateurs d'entreprise. Dans l'ensemble, ce résultat est donc probablement assez encourageant²⁶³. Les principaux pays d'origine des immigrants pour raisons d'affaires sont quelque peu différents des pays de départ de l'immigrant « moyen » : en 2001-2002, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Taipei chinois, la Chine et la Malaisie occupaient les cinq premiers rangs.

Incidences budgétaires

Les flux migratoires ont des répercussions sur les finances publiques, tant au niveau des recettes qu'à celui des dépenses. Ces effets dépendent des caractéristiques, du comportement, des droits et des obligations des immigrants. Si l'immigrant type était semblable à la personne type née en Australie, il n'y aurait pas grand-chose à dire. L'immigration n'aurait guère de répercussions sur les volumes budgétaires par habitant²⁶⁴. Or, en Australie, les immigrants diffèrent effectivement des individus nés sur le territoire, tout particulièrement (en ce qui concerne leur impact sur le budget) du point de vue de l'âge à leur arrivée et de leurs compétences. Des recherches commanditées par le ministère de l'Immigra-

tion et des Affaires pluriculturelles et indigènes ont calculé de manière assez détaillée les effets de l'immigration sur le budget au moyen de données d'enquête longitudinales [Access Economics (2002a, 2002b)]. L'enquête distingue plusieurs catégories de visas d'entrée à titre permanent et les premières données longitudinales recueillies permettent d'effectuer des observations au bout de 6, 18 et 42 mois après l'arrivée (tableau 28).

Comme on le voit, les titulaires de visas pour affaires et les immigrants qualifiés (en calculant une moyenne pour chaque catégorie) apportent une

Tableau 28. **Incidence sur le budget, par catégorie de visa**

Millions de dollars australiens pour 1 000 migrants

Type de visa	Année 1	Année 4	Année 10	Pour mémoire : incidence sur l'ensemble des administrations publiques (niveau fédéral et États), année 10
Regroupement familial				
Recettes	2.9	4.6	5.6	6.6
Dépenses	4.8	5.7	5.6	5.5
Excédent net de fonctionnement	-1.9	-1.1	0.0	1.1
Qualifications recherchées par les Australiens				
Recettes	3.7	5.3	6.6	7.3
Dépenses	4.3	4.5	4.8	3.7
Excédent net de fonctionnement	-0.6	0.7	1.8	3.5
Qualifications nécessaires aux entreprises				
Recettes	14.9	13.7	16.3	15.6
Dépenses	4.4	1.8	-0.3	-1.1
Excédent net de fonctionnement	10.5	11.9	16.6	16.7
Indépendants				
Recettes	8.0	14.7	18.7	16.3
Dépenses	4.1	2.6	-0.7	0.1
Excédent net de fonctionnement	4.0	12.1	19.4	16.2
Motifs humanitaires				
Recettes	1.5	2.7	3.4	4.3
Dépenses	11.9	8.3	9.3	8.5
Excédent net de fonctionnement	-10.4	-5.5	-5.9	-4.2
Total				
Recettes	5.6	8.7	10.9	10.1
Dépenses	5.3	4.4	3.3	3.4
Excédent net de fonctionnement	0.3	4.4	7.6	6.7

Note : Ces calculs sont fondés sur les caractéristiques des immigrants arrivés en 1993-95, mais relevant du système fiscal et du système de sécurité sociale de 2001; ces systèmes prévoient une période carence de deux ans pour l'admissibilité à la sécurité sociale. Les dépenses négatives sont imputables à la réduction des paiements d'intérêts découlant des excédents accumulés.

Source : Access Economics (2002a), tableau 5 et (2002b), tableau 6.

contribution très positive et immédiate au budget, alors que les immigrants admis dans le cadre du regroupement familial y contribuent aussi positivement, mais au bout de quelques années. Ce n'est pas le cas des immigrants admis pour motifs humanitaires, encore qu'on puisse observer qu'en dépit de l'impact budgétaire considérable à court terme des immigrants de cette dernière catégorie, le coût par habitant qu'ils entraînent est nettement contrebalancé à long terme par « l'excédent » provenant de la plupart des autres catégories. Il est fort probable que la catégorie des immigrants titulaires d'un visa de séjour temporaire pour affaires soit celle qui « rapporte le plus » au budget de l'État, étant donné que ce type de visa n'ouvre pas droit à des transferts publics pendant toute sa durée et que les immigrants concernés ont généralement des revenus plus élevés en moyenne (et paient des impôts). Même si le titulaire d'un visa temporaire pour affaires demande un visa permanent et l'obtient – ce qu'il peut faire à n'importe quel moment pendant la durée de son visa temporaire – il est assujéti à une période de carence de deux années à compter de la date d'octroi de son visa permanent. Selon une étude antérieure (Centre for International Economics (1992), l'incidence négative à court terme de l'immigration sur le budget se mue en impact positif à plus long terme. La différence entre les résultats pour le court terme figurant dans cette étude et les chiffres du tableau 28 s'explique probablement en partie par le recul spectaculaire du chômage entre les deux périodes d'étude, surtout chez les immigrés, par l'introduction d'une période de carence de deux ans pour bénéficier des prestations sociales et, peut-être, par les effets de la réorientation constante des politiques d'immigration en faveur d'un niveau de qualifications plus élevé et d'une meilleure connaissance de l'anglais.

Comme le montre clairement le tableau 28, les effets sur le budget varient au fil du temps²⁶⁵. Ainsi, la comptabilité générationnelle appliquée aux immigrés donne probablement une idée plus précise de la situation et permet d'effectuer des comparaisons avec les résultats de la comptabilité générationnelle pour la population née en Australie²⁶⁶. En particulier, cette méthode permettrait de mieux tenir compte de l'impact de l'immigration sur les dépenses liées aux pensions et aux soins de santé pour les personnes âgées. Dans l'avenir, surtout si les mesures défavorables aux personnes âgées sont maintenues dans les programmes relatifs au regroupement familial et aux compétences générales, l'immigration devrait freiner le rythme de vieillissement de la population, quoique dans des proportions relativement limitées²⁶⁷. [Il est intéressant de constater que ce phénomène ne s'est pas avéré en l'espace d'un demi-siècle. Selon les simulations d'évolution démographique, s'il n'y avait eu aucune immigration depuis 1950, en 2000 la pyramide des âges de la population aurait été presque la même que celle effectivement observée cette année-là [Kippen et McDonald (2000)].

On n'a pas établi de comptes générationnels pour les immigrants en Australie. Ablett (1999) a élaboré ces comptes en posant comme hypothèse que

les immigrants différaient de la population née en Australie uniquement par l'âge et il a constaté que, dans ce cas de figure, l'immigration actuelle et l'immigration future probable seraient bénéfiques pour le budget. Une autre méthode possible consisterait à construire les données du tableau 28 en prenant comme élément de comparaison le résultat des calculs correspondant à la population née sur le territoire. Sans cette comparaison, le principal enseignement pour l'action des pouvoirs publics est probablement qu'à moyen terme, aucune catégorie d'immigrants hormis celle des personnes accueillies pour raisons humanitaires ne grève lourdement le budget, encore que cette analyse sous-estime probablement l'impact à long terme du paiement des pensions de retraite.

Échanges, IDE et balance des paiements

L'immigration peut influencer sur la balance des paiements de différentes façons. Il se peut que les immigrants arrivent en Australie en apportant des fonds. Par la suite, il se peut qu'ils rapatrient des fonds dans leur pays d'origine ou apportent des fonds supplémentaires en Australie. Cet apport supplémentaire peut se faire par le biais de transferts à titre personnel, mais aussi sous forme de flux beaucoup plus importants liés à une activité entrepreneuriale, comme des investissements ou des concours bancaires, par exemple. Les liens que les immigrants tissent entre leur pays d'origine et l'Australie sont de nature à engendrer, à terme, des flux d'échanges (y compris dans les services) et d'investissement dans les deux sens.

Contre toute attente, les estimations des effets directs de l'immigration sur la balance des paiements sont rares. Une estimation fondée sur des données de la LSIA correspondant au milieu des années 1990 conduit à penser qu'ensemble, les immigrés et les résidents temporaires apportent environ 1.5 milliard de dollars australiens par an (transactions en capital et transactions courantes)²⁶⁸. Mais les chiffres de la balance des paiements indiquent des montants plus élevés. À la fin des années 80, les transactions en capital imputables aux immigrés affichaient un solde de plus de 2 milliards de dollars australiens (2.6 milliards d'entrées pour 0.4 milliard de sorties). À la fin de la décennie suivante, les estimations étaient légèrement plus basses, même en valeur nominale, soit un solde d'environ 1.6 milliard, chiffre à comparer au montant total des exportations de biens et services de 2001 qui atteignait quelque 150 milliards de dollars australiens. Ce recul a de quoi surprendre quand on sait l'importance croissante accordée par les programmes d'immigration aux catégories d'individus susceptibles de détenir un actif net important, même si les flux d'immigration eux-mêmes sont également inférieurs à ceux enregistrés à la fin des années 80²⁶⁹.

Ce solde peut ne pas être considéré comme important pour la balance des paiements, puisqu'il ne représente guère que l'équivalent de 1 pour cent du montant total des exportations de biens et de services. En revanche, ces recettes,

générées par un flux d'immigration correspondant à quelque 0.6 pour cent de la population, financent environ 0.2 pour cent de la consommation et de l'investissement privés avant même que ces immigrants contribuent à la production intérieure.

À terme, les flux d'échanges et d'investissements nés des liens que les immigrants tissent à l'échelle internationale pourraient bien être plus importants que ces envois de fonds privés et de capitaux directement liés à la période d'immigration proprement dite. Mais il est malaisé de mesurer ces effets à caractère plus indirect²⁷⁰. Une étude de 1995 sur le secteur agro-alimentaire laisse entendre que, quoique perceptibles, les effets en question sont probablement assez faibles^{271, 272}.

L'élargissement relatif du programme d'octroi de visas pour compétences en affaires devrait renforcer la tendance de l'immigration à promouvoir les échanges : on peut en effet s'attendre à ce que les immigrés créateurs d'entreprises soient plus enclins à envisager des échanges internationaux et mieux à même de les concrétiser, du moins avec leur pays d'origine. Quant à savoir si cela serait un gain supplémentaire pour l'Australie, dépassant celui que procurerait un entrepreneur tout aussi efficace ne privilégiant pas un ou plusieurs pays particuliers, cela reste à prouver. Les avantages d'une économie ouverte sont bien connus, mais l'Australie étant déjà dans ce cas, on ne sait pas très bien si vouloir renforcer la propension aux échanges internationaux par le biais de la politique d'immigration accroîtrait ces gains.

L'immigration est propice à la création de liens internationaux mais, bien entendu, l'émigration l'est aussi. Les observations directes permettant de conclure que les émigrants d'Australie maintiennent des contacts développant le commerce extérieur sont peu nombreuses, mais l'hypothèse est probable. Des observations ponctuelles conduisent à penser que les émigrants, du moins ceux qui s'expatrient temporairement, acquièrent un capital humain ou nouent des contacts précieux pendant leur séjour à l'étranger et il semble que les Australiens de retour après avoir acquis une expérience à l'étranger peuvent prétendre à des rémunérations plus élevées, dans des secteurs comme la banque et la finance, que celle des personnes nées en Australie ayant moins voyagé²⁷³. Des observations plus systématiques concernant l'Irlande attestent également ce phénomène (dans lequel il est probable que l'auto-sélection joue aussi un rôle, naturellement) : un groupe d'Irlandais diplômés partis travailler à l'étranger au début des années 90 et rentrés par la suite dans leur pays y percevaient des salaires plus élevés que leurs compatriotes n'ayant pas séjourné à l'étranger²⁷⁴.

Conclusions

Le présent chapitre n'a pas pour objet d'évaluer les politiques migratoires à proprement parler, mais s'intéresse plutôt aux effets économiques des flux migratoires, quoiqu'il tienne effectivement compte de ces politiques lorsque

leurs objectifs sont définis en termes économiques. La politique migratoire qui, naguère, était extrêmement sélective du point de vue des pays d'origine, l'est aujourd'hui sur d'autres plans, en privilégiant les liens de parenté, les qualifications et les urgences humanitaires. Au cours des dix dernières années, la balance a fortement penché en faveur de la sélection fondée sur les qualifications, notamment au moyen du durcissement du test à points appliqué aux immigrants autres que ceux admis dans le cadre du regroupement familial. Le test à points (qui retient essentiellement l'âge, l'aptitude à parler anglais et la formation comme variables approximatives du niveau de qualifications) a pris de l'importance.

Sachant qu'environ un entrant sur le marché du travail sur quatre vient de l'étranger, la politique d'immigration a probablement des conséquences non négligeables pour ce marché. Même si (à tort ou à raison), des effectifs aussi nombreux d'immigrants sont considérés comme un problème pour l'ajustement du marché du travail dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, l'ampleur de l'immigration en Australie a toujours été de cet ordre, de sorte que les flux d'entrées ne constituent pas un « choc ». Le comportement des institutions de marché du travail et des entreprises (s'agissant en particulier de leurs décisions d'investissement) est bien adapté aux flux migratoires. C'est peut-être pourquoi les études économétriques ont des difficultés à déceler une quelconque influence de l'immigration sur le marché du travail. En tout cas, c'est sans doute une partie de l'explication.

Néanmoins, le taux de chômage est légèrement plus élevé pour les nouveaux arrivants que pour la population née en Australie et ce phénomène touche surtout les immigrants admis pour des raisons humanitaires et, dans une moindre mesure, ceux admis dans le cadre du regroupement familial. Dans ces catégories entrent une plus forte proportion de personnes ne connaissant pas bien l'anglais et n'ayant que peu de qualifications. Ces groupes, comme les Australiens de souche peu qualifiés, sont les plus affectés par le manque de souplesse du système de sentences arbitrales. Au cours des six dernières années, les pouvoirs publics ont durci les critères d'entrée pour les migrants qualifiés et ont accru la proportion des migrants de cette catégorie. Le recul spectaculaire du différentiel entre le taux de chômage des immigrants et celui des personnes nées sur le territoire que l'on a observé de manière générale dans les années 90 peut être considéré comme une preuve du succès de cette politique, encore qu'il soit aussi imputable à la conjoncture économique favorable. Sauf à prendre des mesures susceptibles d'atténuer les risques de chômage chez les travailleurs peu qualifiés – ce qui reviendrait à accepter implicitement une diminution de la protection des salaires des travailleurs peu qualifiés *pourvus d'un emploi* assurée par le système des sentences – il est probable que dans l'avenir, cet écart recommencera à se creuser en cas de ralentissement économique accompagné d'une hausse du taux de chômage global. Pour autant que ce différentiel s'explique par des problèmes de discrimination et de langue, il importe de ne pas relâcher les efforts visant à pérenniser ou à améliorer les mesures prises dans ces domaines.

Le dispositif australien d'immigration est l'un des plus élaborés si l'on tient compte du niveau de détail des informations utilisées pour opérer la sélection. Il s'appuie sur un volume considérable de recherches universitaires et est de plus en plus axé sur la sélection d'immigrants qui viendront augmenter le revenu des populations résidentes, tout en évitant les coûts budgétaires. En fait, selon les estimations, les effets bénéfiques des réformes récentes ne paraissent pas très importants, surtout au regard de la fiabilité des modèles utilisés pour les calculer. Mais il semble qu'ils fassent effectivement évoluer les choses dans le sens voulu par les décideurs. (De surcroît, on aurait quelques difficultés à interpréter la signification du terme « important » dans ce contexte). En réalité, seuls les immigrants admis pour raisons humanitaires exercent une forte influence négative sur le budget, ce qui était vrai même avant que les droits à prestations sociales des immigrants récents accueillis pour d'autres motifs aient été réduits sensiblement. La diminution rapide du taux moyen d'utilisation de ces prestations au cours de la période suivant l'arrivée des immigrants – à des niveaux inférieurs à ceux que l'on observe chez les individus nés en Australie – conduit à penser que globalement, le système n'incite pas les immigrants à la dépendance vis-à-vis de la protection sociale. Selon les estimations, la période de carence de deux ans avant que la plupart des immigrants ne puissent prétendre aux prestations sociales à taux plein s'est traduite par des avantages directs pour le budget de 700 millions de dollars australiens sur quatre ans (environ 0.1 pour cent des recettes du budget fédéral) et a eu une certaine incidence sur les comportements sur le marché du travail. Ses effets tant sur le nombre que sur le type d'immigrants sont probablement modestes également étant donné la nature de cette mesure (en matière de prestations sociales, une sorte de filet de sécurité demeure en place) et le degré de contrôle exercé en amont sur les flux d'entrées²⁷⁵.

Bien que l'importance accrue accordée aux aspects économiques de l'immigration se soit probablement soldée par une baisse des entrées au titre du regroupement familial et une certaine réduction des droits aux prestations sociales, chaque année l'élaboration du programme d'immigration comporte un énorme effort de consultation auprès de multiples groupes. En bonne logique, on peut donc supposer que les décisions reflètent fidèlement l'opinion publique en général. Dès lors que l'Australie demeure une destination attrayante pour les immigrants et qu'en parallèle on a conscience de la nécessité de fixer un plafond aux entrées pour qu'ils puissent s'intégrer, une forme ou l'autre de sélection est nécessaire ; la priorité accordée actuellement à l'immigration de personnes qualifiées a permis d'améliorer les résultats du marché du travail et les résultats budgétaires.

Ces dernières années, en Australie, la nature de flux migratoires a évolué, du moins pour la catégorie des personnes les plus qualifiées. Il est sans doute encore trop tôt pour l'affirmer, mais ces changements pourraient marquer la limite des possibilités du pays en matière de sélection de ses immigrants. L'augmentation rapide du nombre d'immigrants qualifiés titulaires d'un visa temporaire de

longue durée s'explique peut-être par les exigences d'un marché du travail qui se porte de mieux en mieux, parallèlement à la restriction du nombre de visas permanents disponibles. Quoi qu'il en soit, il faut peut-être voir dans cette progression, de même que dans celle de l'émigration d'Australiens qualifiés, un signe de la mobilité croissante des travailleurs qualifiés à l'échelle internationale, qui pourrait contraindre le pays à entrer en concurrence avec d'autres pour attirer cette main-d'œuvre.

Notes

1. Des ratios dette/revenu des ménages tout aussi élevés sont observés aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande.
2. Le passage à la TPS au 1^{er} juillet 2000 a créé une forte incitation financière à avancer du second semestre au premier semestre 2000 les dépenses qui étaient totalement exonérées dans le régime de l'ancienne taxe sur le chiffre d'affaires. Ce redéploiement a été particulièrement prononcé pour l'investissement résidentiel, ce qui a fortement contribué à sa vive expansion au premier semestre 2000. Sa chute brutale ultérieure a affaibli considérablement l'activité économique au second semestre de l'année.
3. En vertu du programme à l'intention des primo-accédants (*First Home Owner Scheme*, FHOS), à compter du 1^{er} juillet 2000 les primo-acquéreurs d'un logement neuf ou ancien bénéficient d'une prime de 7 000 dollars australiens. Une prime additionnelle de 7 000 dollars a été accordée aux acquéreurs d'un premier logement neuf à partir du 9 mars 2001. Cette subvention complémentaire a été ramenée à 3 000 dollars du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002, date à laquelle elle a été supprimée. À l'heure actuelle, la prime prévue par le régime FHOS s'élève donc à 7 000 dollars australiens.
4. L'accessibilité au logement dans l'optique du propriétaire-occupant moyen est mesurée par le rapport du revenu disponible moyen du ménage au revenu « éligible » requis pour faire face aux traites sur un logement typique (ratio exprimé sous forme d'indice). Pour calculer la capacité d'endettement, on prend pour base un apport de 20 pour cent avec des remboursements équivalant à 30 pour cent du revenu, pour un prêt classique sur 25 ans. Une hausse de l'indice correspond à une amélioration de l'accessibilité.
5. En Australie, il existe trois séries séparées de données sur les prix de l'immobilier, qui correspondent à différents échantillons de ventes. Les séries utilisées ici sont celles établies par la Commonwealth Bank/Housing Industry Association.
6. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.
7. La banque ANZ (2002) propose des estimations de la « juste valeur » des logements, en tenant compte de l'indice d'accessibilité pour les propriétaires-occupants et d'un modèle d'actualisation des gains pour un investisseur résidentiel moyen. Ces deux méthodes conduisent à penser que les prix des logements sont loin d'entrer dans une phase d'exubérance irrationnelle : ils se rapprochent à peine de leur valeur loyale et marchande et disposent encore d'une certaine marge d'appréciation.
8. En témoigne l'indice trimestriel général de confiance des entreprises établi par la BNA (Banque nationale d'Australie).
9. La baisse de 13¾ pour cent en décembre de l'indice des vacances d'emplois établi par l'ANZ s'explique dans une large mesure par la période de Noël.

10. Le taux de chômage a culminé à 10.9 pour cent en décembre 1992, tandis que son point bas précédent était de 5.4 pour cent en juin 1981.
11. Cette question est examinée au chapitre III.
12. Personnes en chômage depuis 52 semaines ou plus.
13. Toutefois, au milieu de 1992, lorsque l'économie avait achevé la première année de la phase d'expansion actuelle, le taux de chômage des jeunes dépassait 33 pour cent.
14. Cela confirme les estimations selon lesquelles la hausse de l'IPC s'est maintenue dans la fourchette de 2-3 pour cent du milieu de 2000 au milieu de 2001, correction faite de l'effet de la TPS sur le niveau des prix.
15. L'inflation moyenne lissée est calculée comme étant la moyenne (pondérée) de la fraction centrale de 70 pour cent de la distribution des variations de prix trimestriels de toutes les composantes de l'IPC. L'inflation moyenne pondérée est le taux d'inflation de l'article qui se trouve au centre de la distribution totale des variations de prix. Pour plus de détails, voir encadré D : *Underlying Inflation* in Reserve Bank of Australia (2002), *Bulletin*, « Statement on Monetary Policy », mai.
16. L'indice des coûts salariaux mesure la variation du taux horaire de rémunération pour un panier fixe d'emplois « à qualité constante ». Ils constitue donc un indicateur des pressions salariales plus fiable que les gains hebdomadaires moyens couramment utilisés, qui figurent aussi au tableau 5. Ces derniers sont des mesures de la masse salariale, laquelle est susceptible d'avoir été gonflée par une évolution de la composition des salariés couverts par l'indice, au détriment des emplois peu qualifiés et au profit des emplois qualifiés, qui sont généralement mieux rémunérés.
17. En particulier, la NAB Quarterly Business Survey et l'ACCI-Westpac Survey of Industrial Trends.
18. Comme l'indique le graphique 10, partie inférieure, cette mesure des anticipations inflationnistes tend en moyenne à dépasser largement l'inflation effective. À un taux sur 12 mois de 4.1 pour cent au troisième trimestre 2002, elle a pratiquement égalé sa moyenne sur dix ans (4.2 pour cent).
19. Toutefois, les responsables syndicaux interrogés par l'*Australian Centre for Industrial Relations Research and Training* s'attendent à voir l'inflation atteindre 3½ pour cent au cours de la période d'un an s'achevant en juin 2003.
20. Les calculs économétriques de Gruen, D., J. Romalis et N. Chandra (1997) indiquent un décalage moyen de l'ordre de 1 ½ an entre l'ajustement du taux au jour le jour et son impact sur la croissance économique.
21. Corée, Nouvelle-Zélande, États-Unis et Chine, en particulier, le Japon faisant notablement exception.
22. D'après cette étude, un accroissement du déficit du budget structurel d'un pour cent du PIB augmenterait de 30 points de base environ l'écart des taux obligataires réels à dix ans entre l'Australie et les États-Unis. Si cette incidence se vérifie, elle réduirait sensiblement l'efficacité de la politique active de stabilisation budgétaire de l'Australie. Cependant, les auteurs notent aussi que l'« ampleur » de l'incidence de la politique budgétaire sur l'écart de taux d'intérêt sera vraisemblablement moindre si l'endettement public est faible.
23. La hausse de l'IPC a atteint jusqu'à 6 pour cent environ au milieu de 2000, du fait du passage de l'ancienne taxe sur le chiffre d'affaires à la taxe à la valeur ajoutée sur les produits et services. L'inflation sous-jacente est néanmoins restée faible.

24. Ce calcul est fondé sur la moyenne des taux nominaux au jour le jour sur les périodes 1992 à 2002 et 1997 à 2002, lorsque la croissance de la production s'est établie en moyenne à 4 pour cent. Les taux *réels* au jour le jour neutres sont ensuite calculés en utilisant comme déflateurs différentes mesures des anticipations d'inflation (par exemple les écarts des taux obligataires indexés, les mesures de l'inflation « sous-jacente ») au cours de ces périodes. Si l'on ajoute aux taux réels ainsi calculés le taux d'inflation intermédiaire de la fourchette-objectif de la BRA (2½ pour cent), on aboutit à un taux *nominal* neutre d'environ 5½ pour cent. On trouvera plus de précisions sur cette question dans le Bulletin de la Banque de Réserve australienne « Statement on Monetary Policy », (août, 2002).
25. À un moment donné en octobre 2002, l'écart sur les obligations à dix ans entre l'Australie et les États-Unis a atteint près de 200 points de base.
26. Cela a mis fin à une période de divergences marquées de la croissance des agrégats monétaires et de crédit, qui avait résulté de la substitution par les banques d'effets bancaires et d'emprunts à l'étranger aux certificats de dépôt, les deux premiers engagements n'étant pas comptabilisés dans les agrégats monétaires.
27. La monnaie au sens large comprend l'agrégat monétaire M3 (billets et monnaie en circulation et dépôts bancaires du secteur privé non bancaire) plus les emprunts au secteur privé des institutions financières non bancaires, moins les avoirs de ces dernières en billets et monnaie et dépôts bancaires.
28. Le taux d'intérêt normatif à court terme r' (« règle de Taylor ») est défini par la formule suivante $r' = r^* + p + (p-p^*)/2 + GAP/2$. Dans cette formule, r' correspond à la somme de la valeur tendancielle à long terme (Hodrick-Prescott) r^* du taux d'intérêt réel à court terme, du taux d'inflation effectif p (corrigé des impôts), de la moitié de la différence entre l'inflation effective p et l'objectif d'inflation p^* et de la moitié de l'écart de production, défini comme la différence entre la production effective et la production potentielle en pourcentage de cette dernière. En conséquence, l'utilité de la règle de Taylor dépend pour beaucoup du choix des pondérations utilisées, de la valeur attribuée à r^* et de l'exactitude de la mesure de l'écart de production.
29. La capacité de financement effective et structurelle des administrations publiques s'est améliorée de 7.1 et 5.4 points de pourcentage du PIB, respectivement, sur la période 1993-1999, par rapport à des résultats de 5.1 et 3.3 points de pourcentage pour la zone de l'OCDE dans son ensemble sur la période 1994-2000.
30. L'exercice budgétaire australien va du 1^{er} juillet au 30 juin.
31. Pour un examen détaillé des réformes, voir OCDE 2000a et 2001a.
32. Ces principes sont notamment les suivants : niveau suffisant de l'épargne nationale ; modération des fluctuations nationales ; maintien à des niveaux prudents de la dette nette des administrations publiques centrales ; mise en œuvre de politiques de dépenses et d'imposition compatibles avec un degré raisonnable de stabilité et de prévisibilité de la pression fiscale ; maintien de l'intégrité du système fiscal et prise en compte dans les décisions de politique économique de leurs effets financiers sur les générations futures (OCDE 2000a et 2001a).
33. Comme souligné dans ce rapport, une telle conclusion doit être tempérée par l'observation selon laquelle les résultats de l'étude sont fondés sur les données globales et pourraient donc ne pas saisir les effets sur la demande de mesures spécifiques qui pourraient avoir dans la pratique un impact plus important (Comley *et al.* 2002).
34. Les avantages de la stratégie budgétaire à moyen terme de l'administration centrale sont examinés en détail dans le document n° 1 du Budget 2000-01 (mai 2000).

35. Par situation comptable nette, on entend les actifs financiers et non financiers, moins le passif.
36. D'après des estimations figurant dans le budget 2002-03 (mai 2002).
37. Parmi les initiatives importantes, on citera une nouvelle réduction des taux de l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la réforme fiscale de 2000 ; une réduction des impôts indirects sur les combustibles pétroliers et la bière pression ; ainsi que des initiatives dans des domaines hautement prioritaires, y compris l'aide aux Australiens plus âgés, la réforme de la protection sociale, la santé, l'environnement et les mesures renforçant les services de télécommunications – en particulier dans l'Australie rurale et régionale. Pour plus de précisions, voir Budget 2001-02 (mai 2001).
38. Le budget 2001-02 présenté en mai tablait sur un déficit budgétaire sur la base des droits constatés de 0.1 pour cent du PIB pour l'exercice budgétaire, par rapport à un excédent de 0.5 pour cent du PIB attendu dans les *Perspectives économiques et budgétaires en milieu d'exercice* de novembre 2000. Le solde disponible sous-jacent devait enregistrer un léger excédent de 0.2 pour cent par rapport à une estimation en milieu d'année de 0.7 pour cent du PIB. Les estimations servant de base à ces Perspectives ne tiennent compte ni des réductions d'impôt discrétionnaires, ni des dépenses supplémentaires, soit au total 3.7 milliards de dollars australiens, qui apparaissaient dans le budget de mai 2001.
39. Les prévisions de croissance économique pour 2001-02 ont été révisées à la hausse, s'établissant à 3¼ pour cent pour le budget de mai 2002-03, contre 3¼ pour cent pour le budget de mai 2001-02 et 3 pour cent dans les estimations des perspectives en milieu d'année pour 2001-02 établies en octobre 2001.
40. Dans l'optique des droits constatés, le résultat a été un déficit de 0.5 pour cent du PIB.
41. Une subvention supplémentaire de 7 000 dollars australiens, financée par l'État fédéral, a été consentie en mars 2001 aux personnes répondant aux conditions requises qui achetaient ou construisaient un nouveau logement, amenant le total du financement possible dans le cadre du système des primo-accédants à la propriété à 14 000 dollars australiens. La subvention supplémentaire devait être éliminée à la fin de 2001 mais a en fait été prolongée jusqu'à la fin de juin 2002, au taux réduit de 3 000 dollars australiens par personne répondant aux conditions requises (Budget 2002-03, document n°1, mai 2002).
42. Dans l'optique des droits constatés, le budget devrait être à peu près équilibré.
43. Le budget 2002-03 est le septième budget de l'administration fédérale présenté dans le cadre de cette stratégie budgétaire.
44. Les variations des hypothèses économiques et les nouvelles initiatives prises par les autorités ont entraîné une révision à la hausse des recettes de l'administration fédérale d'environ 3.4 milliards de dollars australiens en 2002-03 par rapport aux estimations d'octobre 2001. Cela s'explique par des recettes plus élevées que prévu de l'impôt sur le revenu au titre des petites entreprises non constituées en société et aussi par des recettes plus importantes au titre des impôts indirects. Les financements supplémentaires accordés à l'Australian Taxation Office et le report de plusieurs mesures de la prochaine phase de la réforme de l'impôt sur les sociétés.
45. Les nouvelles décisions devraient réduire le solde budgétaire d'environ 0.7 milliard de dollars australiens en 2002-03, puis d'environ 0.9 milliard de dollars australiens en 2004-05.

46. Les mesures prises pour soutenir le PBS devraient se traduire par une diminution des dépenses correspondantes d'environ 384 millions de dollars australiens en 2002-03, puis de 510 millions de dollars australiens en 2005-06. L'ensemble des mesures visant à développer et à améliorer l'aptitude au travail des personnes souffrant d'un handicap suppose une augmentation des dépenses en 2002-03 et 2003-04, mais devrait se traduire par une économie nette de 337 millions de dollars australiens sur la période 2002-03 à 2005-06 (Budget 2002-03, document n° 1, mai 2002).
47. Ce programme s'est terminé le 30 juin 2002. La diminution prévue des dépenses au titre du logement pour 2003-04 est due dans une large mesure à l'élimination en 2002-03 des financements transitoires de la taxe sur les produits et services (TPS) prévus dans l'Accord sur le logement de l'État fédéral.
48. Une forte reprise pouvant aller jusqu'à 4 pour cent est prévue pour 2003-04.
49. Dans l'optique des droits constatés, le solde budgétaire devrait maintenant enregistrer un léger déficit (0,5 milliard de dollars australiens), contre un excédent précédemment estimé de 0,2 milliard de dollars australiens. La divergence entre les mesures du solde budgétaire et du solde de trésorerie tiennent essentiellement aux différences entre le moment où les recettes et les dépenses sont reconnues et comptabilisées.
50. Parmi les principales initiatives on peut citer les suivantes : augmentation des dépenses depuis les attaques terroristes de Bali pour soutenir les victimes et leurs proches et pour renforcer les dispositifs de sécurité ; programme de vaccination contre le méningocoque C ; programme d'assurance médicale ; et aide à l'industrie du sucre pour faciliter l'ajustement structurel (*Perspectives économiques et budgétaires en milieu d'exercice de l'État fédéral d'Australie, 2002-03*).
51. D'après les estimations des États et territoires, les recettes et paiements du secteur devraient retrouver une croissance plus modérée au cours de la période 2002-03 à 2005-06, après une croissance soutenue les deux exercices budgétaires précédents. La Nouvelle-Galles du Sud et Victoria prévoient une baisse des recettes au titre de l'immobilier en 2002-03, en raison dans une large mesure de la fin du cycle baissier des taux d'intérêt. En outre, la Nouvelle-Galles du Sud cite parmi les facteurs contribuant au recul des recettes les importantes baisses de l'impôt sur les salaires et l'abolition de la taxe sur les soldes débiteurs à compter du 1^{er} janvier 2002.
52. Le budget 2002-03 repose sur l'hypothèse de la vente d'une nouvelle tranche des actions de l'État dans Telstra à la fin de 2003, un an avant la date actuellement retenue dans les Perspectives en milieu d'exercice, sous réserve que le gouvernement soit satisfait des améliorations des services de télécommunications, notamment dans les régions rurales. Le gouvernement s'efforce d'encourager un élargissement de l'éventail et une amélioration de la qualité des services dans ces régions, par le biais notamment de sa réponse à la Telecommunications Services Inquiry et à la mise au point de sauvegardes réglementaires adéquates. De plus, en novembre 2002, le gouvernement a reçu le rapport de la Regional Telecommunications Inquiry sur l'adéquation des services dans les zones régionales. Le gouvernement examine actuellement les recommandations figurant dans ce rapport.
53. Sur la base des Prévisions en milieu d'exercice de 2002-03, la position nette de l'administration fédérale au cours de l'exercice budgétaire devrait diminuer pour se situer aux alentours de -46 milliards de dollars australiens contre un chiffre budgétisé de -44 milliards de dollars australiens, en raison pour l'essentiel des baisses récentes des prix des actions de Telstra, qui ont conduit à une révision à la baisse de la valeur marchande des participations de l'administration fédérale dans la société.

54. Conformément aux objectifs de gestion de la réduction de l'endettement net, le gouvernement prévoit d'émettre un nouveau titre du Trésor de référence avec une échéance à 2015, avant la fin de 2002-03, ce qui contribuera à maintenir la longueur de la courbe des rendements et assurera, à terme, une progression régulière des titres dans le contrat à terme sur obligations d'État à dix ans (Budget 2002-03, document n° 1, mai 2002).
55. En octobre 2002, le gouvernement a publié un document de synthèse intitulé *The Review of the Commonwealth Government Securities Market*, invitant les parties prenantes intéressées à soumettre leurs vues d'ici au 6 décembre 2002. Pour faciliter encore le processus de consultation, le Trésor a mis en place un comité de référence composé de représentants de plusieurs associations de parties prenantes. L'objectif du comité est de fournir une assistance sur les points de détail mis en évidence au cours de ce processus.
56. Comme souligné dans le rapport de synthèse de l'administration fédérale, la majorité des États et territoires ont désormais capitalisé une partie ou l'ensemble de leurs engagements au titre du régime de retraite, essentiellement par l'attribution d'un portefeuille d'actifs à la caisse de retraite.
57. Les analyses du rapport de synthèse de l'administration fédérale défendent, en général, le maintien d'un marché des CGS, mettant en évidence les coûts d'efficacité potentiels de son élimination. L'analyse de la société de financement *TS Securities* est la seule à se prononcer en faveur de l'élimination complète du marché des CGS, avançant que le maintien d'un tel marché est « inapproprié » compte tenu de l'engagement pris par l'État d'équilibrer les finances publiques en moyenne sur le cycle et de procéder à de nouvelles cessions d'actifs. Cette analyse souligne plutôt les « amples possibilités » d'expansion et de développement, à la fois s'agissant des participants au marché et de l'économie globale, découlant d'un marché financier plus profond et plus sophistiqué dans le cas d'une telle option. Pour les analyses publiques sur cette question, voir le site http://debtreview.treasury.gov.au/public_sub.asp.
58. Le fonds pétrolier du gouvernement norvégien, par exemple, géré par la Banque centrale norvégienne, est limité aux seuls investissements sur des marchés financiers étrangers de façon à réduire le risque de distorsion des marchés financiers intérieurs. Voir Mylonas *et al.* (2002) et Commonwealth of Australia (2002d), *Review of the Commonwealth Government Securities Market*.
59. Mylonas et autres (2000), OCDE (2002a, b).
60. Voir OCDE (1999b, 2001a) et Dang et autres (2001).
61. L'IGR fournit un cadre pour évaluer les conséquences budgétaires à long terme des politiques actuelles, comme l'exige la *Charter of Budget Honesty Act*, 1998 (Budget 2002-03, document n° 5, mai 2002).
62. Les prévisions figurant dans l'IGR tablent sur l'hypothèse du maintien des tendances actuelles des dépenses de l'État et d'un ratio constant de recettes au PIB. La part dans le PIB des dépenses non liées à la démographie est aussi censée rester constante à terme. Dans ces conditions, les prévisions sont entourées d'un très grand degré d'incertitude. Toutefois, l'analyse de sensibilité des prévisions, qui respecte les modifications des hypothèses et tendances sous-jacentes, indique que les conclusions générales sur le plan de la politique économique du scénario central restent valables (Budget 2002-03, document n° 5, mai 2002).
63. Les prévisions de l'IGR sont fondées sur l'hypothèse que les coûts moyens réels par étudiant et les taux de participation à l'enseignement supérieur augmenteront.
64. Voir aussi chapitre III.

65. Le taux obligatoire de cotisation est actuellement de 9 pour cent. La mesure dans laquelle les cotisations au régime de Garantie de retraite se substituent à l'épargne volontaire pour les bas revenus est incertaine. Toutefois, une étude de Morling et Subbaraman (1995) portant sur les 35 années qui ont précédé 1995 estime que les cotisations au régime de Garantie de retraite se sont substituées pour les trois quarts à l'épargne au cours de cette période.
66. Les « cumulards » représentent, selon les estimations, une faible fraction de la population de retraités et l'on n'a guère d'éléments indiquant que les capitaux versés au titre de la retraite sont utilisés à des fins autres que l'investissement. Pour faire en sorte que les prestations assurent un revenu pour la retraite, le gouvernement a fait adopter une loi qui prévoit le relèvement progressif de 55 ans en 2015 à 60 ans en 2025 de l'âge jusqu'auquel les prestations doivent être conservés dans une caisse de pension. Le budget de 2001-02 a supprimé l'obligation faite aux chômeurs dont l'âge se situe entre 55 et 65 ans d'utiliser leur capital de retraite lorsqu'il restent sans emploi pendant de longues périodes (OCDE, 2001a).
67. En simplifiant la fiscalité des prestations de retraite et leur traitement au regard du critère de ressources de la pension de vieillesse, on pourrait encourager les individus à accepter que ces prestations leur soient versées progressivement. Plafonner la valeur du logement du propriétaire-occupant qui est exemptée du critère de ressources dans le cadre du régime de Pension de vieillesse serait aussi bénéfique à cet égard. L'État envisage de modifier les règles concernant les prestations de retraite afin de s'assurer que le taux effectif d'imposition sur tout surpaiement au titre de la cessation d'activité ne dépasse pas 48,5 pour cent. En effet, dans le cadre des dispositifs actuels, à l'impôt sur les revenus de la caisse de retraite (y compris les cotisations) viennent s'ajouter la surtaxe sur les cotisations et l'imposition des prestations dépassant la limite raisonnable.
68. Voir Dowrick et McDonald (2002).
69. Voir Madge (2000).
70. Ces réformes ont été examinées en détail dans les *Études économiques de l'Australie* de 1995 et 1998, voir OCDE (1995) et OCDE (1999b).
71. Parmi les autres initiatives on peut citer l'introduction de mesures visant à réduire ou éliminer les dépenses financées directement par le patient – connues sous le nom des options « pas de différences » ou « pas de différences connues ». La différence est financée par les banques et est égale à l'écart entre les honoraires appliqués par les médecins pour les services médicaux hospitaliers et le total de la prestation d'assurance maladie et du remboursement accordé par Medicare ; l'étude de modèles de paiements efficaces par rapport aux coûts pour les hôpitaux de jour et les centres de convalescence ; le traitement des maladies chroniques et complexes ; et la réhabilitation.
72. Le dispositif *Lifetime Health Cover*, introduit dans le budget 1999-2000, fonctionne sur la base d'un seuil d'âge de 30 années. Les membres qui arrivent à 30 ans et restent membres bénéficient d'une réduction de leurs primes, alors que ceux dont l'affiliation intervient après 30 ans se voient appliquer une pénalité de 2 pour cent sur leur prime pour chaque année pendant laquelle ils diffèrent leur souscription à une couverture hospitalière.
73. La fraction de la population couverte par une assurance privée est passé à 44,7 pour cent à la fin juin 2001, contre 42,8 pour cent un an plus tôt et seulement 30,1 pour cent en décembre 1998. La baisse du pourcentage en 2002 reflète l'actualisation des estimations démographiques publiées par le Bureau australien de statistique en 2001-02, alors que les effectifs couverts par l'assurance maladie privée sont restés inchangés par rapport aux années précédentes, soit 8,7 millions de personnes.

74. Le projet de loi initial pour la mise en œuvre de cette mesure a été rejeté par le Sénat et le gouvernement a représenté un autre projet au parlement en novembre 2002. La loi a été adoptée par la Chambre des représentants le 4 décembre 2002.
75. Les principaux problèmes du système fiscal antérieur de l'Australie, le programme fiscal de 1998 et les modifications au programme initial destinés à obtenir l'approbation du Sénat ont été examinés en détail dans l'*Étude économique de l'Australie* réalisée par l'OCDE en 2001.
76. Les effets d'efficience de la péréquation budgétaire horizontale, principe selon lequel le produit de la TPS est réparti entre les États, demeurent controversés. La contribution la plus récente à cet égard figure dans le rapport de Garnaut et FitzGerald, dont l'établissement a été demandé par les administrations de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria et de l'Australie-Occidentale. Le rapport estime qu'un passage à un système de péréquation par habitant représente une augmentation du bien-être national de 169 millions de dollars australiens, soulignant que ce montant pourrait être une sous-estimation des effets potentiels. D'autre part, un forum national organisé pour l'étude a critiqué les conclusions de Garnaut-FitzGerald, en considérant qu'elles s'appuyaient sur plusieurs hypothèses simplificatrices critiquables. Le gouvernement serait prêt à envisager toute autre méthode de répartition des recettes de la taxe sur les biens et services qui serait convenue par les différents États.
77. Un aspect important est celui de « l'exonération des petites entreprises », pour laquelle les seuils applicables varient sensiblement entre les États et les territoires (les « États »). Ces dernières années, les États ont introduit des ajustements à la base, aux seuils et aux taux utilisés pour l'application de l'impôt sur les salaires.
78. Les estimations des coûts d'administration et de mise en œuvre de la taxe des biens et services ont été présentées dans l'exposé sur l'impact de la réglementation qui accompagne la législation sur la taxe sur les biens et services. Un accord a été passé entre l'administration fédérale et les administrations des États en vue d'une progression permanente des coûts d'administration et de la taxe sur les biens et services visant à gérer la charge de travail plus lourde qu'elle escomptait de cette taxe et à accroître les services sur le terrain et les capacités de mise en œuvre. Cette progression représente 184,5 millions de dollars australiens en 2002-03 et passera à 235,8 millions de dollars australiens d'ici à 2005-06.
79. Seul un nombre relativement peu important de contribuables ont tiré parti de la simplification des options de notification de la taxe sur les biens et services introduite en 2001, alors que 90 pour cent environ des entreprises qui présentent des déclarations trimestrielles ont choisi de garder l'ensemble des règles de calcul et de déclarations pour l'année 2001-02.
80. Ainsi, dans la *Dun and Bradstreet National Business Expectation Survey*, de novembre 2001, plus de 90 pour cent des dirigeants d'entreprises ont déclaré qu'ils étaient « à l'aise » avec le nouveau système fiscal après 16 mois et le temps consacré par les entreprises et l'administration de la taxe avait diminué. Les résultats de l'étude de 2002 de la *Yellow Pages and Business Index – Small and Medium Enterprises* ont confirmé cette impression, puisque seulement 6 pour cent des personnes interrogées ont dit être préoccupées par la TPS.
81. En août 1998, le gouvernement a établi un comité d'examen de l'imposition sur les sociétés présidé par M. Ralph qui a été chargé d'engager des consultations avec les parties intéressées sur les grands axes de la réforme de l'impôt sur les entreprises figurant dans le programme fiscal de l'État *Tax Reform : Not A new Tax, A New Tax System* (*Commonwealth Treasury* 1998). Le gouvernement a donné le 21 septembre 1999 et le

11 novembre 1999 sa réponse à l'étude sur l'imposition des entreprises du Comité Ralph. (OCDE 2001a).

82. Du fait des dispositions actuelles, plusieurs problèmes affectent l'imposition des groupes de sociétés détenues à 100 pour cent, notamment des entraves fiscales à l'organisation des entreprises, les coûts élevés du respect des obligations fiscales, l'évasion fiscale découlant d'opérations intragroupe, le transfert de valeurs, les doubles déductions et la double imposition (Commonwealth of Australia 2000).
83. Un protocole visant à modifier la Convention de double imposition entre l'Australie et les États-Unis a été signé le 27 septembre 2001 (des négociations avec le Royaume-Uni et l'Allemagne sont en cours). La législation visant à donner effet à ce protocole a été ultérieurement adoptée par le Parlement australien mais doit encore être approuvée par le Sénat des États-Unis. Le protocole supprimera la retenue à la source sur certains dividendes, et permettra aux grandes sociétés publiques australiennes de faire revenir en Australie les bénéfices réalisés par leurs filiales aux États-Unis sans payer d'autres impôts. Parmi les autres modifications, on peut citer la mise à jour de la liste des impôts couverts et la nouvelle disposition concernant les fiducies interposées dans le cas des établissements permanents (*Treasure's Press Release* numéro 074, 2001).
84. Voir *Review of International Taxation Arrangements : Consultation Paper* (disponible sur le site www.taxboard.gov.au/int_tax/index.htm).
85. Les dispositions concernant les « franking credits » pour la retenue à la source sur les dividendes étrangers et l'introduction de comptes en devises ont été reportées en attendant les résultats de l'examen des accords internationaux d'imposition.
86. Avec cette méthode, le revenu imposable est calculé sur la base des flux de trésorerie et des variations des actifs et passifs, avec des ajustements visant à refléter les effets de la politique fiscale. Cette méthode permet donc de calculer l'impôt dû sur la base des fluctuations du bilan d'une entreprise, alors que la méthode traditionnelle consiste à évaluer le revenu imposable puis à soustraire les déductions autorisées.
87. Le gouvernement avait annoncé son soutien de principe à la recommandation du Comité d'examen de l'imposition des entreprises visant à introduire la méthode de la valeur fiscale et les règles correspondantes, sous réserve d'un large processus de consultation avec les représentants de la communauté des affaires. Le Conseil de la fiscalité, chargé en août 2000 d'entreprendre un processus de consultation pour l'évaluation de cette méthode, a souligné les points suivants : i) la méthode de la valeur fiscale n'est pas largement soutenue dans la communauté des affaires ; ii) les personnes interrogées ont considéré de manière générale que si la méthode à la valeur fiscale peut offrir des avantages dans certains domaines, elle risque de rendre les choses plus complexes dans d'autres ; et iii) l'adoption de cette méthode se traduirait par des coûts de transition importants pour les conseillers fiscaux et les entreprises de manière générale.
88. Dans une fiducie discrétionnaire, les fiduciaires ont le pouvoir discrétionnaire d'attribuer le revenu ou le capital aux bénéficiaires. Le gouvernement a annoncé dans sa déclaration d'août 1998 intitulé *A New Tax System* son intention d'imposer les fiducies comme s'il s'agissait de sociétés. Cette proposition a été ensuite limitée aux fiducies discrétionnaires uniquement et les autorités ont publié en octobre 2000 un projet de législation à cet égard (Board of Taxation 2002).
89. D'après le rapport du Conseil, environ 340 000 fiducies discrétionnaires ont été utilisées au cours de l'exercice budgétaire 1998-1999 et environ 1.9 million de particuliers (soit 20 pour cent de l'effectifs des personnes physiques contribuables) ont reçu un

revenu distribué par un partenariat ou une fiducie. Par comparaison, au cours du même exercice fiscal, on comptait environ 600 000 entreprises, 500 000 partenariats et 90 000 fiducies non discrétionnaires. Le rapport note que l'utilisation des fiducies dans le passé récent a augmenté au même rythme que celle des sociétés.

90. Le Trésor a annoncé, le 12 décembre 2002, des modifications de la législation de façon à corriger les déficiences des dispositions concernant les prêts des fiducies, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Conseil de la fiscalité sur l'imposition des fiducies discrétionnaires.
91. Dans le régime fiscal actuel, le revenu des fiducies discrétionnaires qui n'est pas imputable aux fiduciaires ou aux bénéficiaires (par exemple en raison d'un allègement fiscal) peut être distribué sans impôt aux bénéficiaires.
92. Depuis le début des années 90, les autorités ont introduit plusieurs modifications au traitement fiscal des fiducies, qui sont examinées en détail dans le rapport du Conseil de la fiscalité sur les fiducies discrétionnaires. Des dispositions concernant l'intégrité (mesures sur le transfert des revenus de services personnels) ont été introduites, par exemple, en juillet 2000 pour empêcher les particuliers de se soustraire à l'impôt en transférant les revenus tirés de leurs efforts ou compétences personnels dans une entité comme une société, un partenariat ou une fiducie. Ces mesures limitent les possibilités qu'à un particulier de conserver le revenu de services personnels dans une entité et de bénéficier des déductions correspondantes.
93. Le taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de 47 pour cent (ou de 48,5 pour cent avec un prélèvement d'assurance maladie) par rapport à un taux maximal de l'impôt sur le revenu des sociétés de 30 pour cent.
94. Une comparaison internationale de la croissance du PIB réel est présentée au tableau I de l'Annexe du n° 72 des *Perspectives économiques* de l'OCDE.
95. À première vue, la crise de l'Asie de l'est aurait dû avoir des répercussions particulièrement sensibles en Australie, étant donné que celle-ci a des relations commerciales plus étroites que la plupart des autres pays de l'OCDE avec cette région. Dans le chapitre II de l'*Étude économique* consacrée à l'Australie en 2000, l'OCDE estimait que la résistance de l'économie australienne face à la crise asiatique et au ralentissement de l'activité économique mondiale qui a suivi a été attribuable principalement à un dosage judicieux de mesures macroéconomiques et structurelles rationnelles. Ce point de vue est confirmé par des simulations effectuées au moyen du modèle INTERLINK de l'OCDE, qui donnent à penser que l'évolution favorable observée en 1998 et 1999 s'explique en particulier par la conjonction de la politique monétaire expansionniste et de la rigueur budgétaire adoptées par les autorités à l'époque. La résistance de l'économie australienne face à la crise asiatique a incité certains observateurs comme Krugman (1998) et Bean (2000) à la considérer comme une « économie miracle ».
96. Le fait de mettre l'accent sur la production potentielle, et non sur la production effective, élimine l'influence du cycle économique.
97. Il va de soi que les résultats de l'analyse des sources de croissance doivent être interprétés avec prudence, car ils peuvent être très sensibles à la spécification du modèle utilisé. Cependant, une ventilation purement mécanique de la croissance effective du PIB réel par habitant entre population d'âge actif, taux d'activité, taux d'emploi et productivité du travail conduit également à penser que c'est l'amélioration de la productivité du travail qui a été la principale cause d'accélération de la croissance économique dans les années 90. Ce phénomène est illustré dans OCDE (2001), *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, graphique 3.

98. Les cycles de productivité sont les intervalles se situant entre deux maximums de productivité, suivant la définition de l'*Australian Bureau of Statistics* (ABS). Les taux de croissance moyens sur les cycles de productivité sont utilisés comme indicateurs des taux *tendanciels* de croissance de la productivité, lesquels sont donc corrigés des effets du cycle économique. Le dernier cycle de productivité s'est situé entre les exercices budgétaires 1993-94 et 1999-2000, le cycle précédent ayant commencé en 1988-89 et s'étant achevé en 1993-94.
99. La productivité multifactorielle est la différence entre la croissance de la production et la croissance des apports de capital et de travail, moyennant une pondération appropriée. Le rapport capital/travail est considéré comme un indicateur de l'intensité capitalistique du processus de production. Avec une fonction de production globale de type Cobb-Douglas et des rendements constants à l'échelle, la croissance de la productivité du travail peut être représentée comme la somme de la croissance de la productivité multifactorielle et de la variation du rapport capital/travail.
100. Cela signifie que l'*accélération* de la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail entre le cycle 1988-89/1993-94 et le cycle 1993-94/1999-2000, c'est-à-dire 1 point de pourcentage (différence entre les taux de croissance moyens observés durant les deux périodes), a été entièrement due à l'accélération de la croissance de la productivité multifactorielle, la contribution de l'intensité capitalistique ayant même été légèrement négative (-0.1 point).
101. Cette question a déjà été abordée dans l'*Étude économique* consacrée à l'Australie par l'OCDE en 2001. Sur la base d'une analyse causale de la croissance, une part relativement faible de l'amélioration globale de la productivité était attribuée à l'utilisation massive des TIC en Australie au cours des années 90. De ce fait, un résidu important de l'analyse de l'accélération de la productivité ne pouvait pas s'expliquer directement par la « nouvelle économie ».
102. En Australie (comme aux États-Unis et en Finlande), l'investissement dans le domaine des TIC a représenté plus de 50 pour cent de l'*augmentation* de l'investissement non résidentiel au cours des années 90.
103. Voir OCDE (2001d), graphique 6.
104. Nicoletti, Scarpetta et Boylaud (1999) observent que les pays où les investissements TIC sont coûteux se caractérisent généralement par un degré relativement limité de concurrence, tel que mesuré par les indicateurs de réglementation économique.
105. Des pays comme les États-Unis et la Finlande, où le secteur de la production de TIC est important, ont vu leur productivité multifactorielle augmenter sensiblement au niveau macroéconomique, en partie en raison de la hausse très sensible de la productivité multifactorielle dans le secteur des TIC, mais aussi en raison de l'utilisation accrue d'équipements TIC dans tous les secteurs.
106. À l'exception notable de certains segments du secteur agricole et du secteur des industries extractives, exposés aux échanges internationaux.
107. On trouvera dans l'encadré 3 de l'*Étude économique* de 2001 sur l'Australie une brève illustration de l'interaction de l'utilisation des TIC et des réformes structurelles dans le secteur du commerce de gros – où les gains de productivité ont été les plus notables ces dernières années. Cet encadré s'inspire de l'analyse approfondie présentée par Johnston, Porter, Cobbold et Dolamore (2000). Une autre étude, réalisée par la *Commission de productivité* (2002b) sur le secteur de l'automobile australien, fait état d'une amélioration de la flexibilité et de la productivité des postes de travail dans le secteur de l'automobile, grâce à une réforme des relations professionnelles qui a permis l'adop-

tion de pratiques moins restrictives en matière de travail, notamment un recours plus facile au travail en équipe et la formation polyvalente des salariés.

108. En Australie, les sentences arbitrales fixent généralement un salaire minimum et des conditions d'emploi minimales pour la plupart des catégories de travailleurs. Et il est illégal d'employer un travailleur à des conditions, salariales notamment, moins favorables que celles que prévoit la sentence arbitrale qui lui est applicable, que le travailleur en question appartienne ou non à un syndicat. Les sentences arbitrales visent des professions et des branches d'activité, et non pas des établissements, de sorte que de nombreuses entreprises, aujourd'hui encore, relèvent de plusieurs sentences en même temps. Les clauses des sentences arbitrales peuvent être imposées par l'*Australian Industrial Relations Commission* ou par des tribunaux du travail au niveau des États, ou résulter à la fois d'une conciliation et d'un arbitrage, ou de la seule conciliation. Le rôle central joué dans le passé par les tribunaux du travail dans la détermination des salaires et des conditions d'emploi découlait du principe selon lequel il était de l'intérêt général que l'État intervienne en permanence dans les relations entre salariés et employeurs. Voir Wooden (2000).
109. Pour plus de précisions sur la réforme des relations professionnelles, y compris les différents types de conventions collectives (certifiées) et les contrats individuels (*Australian Workplace Agreements*) prévus par la loi WRA, voir les *Études économiques de l'OCDE 2000* et 2001 consacrées à l'Australie (chapitre III dans les deux cas).
110. Ces chiffres ne rendent compte du rôle des sentences arbitrales qu'en ce qui concerne les *augmentations de salaires* ; il ne faut pas considérer qu'ils soient indicatifs du rôle des sentences arbitrales pour ce qui est d'influer sur les conditions d'emploi de façon générale. Si l'on tient compte des conventions qui « amplifient » l'effet des sentences arbitrales, alors la portée des sentences est beaucoup plus vaste : elles touchent peut-être plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre.
111. On s'interroge sur les effets positifs de négociations individuelles en bonne et due forme sur les performances au niveau des établissements, surtout si les contrats individuels encouragent la concurrence dans le risque de nuire à l'esprit de coopération.
112. Wooden, Loundes et Tseng (2002).
113. Le gouvernement fédéral fait l'hypothèse, dans les projections contenues dans son rapport *Intergenerational Report 2002-03* (Budget paper n° 5), qu'à la suite des réformes du marché du travail le NAIRU tombera à 5 pour cent d'ici quelques années.
114. Voir OCDE (2001), *Growth Project Background Papers*, vol. I-III, un aperçu des conclusions principales publié dans OCDE (2001) et un résumé des études analytiques publié dans OCDE (2003). *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*.
115. Les détails concernant la technique d'estimation et les variables utilisées sont exposés dans OCDE (2003), *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*. Des informations complémentaires concernant le processus de sélection du modèle en fonction de différentes spécifications et une analyse de sensibilité sont disponibles dans Bassanini, Scarpetta et Hemmings (2001).
116. Seuls les coefficients pour les États-Unis, le Canada et la Suisse sont un peu plus élevés.
117. Les régressions montrent aussi que l'Australie a dépassé la croissance anticipée par tête dans une proportion notable (l'effet résiduel spécifique au pays), ce qui peut s'expliquer par les effets des réformes structurelles opérées depuis le milieu des années 1980.
118. Voir aussi Parham (2002a).

119. Le Workplace Relations Act identifie vingt « domaines autorisés » : classification des salariés et des profils de carrière en fonction des compétences ; horaire habituel de travail, durée des pauses, délai de notification et possibilités de modification des horaires de travail ; taux de rémunération de manière générale (horaire et annuel), taux de rémunération pour les débutants, pour les stagiaires et les apprentis, et pour les salariés relevant du système aidé ; taux de rémunération du travail à la pièce et primes diverses ; congés annuels et paiement des jours de congé ; congés à l'ancienneté ; congés pour convenance personnelle ou pour s'occuper d'un proche – congé de maladie, congé à caractère familial, congé en cas de décès, congé formation et autres types de congé ; congé parental, y compris congé de maternité et congé en cas d'adoption ; jours fériés ; indemnités ; paiement des congés en cas d'heures supplémentaires, de travail occasionnel ou de travail posté ; taux majorés ; indemnités de licenciement et délai de préavis ; démission ; procédures de règlement des différends ; participation à un jury ; type d'emploi – emploi à plein temps, emploi occasionnel, emploi régulier à temps partiel et travail posté ; retraite ; conditions de rémunération et d'emploi des travailleurs à domicile ; dispositions annexes nécessaires à la mise en œuvre effective de la sentence.
120. Pour des exemples de la pratique des négociations pilotes dans la construction, et ses effets potentiellement négatifs sur la productivité, voir *Commission de la productivité* (1999c).
121. Par exemple, sur la période 2000-2001, on recense plus de 5 160 accords instituant des conditions salariales et connexes identiques, pour plus de 68 000 salariés, et 5 280 conventions pilotes instituant des conditions d'emploi identiques pour près de 72 000 salariés.
122. Les actions revendicatives protégées ne mettent pas en jeu la responsabilité civile. Sont non protégées par la loi toutes les actions revendicatives qui interviennent en dehors d'une période de négociation.
123. *Workplace Relations Amendment (Secret Ballots for Protected Action) Bill* 2002, n° 2.
124. *Workplace Relations Amendment(Improved Remedies for Unprotected Action) Bill* 2002.
125. Voir OCDE, *L'Étude de l'OCDE sur l'emploi* (1994), partie II, chapitre II, et OCDE (1999), *Perspectives de l'emploi*, chapitre 2, et OCDE (2001), *Des politiques du marché du travail novatrices – la méthode australienne*.
126. L'indemnité minimale de licenciement type prévue dans la plupart des sentences arbitrales est de huit semaines de salaire pour quatre années de service (le montant est d'autant plus faible que la période service est plus courte). Certaines sentences et un grand nombre d'accords prévoient une plus forte indemnité. Il est aussi possible d'ordonner que des indemnités de licenciement soient versées en application de la Convention (C158) sur le licenciement de l'OIT.
127. L'ABS (*Small Business in Australia*, 1999, ABS Cat. n° 1321.0) définit les petites entreprises comme des entreprises employant moins de 20 personnes ; les petites entreprises représentent à peu près la moitié du total de l'emploi.
128. En juillet 1999, dans l'enquête sur la confiance des investisseurs (*Survey of Investor Confidence*) de la Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI), 54 pour cent environ des petites entreprises ont indiqué qu'elles auraient sans doute embauché davantage s'il n'y avait pas eu les lois sur le licenciement abusif. Une autre enquête de la Chambre, *Pre-Election Business Survey*, de novembre 2001, montre que les petites entreprises classent les lois sur le licenciement abusif au cinquième rang des problèmes les plus graves pour elles. Une autre enquête encore (*Small Business Survey Pro-*

- gramme on *Employment Issues*, Certified Practising Accountants Australia), fait état de préoccupations à propos de la législation sur le licenciement abusif, encore que 5 pour cent seulement des répondants aient déclaré que la loi était pour eux un obstacle majeur à de nouvelles embauches. Les résultats de l'enquête montrent aussi que les petites entreprises se font souvent une idée fautive de la législation sur le licenciement abusif, en dépit des multiples initiatives du gouvernement sur ce sujet pour mieux les informer.
129. Voir Wooden, Loundes et Tseng (2002).
130. OCDE (2003), *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*.
131. Certaines des fonctions d'un service public de l'emploi continuent d'être assurées par l'administration elle-même.
132. L'initiative *Work for the Dole* a été annoncée dans le cadre du budget 1997-98. Il s'agit d'insérer les jeunes dans un environnement de travail et de leur donner la possibilité de participer à la vie de la collectivité plutôt que de s'en isoler. La participation à un projet *Work for the Dole* implique un engagement de six mois dans la limite de 30 heures par semaine. Les services mis en place dans le cadre du dispositif sont gérés par des coordinateurs au niveau local avec lesquels le ministère de l'Emploi et des Relations du travail passe contrat pour qu'ils mettent sur pied des projets en liaison avec des groupes associatifs ou des collectivités locales.
133. Voir les évaluations effectuées par l'OCDE (2001e), par le ministère du Travail et des Relations du travail et des petites entreprises, (2000, 2001) et par le ministère du Travail et des Relations du travail (2002a), et les références à diverses autres études qui y figurent.
134. La *Government Response to the Productivity Commission Independent Review of Job Network* (2002a) peut être consultée à l'adresse suivante : <http://parlsec.treasurer.gov.au/parlsec/content/publications/2002/JobNetwork.asp>.
135. Il est possible d'éviter le piège de la pauvreté en accordant des « prestations liées à l'emploi ». On trouvera par exemple une analyse des options possibles (assouplissement des critères de revenu ou institution d'un crédit d'impôt sur les revenus du travail ou d'un impôt sur le revenu négatif) dans OCDE (1999a), OCDE (2001a), Disney (2000) et Ingles (2001).
136. Un Rapport d'étape avait été présenté en mars 2000 (RGWR, 2000b).
137. Sur la période 1969-1999, la proportion de personnes d'âge actif bénéficiant d'une garantie de revenu a été multipliée par cinq environ, passant de 4 pour cent à 21 pour cent. Les dépenses au titre des garanties de revenu (hors pensions de retraite), exprimées en pourcentage du PIB, sont passées dans le même temps de 1.3 à 4.7 pour cent.
138. Une autre initiative importante a consisté à ramener le taux maximum de réduction des prestations de 100 pour cent à 70 pour cent, dans le cadre des réformes « *Working Nation* » concernant l'allocation *Newstart* en 1995.
139. Pour illustrer l'effet dissuasif de taux marginaux effectifs d'imposition élevés, on peut examiner l'augmentation du revenu net correspondant à un revenu supplémentaire de 100 dollars australiens par semaine. En juin 2001, par exemple, un allocataire isolé (sans enfant) aurait été soumis à un taux marginal effectif d'imposition de 80 pour cent sur ses revenus situés entre 100 et 200 dollars australiens par semaine et à un taux de 78 pour cent sur ses revenus situés entre 200 et 300 dollars australiens par semaine. Les taux marginaux effectifs d'imposition peuvent atteindre 93 pour cent pour les familles de quatre enfants et plus de 100 pour cent si des enfants à charge font des

études, car les critères de ressources applicables à différentes prestations se chevauchent parfois [Whiteford, P. et Angenent, G. (2001)].

140. Department of Family and Community Services (2000).
141. Des crédits-formation pouvant s'élever à 800 dollars australiens seront accordés aux personnes acceptant de participer au programme *Work for the Dole* ou d'effectuer des travaux d'utilité collective. Ces crédits-formation, qui permettent aux chômeurs d'acquérir une expérience professionnelle et une formation, peuvent être utilisés pour couvrir le coût de toute une gamme de stages conventionnés.
142. Parmi les mesures spécifiques visant à améliorer les possibilités d'emploi, on peut citer la création de places supplémentaires de formation à la recherche d'un emploi, la création de places supplémentaires dans le cadre du programme *Work for the Dole*, de nouvelles possibilités de travaux d'utilité collective et une amélioration de l'*Intensive Assistance*. En outre, des comptes-formation à l'intention des demandeurs d'emploi autochtones et d'âge mûr éligibles leur permettent de couvrir les frais de formation. Les nouvelles initiatives comprennent également le programme *Transition to Work*, destiné à aider les parents, les aidants et les personnes d'âge mûr à trouver un emploi.
143. Depuis juillet 2002, les demandeurs d'emploi de 18 à 39 ans doivent, après six mois de chômage et au moins chaque année par la suite, accepter une activité (travail d'utilité collective, travail à temps partiel ou études), et ceux qui n'ont pas choisi d'activité doivent participer au programme *Work for the Dole*. Les demandeurs d'emploi de 40 à 49 ans ne sont pas obligés de participer au programme *Work for the Dole*. Ceux d'entre eux qui n'ont pas choisi d'activité sont orientés vers un coordonnateur des travaux d'utilité collective. Les critères d'activité restent inchangés pour les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus (Document budgétaire 2001-02 n° 2, mai 2001).
144. Pour améliorer encore les taux d'activité, le programme AWT a simplifié les règles concernant les critères de revenu pour les pensionnés d'âge actif et les bénéficiaires d'aides parentales. Les réformes permettront aussi aux intéressés d'être réintégrés plus facilement dans leurs droits à allocations de chômage après avoir occupé un emploi de courte durée ou lorsque leur période d'emploi s'achève peu de temps après le versement de la dernière allocation. Par ailleurs, un *Literacy and Numeracy Training Supplement* a été institué pour couvrir en partie certaines dépenses, comme les frais de déplacement pour suivre les cours (Document budgétaire 2001-02 n° 2, mai 2001). Les changements dans les critères d'activité pour les personnes recevant des aides parentales et l'introduction du crédit d'activité exigeront des modifications législatives.
145. Les intéressés accumulent un crédit (plafonné à 1 000 dollars australiens) par quinzaine lorsque leur revenu est inférieur au seuil de 48 dollars australiens. Pour toute quinzaine pendant laquelle le revenu du travail est supérieur à l'abattement actuel (62 dollars australiens par quinzaine pour les bénéficiaires d'allocations *Newstart* et 106 dollars australiens par quinzaine pour les pensionnés isolés d'âge actif, sans enfant), ce crédit peut être utilisé, si bien que les intéressés peuvent ainsi conserver l'intégralité de leurs revenus jusqu'à épuisement du crédit (OCDE, 2001e). La mise en œuvre de cette initiative, prévue à l'origine pour septembre 2002, a été reportée à avril 2003, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble visant à faire en sorte que les intéressés en comprennent bien le sens et en tirent pleinement avantage.
146. Le gouvernement allouera un crédit de 3.3 milliards de dollars australiens sur trois ans à compter de juillet 2003 au titre des dispositions relatives au troisième *Employment Services Contract*.

147. Les demandeurs d'emploi bénéficieront du programme Intensive Support après 3 mois de chômage, notamment d'une formation à la recherche d'emploi et de l'inscription de leur profil professionnel sur l'*Australian Job Search Site*, qui permet une recherche d'emploi automatique. Le programme Intensive Support est un service d'emploi professionnel, relevant du programme AWT, qui offre une aide individualisée aux demandeurs d'emploi ayant rencontré ou étant susceptibles de rencontrer des difficultés pour trouver un emploi.
148. Le budget 2002-03 envisageait la mise en œuvre progressive de la nouvelle mesure. Plus précisément, les nouveaux critères d'admissibilité devaient s'appliquer à tous les demandeurs de DSP à compter du 1^{er} juillet 2003. Les personnes qui reçoivent actuellement la DSP (en plus de celles qui sont frappées d'une grave incapacité ou se trouvent à moins de cinq ans de l'âge de la retraite) seraient assujetties aux nouveaux critères au bout de cinq ans (Document budgétaire 2002-03 n° 2, mai 2002).
149. En outre, le projet de loi prévoyait que les personnes qui ne sont pas assujetties aux nouvelles dispositions et essaient de travailler 30 heures ou plus par semaine, mais constatent qu'elles ne peuvent pas le faire durablement, pourraient à nouveau bénéficier de la DSP conformément aux règles en vigueur dans un délai de deux ans.
150. Cette estimation est fondée sur la version révisée du projet de loi sur la réforme des pensions d'invalidité (n° 2).
151. Le gouvernement a publié en décembre 2002 un document de consultation sur les prochaines étapes de la réforme de la protection sociale, appelant à des contributions jusqu'au 20 juin 2003. Ce document envisage en particulier une réforme éventuelle de la structure du système actuel de garantie de revenu pour les personnes d'âge actif. (« *Building a Simple System to Help Jobless Families and Individuals* », disponible sur www.facs.gov.au).
152. Les États et les collectivités territoriales sont largement responsables de la gestion des établissements d'enseignement et des programmes de formation professionnelle, et ils ont souvent pris l'initiative de réformes dans leur juridiction. Au cours des dernières décennies, l'accent a été mis sur les approches nationales de l'évaluation des performances et des qualifications, et les programmes examinés ci-après sont mis en œuvre au niveau de l'État fédéral.
153. Cette étude a été réalisée dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), patronné par l'OCDE, pour 2000. Le Programme évalue les performances des élèves de 15 ans dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'étude de 2000 portait essentiellement sur la compréhension de l'écrit, les deux autres domaines devant être abordés de façon plus approfondie respectivement en 2003 et en 2006. Les élèves australiens, en moyenne, ont obtenu régulièrement de bons résultats dans les trois domaines examinés. En ce qui concerne l'échelle combinée de compréhension de l'écrit, seul un pays obtient un résultat moyen supérieur sensiblement supérieur à celui de l'Australie. Par compréhension de l'écrit, le Programme PISA entend la capacité à comprendre, utiliser et réfléchir sur des textes afin de participer effectivement à la vie (OCDE, 2001c).
154. Les résultats du Programme PISA (2000) mettent en évidence une variation globale assez forte des résultats sur l'échelle combinée de compréhension de l'écrit (112 pour cent de la variation moyenne entre élèves observée dans la zone de l'OCDE), les écarts entre établissements n'expliquant qu'une proportion relativement faible des divergences (21 pour cent de la variation moyenne pour la zone OCDE).

155. Voir Sweet (2001).
156. Une autre initiative importante a été la mise en place en 1998 du *National Training Framework* destiné à assurer la qualité et l'uniformité au niveau national du système de formation professionnelle, à évaluer la formation dans l'optique de l'industrie et à supprimer les rigidités que comportaient les anciennes approches fondées sur des programmes. Voir OCDE (2001), *Étude économique, Australie* ; OCDE (2001), *Des politiques du marché du travail novatrices : la méthode australienne*, et NCVER (2001a), *Facts, Fiction and Future*.
157. Le programme *New Apprenticeships* a été institué en 1998 afin de créer un cadre unifié pour les apprentissages traditionnels de quatre ans (dans des secteurs comme les industries manufacturières, la construction et les services d'utilité publique) et pour les apprentissages de plus courte durée. La formation en apprentissage, instituée en 1985, s'adressait à l'origine principalement aux jeunes de 15 à 19 ans et concernait les domaines des services et des emplois administratifs, mais elle a par la suite été étendue aux travailleurs plus âgés et à la plupart des branches d'activité. Pour une analyse de cette question, voir *Études économiques de l'OCDE, Australie*, 1999 et 2001, OCDE (2001) *Des politiques du marché du travail novatrices* et OCDE (2002), *Perspectives de l'emploi*.
158. En outre, l'Australie se distingue des pays européens par le fait que l'augmentation observée ces dernières années a surtout concerné les personnes de 20 ans et plus. Les jeunes de 15 à 19 ans ne représentaient que 6 pour cent des participants aux programmes d'apprentissage et de formation en Australie, contre 70 pour cent en Allemagne et en Suisse et 40 pour cent en Autriche. (NCVER, 2001b).
159. Les métiers traditionnels entrent pour 38 pour cent dans la formation fournie dans le cadre des *New Apprenticeships*, alors qu'ils représentent 15 pour cent de l'ensemble des emplois en Australie.
160. Le taux d'échec des stages de formation est d'environ 40 pour cent depuis 1985, et ce chiffre est monté à 45 pour cent ces dernières années. Dans le cas de l'apprentissage, le taux d'échec est moins élevé, de l'ordre de 23 à 30 pour cent (NCVER, 2001a). Les recherches indiquent que le taux d'échec des *New Apprenticeships* en Australie est à niveau équivalent à la mobilité en général.
161. Voir EWRSBE, (2000) et OCDE, (2001e, 2002c).
162. Ces contrats obligent l'employeur à accepter de fournir des installations et des compétences pour aider à la formation d'un *New Apprentice* dans un domaine convenu. Les moyens qu'il doit offrir peuvent prendre la forme d'une formation spécifique en cours d'emploi, d'un tutorat ou de temps libre pour suivre une formation structurée. La *Commonwealth commencement incentive* n'est accordée qu'au bout de trois mois, l'employeur devant apporter la preuve qu'il a mis en place un plan de formation et que la formation a commencé. En outre, les *New Apprenticeships* relèvent de l'*Australian Quality Training Framework*, qui fixe des normes aussi bien pour les prestataires de services que pour l'agrément des programmes de formation.
163. Parmi les participants au programme *New Apprenticeships*, 45 pour cent occupent des emplois peu qualifiés dans les services ou des emplois de manœuvre.
164. En 2001, 81.5 pour cent des *New Apprentices* ont participé à un programme AQFIII (de niveau équivalent aux programmes d'apprentissage traditionnels qui existaient auparavant).
165. Plus de 94 pour cent des établissements australiens d'enseignement secondaire offrent actuellement des programmes de formation professionnelle à leurs élèves,

mais une enquête réalisée en 1998 a révélé que 10 pour cent seulement des jeunes de 15 à 19 ans participaient à de tels programmes. En 2001 plus de 169 000 élèves ont participé à des programmes qui pouvaient déboucher sur des certificats de niveau I, II or III, ainsi que sur un certificat d'études secondaires supérieures. Plus de 10 000 élèves ont bénéficié du programme *New Apprenticeships* en 2001, dont 5 755 à titre de formation initiale (ANTA, 2001).

166. La Fondation ECEF a remplacé l'ancienne *Australian Student Traineeship Foundation* (ASTF) en février 2001. Reprenant à son compte les activités de l'ASTF, elle aide les élèves à acquérir une formation professionnelle, en entreprise ou en cours d'emploi, ainsi qu'une expérience professionnelle, avant de quitter le milieu scolaire.
167. Les mesures complémentaires visant à aider les jeunes à passer avec succès du milieu scolaire à la vie active ou à l'enseignement supérieur prennent notamment la forme de services en ligne d'orientation et d'information sur les carrières, ainsi que d'un jeu expérimental sur les carrières, dénommé *The Real Game*.
168. Les résultats de l'Étude PISA (2000) donnent à penser que des facteurs socio-économiques entrent pour 16 pour cent dans les variations observées à l'intérieur des établissements en Australie, et pour 64 pour cent dans les variations observées entre les établissements, ce qui est dans les deux cas supérieur à la moyenne de l'OCDE. D'après cette étude, les résultats relativement bas obtenus par les garçons en ce qui concerne la compréhension de l'écrit sont également préoccupants, en particulier lorsqu'il s'agit de textes narratifs. Les garçons venant de milieux désavantagés ont deux fois plus de chances que les filles venant de mêmes milieux de se retrouver dans le quart des élèves qui obtient les moins bons résultats à cet égard. Globalement, les résultats donnent à penser que les garçons s'intéressent beaucoup moins à la lecture que les filles. Les performances relativement médiocres des élèves autochtones – dans les trois domaines concernés – sont elles aussi préoccupantes. Même si la performance des groupes ci-dessus est inférieure à la moyenne, de nombreux élèves obtiennent de bons, voire très bons résultats.
169. Le taux de rentabilité interne privée est un indicateur de la rentabilité obtenue au fil des ans, par rapport au coût de l'investissement initial dans l'enseignement. Il est exprimé en pourcentage et est analogue aux taux de rentabilité des investissements réalisés dans un compte d'épargne. Les estimations traitent les coûts des études, y compris la perte de gains que celles-ci impliquent, comme investissement ; quant à la rentabilité, elle est représentée par l'écart de revenu après impôt, par rapport au revenu des étudiants qui n'ont pas poursuivi leurs études. Les estimations donnent à penser que le taux de rentabilité interne privé de l'enseignement tertiaire se situe entre 6.5 pour cent en Italie et 17.3 pour cent au Royaume-Uni. Les taux de rentabilité sociale correspondants se situent entre 4.2 pour cent au Danemark et 15.2 pour cent au Royaume-Uni. L'Australie ne faisait pas partie de l'échantillon (OCDE, 2002d).
170. Des conclusions similaires sont formulées en ce qui concerne la rentabilité des investissements dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. *Ibid.*
171. Voir Gouvernement fédéral d'Australie (1993).
172. Les administrations de la plupart des États et Territoires sont dotées de services de la concurrence et ont créé des autorités indépendantes chargées de la régulation des prix.
173. Le *National Competition Council* est une autorité indépendante chargée de contrôler à l'échelon national la mise en œuvre de la NCP afin de contribuer à améliorer le niveau de vie de la collectivité en veillant à ce que des conditions de concurrence soient

respectées dans l'ensemble de l'économie, favorisant ainsi la croissance, l'innovation et la productivité.

174. Cette loi est également à l'origine de l'*Australian Competition and Consumer Commission* (ACCC), autorité indépendante dont la principale attribution est d'administrer la *Trade Practices Act* et la *Prices Surveillance Act*.
175. Ces accords, signés par les administrations australiennes en 1995, sont à la base de la *National Competition Policy : Competition Principles Agreement, Agreement to Implement the National Competition Policy and Related Reforms*, et *Conduct Code Agreement*.
176. Le *National Access Regime* a été revu par la *Commission de la productivité* (2001b), qui a conclu qu'il était justifié de le maintenir en existence, mais que certains changements devaient être apportés à son dispositif. Les modifications proposées visent à faciliter des investissements efficaces dans des infrastructures essentielles et à veiller à ce que le régime d'accès soit mieux ciblé et plus opérationnel. La réponse du gouvernement sera définitivement formulée à l'issue de consultations avec les juridictions. Une réponse provisoire est donnée à l'adresse suivante www.treasurer.govt.nz/tsr/content/publications.asp.
177. Voir l'analyse présentée dans *Études économiques de l'OCDE, Australie*, 2001, chapitre III.
178. L'étude consacrée par le *National Competition Council* (2000) aux professions libérales, notamment aux services juridiques et aux services de santé et pharmaceutiques, a identifié une série de restrictions anticoncurrentielles liées aux qualifications concernant l'accès à ces secteurs, aux obligations d'immatriculation, à des restrictions concernant la désignation des emplois et leur exercice, à des procédures disciplinaires et à des règles concernant l'exercice des activités.
179. Une réponse provisoire figure sur le site www.treasurer.govt.nz/tsr/content/publications.asp.
180. Short, Swan, Graham et Mackay-Smith (2001).
181. Des gains tout aussi spectaculaires sont signalés dans le rapport annuel 2001 de la Politique nationale de la concurrence pour le Victoria.
182. Prix de l'électricité rapportés à l'IPC.
183. *Production de la productivité* (2002c).
184. *Australian Pipeline Industry Association* (2001).
185. Cette question a été traitée dans le chapitre spécial « Pour une croissance écologiquement durable » de l'*Étude économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en 2001, et elle est examinée ci-après dans la section consacrée à la « croissance durable ».
186. L'efficacité technique dénote la capacité de la direction des chemins de fer d'obtenir des résultats avec un ensemble d'intrants donné. Elle est calculée autant que possible en tenant compte de tous les facteurs qui influent sur la productivité.
187. Selon des estimations, en termes d'efficacité technique le système ferroviaire autrichien se situe à 69 pour cent des meilleures pratiques (États-Unis, Canada, Japon, Irlande et Luxembourg).
188. Partie XIC du *Trade Practices Act* 1974.
189. Il existe un certain nombre d'autres obligations découlant de la Politique nationale de la concurrence que l'administration fédérale n'a pas encore remplies. Elles concernent les restrictions de la concurrence dans le régime d'assurance-maladie, la législation sur la radiodiffusion et les radiocommunications, le régime de commercialisation du blé à l'exportation et les régimes tarifaires couvrant l'industrie automobile et les secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure.

190. À la suite du réexamen par le NCC de l'*Australian Postal Corporation Act* (1998), le gouvernement a proposé des mesures pour réduire le segment des services réservés à Australia Post et ouvrir davantage le marché postal à la concurrence. Toutefois, le projet de loi à cet effet a été retiré du Parlement début 2001 car il n'a pas obtenu le soutien nécessaire à son adoption.
191. Banks (2001).
192. D'après une étude de la Commission de l'Industrie (1995), la mise en œuvre intégrale de la Politique nationale de la concurrence améliorerait à elle seule de 5½ pour cent le niveau (non le taux de croissance) du PIB réel annuel dans le long terme, une fois tous les ajustements réalisés.
193. Pelgrin, Schich et de Serres (2002) présentent des données empiriques sur la contribution du développement financier à la croissance économique par son effet sur le niveau de l'investissement – même dans des pays à revenu relativement élevé. Voir Leahy *et al.* (2001) et les références incluses pour des données sur les liens entre développement financier et croissance s'ajoutant aux liens par l'intermédiaire de l'investissement ; les auteurs relèvent des effets par le biais de l'efficacité économique globale. L'analyse de Rajan, R.G. et L. Zinales (2000) souligne l'importance particulière de systèmes financiers efficaces pour la croissance économique dans les pays relativement peu ouverts aux flux internationaux d'échanges et de capitaux.
194. Les réformes s'inspirent des recommandations de l'étude sur le système financier (1997) présidée par M. Stan Wallis et couramment dénommée « Rapport Wallis ». Un bref aperçu en est donné au chapitre III de l'*Étude économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en 1999.
195. Ce type d'assurance implique des délais considérables entre un sinistre et son règlement, ainsi que des incertitudes sur le montant, la date et la durée potentielle des versements.
196. Commonwealth of Australia (2002), *Compensation for Loss in the Financial Services Sector, Issues and Options*, www.treasury.gov.au/contentitem.asp?pagelD=&ContentID=402.
197. L'*Étude économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en 1999 a déjà examiné divers aspects du CLERP, dans les chapitres spéciaux sur le gouvernement d'entreprise (chapitre IV) et l'entrepreneuriat (chapitre V).
198. Ces préoccupations ont conduit le Conseil ministériel de l'OCDE à proposer que le développement durable soit intégré dans les Études économiques de l'OCDE à partir de la fin de 2001.
199. De fait, le revenu brut moyen des couples âgés atteignait à peine un peu plus d'un tiers du revenu moyen des couples âgés de 15 à 54 ans, tandis que moins d'un couple âgé sur quatre disposait d'un revenu supérieur à 50 pour cent du revenu moyen des couples jeunes. Toutefois, étant donné que les couples jeunes ont des enfants, leur revenu doit être ajusté à la baisse.
200. Les prestations publiques représentent 90 pour cent des ressources pour 45 pour cent des personnes âgées de plus de 65 ans.
201. Cet accord se traduisait par une réduction de l'augmentation de salaire dans le cadre de la sentence nationale, le montant ainsi déduit étant versé par les employeurs au fonds de retraite.
202. Le gouvernement a annoncé en 1996 son intention d'accorder une option de refus pour les personnes gagnant moins de 900 dollars australiens par mois. La législation d'application n'a pas été mise en place par le Parlement.

203. Voir Galer (2002) pour une analyse de ce régime, et Bruner (2002) pour son application à l'Australie.
204. Dans un régime d'imposition de la dépense, le revenu du capital n'est taxé qu'au moment où il est consommé, et non au moment où il est acquis, comme ce serait le cas d'un impôt sur le revenu. Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'épargne-retraite bénéficie d'un régime d'imposition de la dépense, avec taxation des cotisations ou des prestations (mais non des deux) en tant que revenu et exonération du revenu en capital de l'organisme d'épargne.
205. De fait, les cotisations et les prestations sont imposées au taux de 15 pour cent (avec une importante composante exonérée) tandis que le revenu des fonds d'épargne-retraite est taxé à un taux effectif de moins de 10 pour cent.
206. Il n'est pas tenu compte du revenu effectif du capital, mais d'un revenu calculé sur la base d'un taux de rendement imputé de 5 pour cent, ce qui représente un impôt marginal sur le patrimoine de 2 pour cent.
207. Pour un propriétaire occupant seul, le seuil est de 145 250 dollars australiens (environ le triple des gains annuels moyens). Ce montant équivaut à la valeur actuelle de la pension de vieillesse au moment de la retraite.
208. Whiteford et Stanton (2002).
209. En décembre 2002, le gouvernement a annoncé que les droits de douane sur les automobiles seraient ramenés à 5 pour cent à l'horizon 2010. Il est déjà prévu d'abaisser les droits sur les vêtements à 17.5 pour cent avant 2005.
210. Simons (1997).
211. La salinité des terres arides est très différente de la salinité des terres humides : la première découle d'une diminution de la consommation d'eau, la seconde d'un accroissement de la consommation d'eau.
212. Le rendement durable d'une étendue d'eau de surface est le volume qui peut être extrait d'une rivière une fois pris en compte les besoins écologiques du bassin versant.
213. Dans nombre de régions, les droits sur l'eau représentent 70 pour cent des valeurs foncières.
214. La présente section et les suivantes s'inspirent en grande partie de DIMIA (2001a).
215. Du fait des différences de définition statistique, les comparaisons internationales sont extrêmement imprécises. Au Luxembourg, par exemple, (mais cela vaut également pour l'Allemagne et d'autres pays d'Europe), sont enregistrés comme étrangers les individus de nationalité étrangère alors qu'en Australie, bon nombre de personnes nées à l'étranger se sont fait naturaliser et, par conséquent, n'apparaîtraient pas dans les statistiques si l'on utilisait la définition en vigueur au Luxembourg. En revanche, certains ressortissants étrangers résidant au Luxembourg y sont nés.
216. L'Australie est devenue une fédération dotée d'un gouvernement autonome en 1901. Cette année-là, 13 pour cent environ de la population totale et plus de la moitié des individus nés à l'étranger étaient originaires du Royaume-Uni ou d'Irlande.
217. La prochaine étude économique de la Nouvelle-Zélande comportera un chapitre sur les migrations.
218. L'accroissement n'est pas la somme des deux chiffres nets – immigrants permanents et immigrants temporaires de longue durée – car certains individus comptabilisés dans les entrées permanentes peuvent avoir « changé de catégorie » alors qu'ils étaient déjà comptabilisés parmi les immigrants temporaires de longue durée. Ainsi, en 1999-2000,

- le nombre net d'entrées à titre permanent était de 51 000 et celui des entrées temporaires pour de longs séjours de 56 000. On ne dispose pas encore de données corrigées pour 2001-2002, pas plus que l'on ne dispose de données sur les flux migratoires de 2000-2001 en raison de problèmes de système informatique.
219. Ce calcul approximatif se fonde sur un échantillon d'environ 250 000 individus âgés de plus de 15 ans.
 220. Même si l'Australie dispose de données sur les flux migratoires de meilleure qualité que celles de la plupart des pays, des problèmes subsistent. Les chiffres cités dans ce paragraphe renvoient essentiellement au nombre d'arrivées et de départs enregistrés lors du contrôle aux frontières. Ils diffèrent des données relatives aux visas d'immigration (qui ne peuvent saisir les départs, par exemple). C'est ainsi que ces dernières années, le nombre de visas accordés pour des séjours permanents ou temporaires de longue durée (plus d'un an) a dépassé de 20 à 30 000 le nombre d'entrées pour de longs séjours ayant été enregistrées. La principale explication semble être que des visas sont accordés à des personnes déjà présentes sur le territoire et ayant été enregistrées comme des arrivants pour de courts séjours.
 221. Voir Hugo et autres. (2001). Les données relatives aux départs sont obtenues à partir des réponses à une question figurant sur la fiche que remplissent les passagers en partance, leur demandant s'ils quittent définitivement le territoire. En 2001-2002, 21 pour cent, 17 pour cent et 16 pour cent des quelque 50 000 sorties avaient pour destination le Royaume-Uni, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, respectivement. Singapour représente 7 pour cent des départs et Hong-Kong (Chine) 6 pour cent.
 222. Toute personne n'ayant pas la nationalité australienne doit être titulaire d'un visa pour entrer sur le territoire. Les ressortissants néo-zélandais se voient automatiquement accorder un visa à leur arrivée, visa qui leur donne le droit de s'installer et de travailler en Australie (encore qu'ils ne puissent s'en prévaloir pour prétendre à toute la panoplie de régimes de sécurité sociale et autres programmes publics de transferts sociaux).
 223. On trouvera un descriptif complet de ces rubriques sur le site Web des services australiens de l'immigration : www.immi.gov.au.
 224. Par exemple, il faut avoir moins de 45 ans et une bonne connaissance de l'anglais « professionnel » pour pouvoir postuler pour un visa soumis à un test à points.
 225. L'immigrant doit s'inscrire à ces cours dans les trois mois suivant la délivrance de son visa et commencer à les suivre dans les 12 mois. Les 510 heures de cours doivent être suivies dans un délai de 3 ans à compter de la date du visa. Les immigrants pour raisons humanitaires et les autres bénéficient des mêmes droits à l'enseignement. Ne sont admises que les personnes connaissant très mal la langue (et ne possédant même pas une « compétence fonctionnelle » en anglais). L'enseignement inclut la remise d'une documentation pour rechercher un emploi, un logement, etc. Les immigrants hautement qualifiés et les personnes bénéficiant d'un visa au titre de l'*Employer Nomination Scheme* devraient maîtriser suffisamment la langue et ne sont donc pas admissibles à l'AMEP. Les personnes à leur charge peuvent être admises, mais doivent acquitter des frais de scolarité.
 226. Voir le rapport de l'Auditor General, n° 40, 2000-2001, portant sur la gestion des contrats AMEP [Australian National Audit Office (2001)]. Onze pour cent seulement des individus terminent le programme avec une compétence fonctionnelle en anglais (niveau le plus élevé prévu par ce programme). En moyenne, 80 pour cent du temps seulement est utilisé. En moyenne également, 70 pour cent des individus admissibles s'inscrivent

aux cours (de 58 à 90 pour cent chez les immigrants pour raisons humanitaires et de 60 à 65 pour cent chez les immigrants au titre du regroupement familial – chiffres de 1998 et 1999). En 1996-97, le coût de ce programme a été de 98.6 millions d'AUD, soit 2 531 AUD par participant (en valeur 2000-2001) ; en 1999-2000, ce coût a été de 93.9 millions d'AUD, soit 2 612 AUD par participant, bien que dans l'intervalle, ce programme ait été sous-traité afin d'en faire baisser le coût. En 2000-2001, environ 14 000 personnes sont sorties du dispositif AMEP.

227. Le gouvernement finance aussi des cours de langue et une aide à l'intention des immigrants d'âge scolaire (admis pour raisons humanitaires ou pour d'autres motifs) afin de faciliter leur intégration dans les établissements scolaires australiens. D'autres programmes expressément destinés à faciliter l'intégration des nouveaux immigrants, humanitaires et autres, visent à fournir des informations sur les services compétents et à réorienter vers ces services, à appuyer le développement de la capacité d'auto-assistance des communautés ethniques et à aider d'autres services à mieux répondre aux besoins de leurs clients qui sont des immigrants.
228. Rares sont les immigrants de fraîche date qui citent le racisme comme aspect déplaisant de l'Australie. Richardson et autres. (2002) rapportent que moins de 7 pour cent des immigrants jugent la population résidente raciste ou inamicale (réponses à ces deux questions confondues), tandis que près de 40 pour cent des répondants citent le caractère amical de la population parmi les motifs qu'ils ont d'aimer l'Australie.
229. À l'instar de certains phénomènes de concentration antérieurs, la concentration de Vietnamiens à Sydney s'explique à l'origine par l'implantation de foyers pour immigrants, qui a peut-être renforcé une tendance chez les individus faiblement qualifiés et à faible revenu arrivant sans travail à se regrouper plus que d'autres. Beaucoup d'immigrés vivant dans les quartiers « vietnamiens » sont d'origine chinoise, bien qu'ils soient arrivés du Viet Nam. Les autres Chinois ne se concentrent pas dans ces quartiers (Jupp, 1995).
230. Selon Jupp (1995), cette tendance a été moins forte en Australie que dans d'autres pays d'immigration, ce qui tient en partie à la précocité de la réaction des pouvoirs publics, opposés à ces concentrations. L'auteur cite le cas du gouvernement de l'État de Nouvelle-Galles du Sud ayant refusé, en 1881, d'accorder une aide publique à un groupe d'Italiens miséreux si ses membres essayaient de s'installer ensemble : « les coutumes du pays et d'autres circonstances rendent indésirable, voire pratiquement impossible, qu'ils s'installent tous ensemble dans une seule localité. Même si cela était réalisable, il ne serait pas dans leur intérêt de le faire. » [Discours aux immigrants italiens, Sydney, 21 avril 1881, rapporté par Jupp (1995).] Néanmoins, en 1991, on comptait 21 districts d'administration locale sur 681 en Australie dans son ensemble (9 à Sydney, 10 à Melbourne et 1 à Brisbane) dans lesquels plus de 45 pour cent de la population ne parlait pas l'anglais à la maison. Toutefois, aucun groupe linguistique unique ne prédomine dans ces districts [voir Jupp (1995), tableau 5]. Ces 21 districts abritent 250 000 habitants, soit 5 pour cent environ de la population totale.
231. Aux yeux des résidents, les concentrations d'immigrants – notamment là où les revenus sont faibles et le taux de chômage élevé – sont parfois perçues comme mauvaises en soi, peut-être parce qu'ils les associent à la criminalité ou qu'ils sont animés d'un sentiment d'hostilité culturelle. Mais ces questions sortent du cadre du présent chapitre.
232. Terme souvent interprété comme englobant les futurs immigrants, ce qui du point de vue logique rend cette notion confuse.
233. Naguère, le ministère disposait d'un important service de recherche. À partir de 1996, ce service a été pratiquement dissous et ses activités ont été sous-traitées à des entre-

- prises privées et des universités. L'essentiel des recherches sur les questions migratoires sont financées au titre de projets du DIMIA, et sont souvent assorties d'un cahier des charges extrêmement contraignant.
234. Pourtant, les immigrants dont les principaux motifs d'immigration en Australie sont expressément d'ordre économique sont minoritaires et moins d'un immigrant sur six parmi ceux qui ne se prévalent pas de raisons humanitaires exprime son insatisfaction face à ses conditions de vie dans son pays d'origine. Environ un quart des immigrants avouent qu'ils sont en quête de « meilleures opportunités d'emploi » et environ un sixième évoque la « mauvaise situation économique » de son pays d'origine. « Rejoindre sa famille », « offrir un meilleur avenir à sa famille » (argument qui pourrait toutefois être considéré comme comportant quelques considérations d'ordre économique) et « autres » comme le mode de vie ou le climat, par exemple, sont les motifs avancés par environ la moitié des immigrants [Richardson *et al.* (2002)].
235. À titre d'exemple, le Business Council of Australia (BCA) souhaiterait fixer comme objectif un taux de croissance tendancielle du PIB de 4 pour cent. Prévoyant une augmentation de productivité de la main-d'œuvre de 3 pour cent, il calcule que le solde migratoire devrait être de l'ordre de 130 000 personnes par an et être progressivement porté à 180 000. Ce chiffre, qui représente 1 pour cent environ de la population par an est nettement supérieur à celui de ces dernières années (il inclut les entrées prévues dans le Programme de migration comprises entre 100 000 et 110 000 et le Programme humanitaire comprise dans une fourchette grossière entre 12 000 et 110 000, auxquelles il faut ajouter les entrées nettes estimées de Néo-Zélandais et de détenteurs de visas temporaires de longue durée ; il convient de déduire une émigration d'environ 30 000 personnes pour effectuer la comparaison avec les données du BCA) ; mais ce pourcentage est comparable à celui observé pendant une bonne partie des deux premières décennies d'après-guerre.
236. La relative absence de préoccupations exprimées quant aux effets possibles sur les salaires tient peut-être au fait que cette législation comprend un ensemble assez complet d'accords sur les salaires minimums.
237. Comme indiqué précédemment, des études récentes montrent que les Australiens qui s'expatrient ont un niveau de qualifications légèrement supérieur à celui des immigrants [Hugo (2001)].
238. Ces dernières années, les flux d'immigration temporaire ont considérablement augmenté. Il est probable que ce type d'immigration soit plus sensible que l'immigration permanente à la situation du marché du travail à court terme. La progression rapide du nombre d'entrées à titre temporaire observée dans les années 90 s'explique peut-être par le fait que les effectifs prévus par le programme d'immigration permanente n'ont pas été relevés de manière significative alors que le chômage diminuait, contrairement à ce qui s'était passé dans la seconde moitié des années 1980.
239. Pour un aperçu des études portant sur un certain nombre de pays (à l'exception de l'Australie), voir Friedberg et Hunt (1995) ; pour les données concernant l'Australie, voir Withers et Pope (1985). Dans un document récent, Borjas (2002) laisse entendre que l'effet préjudiciable « attendu » de l'immigration sur les salaires peut être détecté de manière systématique, tout au moins aux États-Unis, à condition de pouvoir neutraliser les biais dus à l'endogénéité des réponses des travailleurs nés sur le territoire et des immigrants arrivés précédemment (décision de migrer à l'intérieur du territoire, par exemple).
240. Voir, par exemple, Tian et Shan (1999), Pope et Withers (1993).

241. Certaines études tiennent compte de cette endogénéité, mais les résultats ne semblent pas très différents.
242. Parmi les autres explications, citons les variations relativement faibles des flux d'immigration par rapport à la taille des marchés nationaux du travail dans la plupart des pays, et les difficultés à prendre convenablement en compte d'autres facteurs comme le niveau de qualifications des migrants.
243. L'enquête de l'Australian Bureau of Statistics intitulée *Labour Force Status and Other Characteristics of Migrants* définit les catégories suivantes : Néo-zélandais, réfugiés, personnes parrainées par un membre de leur famille, par un employeur, par un autre organisme, personnes non parrainées, autres. Chez les immigrants parrainés par un employeur, le taux de chômage est plus faible que chez ceux qui ne sont pas parrainés quoique l'écart ne soit pas statistiquement significatif.
244. Terme utilisé au sens strict pour les immigrants provenant de pays où les individus qui partent pour l'Australie n'ont habituellement qu'une faible connaissance de l'anglais. En effet, les résultats du recensement ne comportent aucune donnée sur la connaissance de l'anglais en tant que telle.
245. Voir Birrell et Jupp (2000), tableau 4.
246. Econtech (1998), tableau 3, scénario 3 moins scénario 1.
247. Le modèle Econtech analyse dans le détail la productivité et les taux d'activité de la main-d'œuvre en fonction des niveaux de qualifications et d'autres caractéristiques. Il utilise un indice des qualifications basé sur le lien entre les qualifications et la profession de l'immigrant d'une part, et les revenus qui, en Australie, sont habituellement associés à ces deux facteurs d'autre part. Il est peu probable que l'on puisse ainsi établir des projections très précises des revenus d'un individu, mais on peut peut-être s'en contenter pour étudier de grands groupes.
248. À noter que le fait de retenir la consommation par habitant comme thème central, ce qu'a fait Econtech en réponse à la demande des pouvoirs publics d'axer ses travaux sur le niveau de vie et non la production, pourrait modifier la conclusion *a priori* concernant les effets du programme global sur l'immigration. Autrement dit, l'immigration fait nettement moins augmenter la consommation par habitant que la production par habitant parce qu'elle accroît les besoins globaux d'investissement et parce que l'immigrant moyen n'apporte pas autant de richesses que n'en possède déjà l'Australien moyen.
249. En Australie, une baisse de la consommation par habitant n'exclut pas que chacun consomme effectivement plus qu'auparavant ou, à l'inverse, une augmentation de cette consommation, quoique moins probable, n'exclut pas une détérioration du niveau de vie tant des immigrants que des résidents. Le premier cas de figure se présenterait si les revenus des immigrants étaient très bas avant leur arrivée sur le territoire et qu'ils augmentaient tout en demeurant nettement inférieurs au revenu moyen observé dans le pays tandis que le revenu des résidents n'augmenterait que faiblement. Le second cas se présenterait si les immigrants étaient, au départ, plus aisés que les résidents mais que leur revenu diminuait à leur arrivée (tout en demeurant supérieur à la moyenne observée en Australie) tandis que le revenu des résidents diminuerait légèrement. Le second scénario est, à l'évidence, très peu probable ; quant au premier, il n'est peut-être pas raisonnablement envisageable non plus. Tous deux sont simplement cités pour montrer qu'une augmentation de la consommation moyenne par habitant ou du PIB n'est ni nécessaire, ni suffisante pour que l'immigration soit « bénéfique » pour le pays.

250. On pourrait également penser que cela inclut la rente des industries axées sur les ressources (qui peut englober aussi bien le tourisme que les industries extractives). Si, sur le long terme, leur production n'est pas tributaire de la démographie, un accroissement de la population (naturel ou dû à l'immigration) entraîne une baisse du revenu par habitant. Cet argument est parfois avancé, mais il est peu probable que le phénomène soit très important. Les industries extractives ne représentent qu'un faible pourcentage du PIB de l'Australie alors que la « production » et la rente du tourisme ont toute chance de progresser à mesure que l'on y affecte davantage de main-d'œuvre, et non de demeurer constantes et d'être divisées entre un plus grand nombre de bénéficiaires. Bien que l'on puisse imaginer qu'à un moment donné, on atteindra une « limite » si la population augmente au point d'empiéter à l'excès sur les espaces libres et le littoral, ou si l'afflux de visiteurs est tel qu'il engendre une surpopulation, il semble que l'on dispose encore de beaucoup de marge avant d'atteindre la limite en question.
251. L'Australie renvoie peut-être l'image d'un pays de grands espaces riche de terres à exploiter, alors qu'en fait sa population est urbaine à une écrasante majorité (et était déjà fortement urbanisée au début du XX^e siècle), et les nouveaux immigrants vont presque tous s'installer dans les centres urbains existants. Du point de vue de sa population, toute économie d'échelle devrait résulter soit des avantages offerts par une concentration des activités, soit de la taille des marchés.
252. Le Secrétariat n'a pas effectué d'étude macroéconomique dans ce domaine, mais la conclusion dépend souvent de l'hypothèse nulle. Les données permettent difficilement de rejeter l'hypothèse nulle d'une fonction de production agrégée homogène. Mais si l'hypothèse nulle est que l'élasticité d'échelle peut être différente de l'unité, la meilleure estimation est probablement que cette élasticité est supérieure à 1.
253. Garnaut (2002) fait valoir que si la ville de Sydney paraît manifestement surpeuplée, le problème résulte moins d'un véritable excédent de population que de la visibilité du fort taux de chômage et du faible revenu de certains immigrants concentrés dans certains quartiers. Selon lui, ce problème est dû, tout au moins en partie, aux institutions australiennes du marché du travail qui préfèrent laisser le chômage augmenter que baisser les salaires lorsque l'offre de main-d'œuvre non qualifiée augmente.
254. Voir Vourc'h et Price (2001) ainsi que la partie de la présente *Étude économique* consacrée au développement durable.
255. Reposant sur un arbitrage entre une diminution des externalités positives avec l'augmentation de la population et un accroissement des externalités négatives.
256. Une série d'études théoriques examinent la question de « l'excédent d'immigration » que l'on observe lorsque les nouveaux immigrants augmentent l'offre de main-d'œuvre, provoquant une baisse des salaires des résidents qui sont en concurrence avec eux sur le marché du travail, mais augmentant la rentabilité du capital. Ces modèles, qui deviennent compliqués lorsqu'on y introduit les flux de capitaux, ne s'appliquent probablement que de façon limitée à l'Australie. Pour autant, ils conduisent à penser que si les gains engendrés par l'immigration l'emportent généralement sur les pertes, les effets distributifs sont très prononcés par rapport aux gains globaux. Voir, par exemple, Borjas (1999).
257. Voir, toutefois, Viviani (1996). Selon lui, bien que certaines banlieues abritent de fortes concentrations de Vietnamiens, par exemple, il ne faudrait pas en conclure que c'est le lot de tous les immigrants vietnamiens, dont les deux tiers sont, par ailleurs, dispersés sur le plan géographique et relativement mobiles. Nombre de ceux qui se concentrent dans les quartiers défavorisés sont des personnes relativement peu qualifiées, plutôt

âgées ou n'ayant qu'une faible connaissance de l'anglais et qui connaissent, par conséquent, un fort taux de chômage, caractéristiques qu'ils partagent avec les autres habitants de ces quartiers.

258. Voir Chiswick et autres (2002) selon lesquels un certain nombre d'indices (bien qu'à la marge de la signification statistique) tendent à prouver qu'en Australie « le fait de vivre dans une zone de concentration de population immigrée ou ethnique semble améliorer la situation des immigrants au regard de l'emploi... ».
259. Si, à Sydney, les prix de l'immobilier sont élevés, il est évident que cela tient tout autant à la richesse qu'à la pression démographique. Toutefois, si un nombre disproportionné d'immigrants à haut revenu (catégorie de plus en plus privilégiée par les politiques d'immigration) sont attirés par Sydney – en tant que centre d'activité économique et financière du pays – et si les préoccupations d'environnement limitent l'offre de terrains disponibles pour construire de nouveaux logements, il est probable que les prix de l'immobilier augmenteront plus rapidement que dans toutes les autres régions du pays et qu'à un moment donné, les personnes déjà propriétaires auront tendance à réaliser leurs biens et à partir s'installer ailleurs.
260. Dans quelques pays, on observe la situation inverse. À cet égard, on trouvera quelques précisions dans OCDE (2002).
261. Il s'agit probablement de la manifestation la plus évidente de « l'Australie multiculturelle ».
262. Les titulaires de ce visa font l'objet d'un suivi après leur arrivée. Si les autorités estiment que ces immigrants n'ont pas développé suffisamment d'activités industrielles ou commerciales dans les trois ans, elles peuvent leur retirer leur visa. En 2000-2001, 439 visas de ce type ont été retirés, mais 7 364 ont été accordés. [McCloughlin et Salt (2002)].
263. Voir www.immi.gov.au/facts/27business.htm OCDE (2001) remarque que dans un certain nombre des pays membres (Australie non comprise), le taux de survie des nouvelles entreprises au bout de quatre ans varie entre 40 et 60 pour cent. Les données de l'enquête sur l'Australie ne précisent pas si les immigrés ont créé une nouvelle entreprise après avoir fait faillite. Si l'on ne sait pas très bien quelle importance accorder à ce facteur, les résultats n'en paraissent pas moins relativement bons.
264. D'une manière générale, toutefois, la dette publique par habitant s'en trouvera modifiée.
265. À noter toutefois que les chiffres indiqués pour des durées de séjour supérieures à 4 ans à compter de l'arrivée ne sont que des estimations et des extrapolations, les données de la LSIA ne couvrant pas une période aussi éloignée.
266. Voir, par exemple, Auerbach et Oreoupoulos (1999) qui étudient l'impact budgétaire de l'immigration sur les individus résidant déjà aux États-Unis par la méthode de comptabilisation générationnelle. Cette étude montre qu'il n'existe pas forcément de réponse simple à la question de savoir si l'immigration est ou non bénéfique pour les résidents. Cette réponse peut être influencée par les hypothèses posées quant à la charge de la dette existante et aux économies d'échelle réalisées dans la fourniture de services publics.
267. Par comparaison avec la population résidente, peu d'immigrants sont âgés de plus de 45 ans, mais les enfants immigrants sont également peu nombreux et le taux de fécondité des femmes nées à l'étranger est assez proche de celui des femmes nées en Australie [voir Abbasi-Shavazi (1998) cité dans Kippen et McDonald (2000)].
268. Rod et Murphy (1997) cité dans Hugo (2002).

269. Aussi bien au crédit qu'au débit, les postes pertinents de la balance des paiements sous-estiment probablement les mouvements qui sont susceptibles de se poursuivre – quoiqu'à une échelle plus réduite – après que les immigrants cessent d'être considérés comme tels dans les statistiques des paiements.
270. Effectuée en 1990, une étude intitulée *Immigration, Trade and Capital Flows* [Bureau of Immigration Research (1990)] ne tient absolument pas compte de ces aspects, mais se concentre sur l'effet potentiel de l'immigration sur l'offre et la demande, sans prendre en considération l'impact possible de l'origine géographique des immigrants.
271. Voir Rod et Webster (1995). Ces auteurs étudient l'usage fait des compétences culturelles et linguistiques des immigrants d'Asie de l'Est par les exportateurs de denrées alimentaires et de boissons à destination de l'Asie. Ils constatent que les exportateurs dont les affaires marchent très bien sont relativement peu nombreux à exploiter ces compétences chez leurs salariés mais que ceux qui en font usage admettent que cela favorise leurs activités. Kipp, Clyne et Pauwels (1995) font également valoir que les compétences linguistiques sont sous-exploitées.
272. Une comparaison informelle de l'évolution des destinations géographiques de l'ensemble des échanges de l'Australie ainsi que de l'origine des immigrants depuis les années 70 ne permet pas de dégager de lien précis entre ces deux éléments.
273. Information résultant d'un entretien avec un représentant du Business Council of Australia.
274. Voir Barrett et O'Connell (2000). Ces auteurs ont observé que les Irlandais du sexe masculin de retour dans leur pays bénéficiaient d'un avantage salarial de l'ordre de 10 pour cent, après prise en compte d'une série de facteurs. Aucun avantage salarial n'était constaté dans le cas des Irlandaises.
275. Il faut d'ailleurs rappeler que bien que l'Australian Council of Social Service ait parlé de « conditions terriblement dures » résultant de l'introduction de la période de carence de deux ans, un filet de sécurité est en place pour tous les immigrants dès leur arrivée. Indubitablement, beaucoup d'immigrants doivent considérer que ce traitement est acceptable, sinon ils cesseraient de déposer des demandes d'immigration.

Bibliographie

- Abbasi-Shavazi, M. (1998), « Fertility patterns of selected Australian immigrant groups, 1977-91 », thèse de doctorat, Australian National University, Canberra.
- Ablett, J. (1999), « Generational Accounting in Australia », dans *General Accounting around the World*, ed. A.J. Auerbach, L.J. Kotlikoff, W. Leibfritz, National Bureau of Economic Research, pp.141-161.
- Access Economics (2002a), *The Impact of Permanent Migrants on the Commonwealth Budget*, rapport pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes, Canberra, mai.
- Access Economics (2002b), *The Impact of Permanent Migrants on State and Territory Budgets*, rapport pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes, Canberra, mai.
- Access Economics (2002c), *The Impact of Temporary Business Residents on Australia's Living Standards*, Canberra, mai.
- Antweiler, Werner et Daniel Treffler (2002), « Increasing Returns and all That: A View from Trade », *American Economic Review* vol. 92, n° 1, mars.
- ANZ – Australia and New Zealand Banking Group (2002), « Assessing the fundamental value of Australian house prices », *Economic Update*, 19 novembre, www.anz.com/go/economics.
- Auerbach A. et P. Oreopoulos, (1999), « Analysing the fiscal impact of US immigration », *American Economic Review*, vol. 89, n° 2.
- Ausaid (2002), *Statistical Summary 2000-2001*, mai.
- Ausaid (2002), *Australian Aid: Investing in Growth Stability and Prosperity*, septembre.
- Australian APEC Study Centre (2001), *An Australian-United States Free-Trade Agreement – Issues and Implications*, APEC Study Centre, Monash University, août.
- Australian Chamber of Commerce and Industry (1999), *Survey of Investor's Confidence*, juillet, Barton.
- Australian Chamber of Commerce and Industry (2001), *What Small Business Wants: ACCIs Pre-Election Survey Results*, novembre, Barton.
- Australian Pipeline Industry Association (2001), *APIA Business Plan 2002-2005*, www.apia.net.au/brief/businessplan2002_2005.pdf.
- Australian National Audit Office (2001), *Management of the Adult Migrant English Program Contracts*, Auditor General's Audit Report n° 40 2000-2001, Canberra.
- Australian State of the Environment Committee (2002), *State of the Environment 2001*.
- Banks, G. (2001), *Competition and the Public Interest*, Presentation to the National Competition Council Workshop, Public Interest Test under National Competition Policy, Melbourne.

- Barnes, P. et S. Kennard (2002), « Skills and Australia's Productivity Surge », *Productivity Commission Staff Research Paper*, octobre.
- Barrett, Alan et Philip O'Connell (2001), « Is There A Wage Premium For Returning Irish Migrants? », *Economic and Social Review*, vol. 32, n° 1.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et I. Visco (2000), « Knowledge, Technology and Economic growth: Recent Evidence from OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 259, OECD, Paris.
- Bassanini, A. et S. Scarpetta (2001), « Les moteurs de la croissance dans les pays de l'OCDE », dans *Revue économique* de l'OCDE, n° 33, 2001/II.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et P. Hemmings (2001), « Economic growth: the role of policies and institutions – panel data evidence from OECD countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 283, janvier.
- Bean, C. (2000), « The Australian Economic Miracle » ; « A View from the North », dans: Gruen, D., et S. Shrestha, édés. (2000).
- Berkelmans, L., L. Davis, W. McKibbin et A. Stoeckel (2000), *Economic Impacts of an Australian-United States Free-Trade-Area*, Centre for International Economics, juin.
- Birrell, Bob et James Jupp (2000), « Welfare recipient patterns among migrants », Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes, Canberra, juillet.
- Blyth, M. (2002), « Auld Lang Syne? Do We Need a Government Bond Market? » *Economic Issues*, Commonwealth Research, octobre.
- Board of Taxation (2002), « Taxation of Discretionary Trusts: A Report to the Treasurer and the Minister for Revenue and Assistant Treasurer », Canberra, novembre (voir le site www.taxboard.gov.au).
- Borjas, G. (1999), « The Economic Analysis of Immigration » dans O. Aschenleifer et D. Card (édés), *Handbook of Labour Economics*, vol. 3, Elsevier, 1999.
- Borjas, G (2002), « The Labor Demand Curve is Downward Sloping: Reexamining the Impact of Immigration on the Labor Market », rapport présenté à l'Association européenne des économistes du travail, août.
- Bruner, Greg (2002), « Pension Fund Investment: A Perspective from the Australian Prudential Regulatory Agency », rapport présenté à la Conférence OCDE/RIAP sur les pensions privées en Asie, OCDE, Paris, octobre.
- Burniaux, J.M, T.T. Dang, D. Fore, M. Foster, M. Mira d'Ercole et H. Oxley (1998), « Income Distribution and Poverty in Selected OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 189, Paris.
- Centre for International Economics (1992), « Immigration and the Commonwealth budget », report for the Bureau of Immigration and Population Research, Australian Government Publication Service, Canberra.
- Certified Practising Accountants Australia (2002), *Small Business Survey Program on Employment Issue*, mars.
- Chiswick, B.R. et P.W. Miller (2000), « Do Enclaves Matter in Immigrant Adjustment? », document de synthèse de l'IZA n° 449, Bonn.
- Chiswick, B.R., L. Liang Lee et P.W. Miller (2002a), « Longitudinal Analysis of Occupational Mobility: A Test of the Immigrant Assimilation Hypothesis », document de synthèse de l'IZA n° 452, Bonn.

- Chiswick, Barry R., Lew Liang Lee et Paul W. Miller (2002b), « Immigrants' Language Skills and Visa Category », document de synthèse de l'IZA n° 471, Bonn.
- Colecchia, A. et P. Schreyer (2001), *ICT Investment and Economic Growth in the 1990s: Is the United States a Unique Case?*, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, document de travail n° 2001/7.
- Comité de politique économique de l'Union européenne (2001), *Budgetary Challenges Posed by Ageing Populations*, EPC/ECFIN/655/01-EN final.
- Comley, B., S. Antony et B. Ferguson (2002), « The effectiveness of fiscal policy in Australia – Selected issues », *Economic Roundup*, hiver.
- Commission de la Productivité (1997), *Textiles, Clothing and Footwear Industries*, AusInfo, Canberra, septembre.
- Commission de la Productivité (1999a), *Impact of Competition Policy Reforms on Rural and Regional Australia*, Report n° 8, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (1999b), *Microeconomic Reforms and Australian Productivity: Exploring the Links*, Document de Recherche de la Commission, vol. 1: Report, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (1999c), *Work Arrangements on Large Capital Building Projects*, Labour market Research Report, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (1999d), *Progress in Rail Reform*, Inquiry Rapport n° 6, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2001a), *Telecommunications Competition Regulation*, Rapport n° 16, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2001b), *Review of the National Access Regime*, Rapport n° 17, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002a), *Independent Review of the Job Network*, Rapport n° 21, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002b), *Review of Automotive Assistance*, Position Paper, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002c), *Trends in Australian Infrastructure Prices 1990-91 to 2000-01*, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002d), *Removing Tariffs on Goods Originating from Least-Developed Countries*, AusInfo, Canberra, octobre.
- Commission de la Productivité (2002e), *Review of Automotive Assistance*, AusInfo, Canberra, décembre.
- Commission de la Productivité (2002f), *Trade and Assistance Review 2001-2002*, AusInfo, Canberra, décembre.
- Commonwealth of Australia (1993), *National Competition Policy*, Report by the Independent Committee of Inquiry (« Hilmer Report »), AGPS, Canberra.
- Commonwealth of Australia (2000), *Business Tax Reform: A Snapshot Guide*, Première édition, Canberra.
- Commonwealth of Australia (2002a), *Intergenerational Report 2002-03*, Budget 2002-03, Document du budget n° 5, mai, Canberra.
- Commonwealth of Australia (2002b), *Review of International Taxation Arrangements*, Consultation Paper, Département du Trésor, Canberra, août www.taxboard.gov.au/int_tax/index.htm.

- Commonwealth Government (2002c), *Government response to the Productivity Commission Independent Review of Job Network*, <http://parlsec.treasurer.gov.au/parlsec/content/publications/2002/JobNetwork.asp>.
- Commonwealth of Australia (2002d), *Review of the Commonwealth Government Securities Market*, Discussion Paper, Canberra, octobre.
- Council of Australian Governments (2002), *Water Property Rights Report to COAG from the Water CEOs Group*, décembre.
- Dang, T.T, P. Antolin et H. Oxley (2001), « Fiscal Implications of Ageing: Projections of Age-related Spending », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 305, Paris.
- Davies, J. (2001), « International comparisons of labour disputes in 1999 », *Labour Market Trends*, avril.
- Dawkins, P. (2001), « The Case for Welfare Reform as Proposed by the McClure Report », *The Australian Economic Review*, vol. 34, n° 1, pp. 86-99.
- Department of Employment, Workplace Relations and Small Business (2000), *Job Network Evaluation Stage One: Implementation and Market Development*, EPPB Report 1/2000, DEWRSB, Canberra.
- Department of Employment, Workplace Relations and Small Business (2001), *Job Network Evaluation Stage Two: Progress Report*, PPB Report 2/2001, DEWRSB, Canberra.
- Department of Employment and Workplace Relations (2002a), *Job Network Evaluation, Stage three: Effectiveness Report*, EPPB Report 1/2002, AusInfo, Canberra.
- Department of Employment and Workplace Relations (2002b), *Agreement making in Australia under the Workplace Relations Act: 2000 and 2001*, AusInfo, Canberra.
- Department of Family and Community Services (2000), *Government Response to Final Report on Welfare Reforms*, www.facs.gov.au/.
- Department of Foreign Affairs and Trade (2000), *A Review of Australia's General Tariff Arrangements*.
- DIMIA (2001a), *Immigration: Federation to Century's End*, Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles, Canberra.
- Disney, R. (2000), « The impact of Tax and Welfare Policies on Employment and Unemployment in OECD Countries », Document de travail du FMI 00/164, FMI, Washington.
- Dowrick, S. (2000), *The Resurgence of Australian Productivity Growth in the 1990s: Miracle or Mirage?*, Rapport présenté à la 29^e Conférence annuelle des économistes.
- Dowrick, S. et P. McDonald (2002), « Comments on Intergenerational Report, 2002-03 », Australian National University, juin.
- Econtech (1998), « The Economic Impact of the 1997-98 Migration Programme Changes », Kingston ACT, rapport établi pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles.
- Econtech (2001), « The Economic Impact of the 2000/01 Migration Programme Changes », Kingston ACT, rapport établi pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles.
- Edey, M et L. Ellis (2002), « Implications of Declining Government Debt for Financial Markets and Monetary Implications in Australia », dans *Market Functioning and Central Bank Policy*, Document de la BRI n° 12.
- EWRSBE (2000), *Senate Employment, Workplace Relations, Small Business and Education Reference Committee, Aspiring to Excellence: Report into the Quality of Vocational Education and Training in Australia*.

- Fonds monétaire international (2001), « Australia: Selected Issues and Statistical Appendix », *Rapport sur les États membres* n° 01/55, FMI, Washington, avril.
- Forster M. et M. Pellizzari (2000), « Trends and driving factors in income distribution and poverty in the OECD area », *Politique du marché du travail et politique sociale*, document hors série de l'OCDE n° 42.
- Forsyth, P. (2000), « Microeconomic Policies and Structural Change », dans Gruen, D. et S. Shrestha, édés. (2000).
- Friedberg, R. et Hunt, J., (1995), « The Impact of Immigration on Host Country Wages, Employment and Growth », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2.
- Galer, Russel (2002), « Prudent Person Rule: A Standard for the Investment of Pension Assets », rapport présenté à la conférence OCDE/RIAP sur les pensions privées en Asie, OCDE, Paris, octobre.
- Garnaut, R. (2002), « Migration to Australia: Who Benefits? », rapport présenté à la conférence *Migration: Benefiting Australia*, Sydney, mai.
- Gruen, D. et S. Shrestha, édés. (2000), *The Australian Economy in the 1990s*, Proceedings of a Conference, Banque de Réserve de l'Australie, Sydney.
- Gruenwald, P. (2001), « Welfare Reform – The State of Play and Challenges Ahead », dans *Australia: Selected Issues and Statistical Appendix*, Rapport du FMI sur les États membres, avril, Washington.
- Guellec et Van Pottelsberghe (2001), « R&D and productivity growth: A Panel Analysis of 16 OECD Countries », *Document de travail* de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE 2001/3, OCDE, Paris.
- Harding, A., A. King, et S. Kelly, (2002), « The Income and Wealth of Older Australians – Trends and Projections », Document de conférence 2002-02 NATSEM, Université de Canberra, février.
- Harding, D. (2002), *The Effect of Unfair Dismissal Laws on Small and Medium Sized Businesses*, Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, Université de Melbourne, octobre.
- Hugo G. (2002), « International Migration and Labour Markets on Asia: Australia country paper 2002 », document présenté à l'Atelier sur les migrations internes et les marchés du travail en Asie, Japan Institute of Labour et OCDE, février.
- Hurley, J., Vaithianathan, R., Crossley T.F., D. Cobb-Clark (2002), « Parallel Private Insurance in Australia: A cautionary Tale and Lessons for Canada », *Institute for the Study of Labour, Working Paper* n° 515, juin.
- Ingles, D. (2001), « Earned Income Tax Credits: Do They Have Any Role to Play in Australia? », *Australian Economic Review*, vol. 34, n° 1, pp. 14-32.
- Jesuit D. et T. Smeeding (2002), « Poverty Levels in the Developed World », *Luxembourg Income Study Working Paper*, n° 321, juillet.
- Johnson, D. (2001), « Introduction to Policy Forum of Welfare Reform », *The Australian Economic Review*, vol. 34, n° 1, pp. 81-85.
- Jupp, J.(1995), « Ethnic and Cultural Diversity in Australia », dans *Year Book Australia 1995*, Australian Bureau of Statistics.
- Kelly, S., A. Harding, R. Percival, (2002), « Projecting the impact of changes in superannuation policy: a microsimulation approach », Document de conférence 2002-06 NATSEM, Université de Canberra, juillet.

- Kipp, S., M. Clyne et A. Pauwels (1995), « Building on Australia's language advantage, Bureau of Immigration, Multicultural and Population Research Bulletin n° 15, novembre.
- Kippen, R. et P. McDonald (2000), « Australia's population in 2000: the way we are and the ways we might have been », *People and Place* vol. 8, n° 3, Monash University Centre for Population and Urban Research.
- Krugman, P. (1998), « I know what the Hedges did last Summer », *Fortune*, décembre (voir le site <http://web.mit.edu/krugman/www/xfiles.html>).
- Le, A. T. (1999), « Self-employment and earning among immigrants in Australia », *International Migration*, vol. 37, n° 2.
- Madge, A. (2000), « Long-term Aged Care: Expenditure Trends and Projections », *Productivity Commission Staff Research Paper*, Canberra, octobre.
- McCloughlin, G. et J. Salt (2002), « Migration policies towards highly skilled foreign workers », Report to the Home Office, Migration Research Unit, Geography Department, Université de Londres, mars.
- Miller, P., (1999), « Immigration Policy and Immigrant Quality: The Australian Points System », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, vol. 89, n° 2, mai.
- Morling, S. et R. Subbaraman (1995), « Superannuation and Saving », *Research Discussion Paper* 9511, Banque de Réserve de l'Australie.
- Mylonas, P., S. Schich, T. Thorgeirsson et G. Wehinger (2000), « New Issues in Public Debt Management: Government Surpluses in Many OECD Countries, the Common Currency in Europe and Rapidly Rising Debt in Japan », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 239, OCDE, Paris.
- National Centre for Vocational Education Research, NCVER (2001a), *Facts, Fiction and Future*, Canberra.
- National Centre for Vocational Education Research, NCVER (2001b), *Australian Apprenticeships: Research at a Glance*, Canberra.
- National Competition Council (2000), *Reforming the Professions*, AusInfo, Canberra.
- National Competition Council (2001), *Assessment of Governments' Progress in Implementing National Competition Policy and Related Reforms*, juin.
- National Competition Council (2002), *Assessment of Governments' Progress in Implementing National Competition Policy and Related Reforms – Volume Two: Water Reform*, août.
- National Heritage Trust (2001), *Australian Agricultural Assessment*, volume 1, octobre.
- Natural Heritage Trust (2002), *Australians and Natural Resource Management 2002*, mars.
- National Heritage Trust (2002), *Australia's Natural Resources 1997-2002 and Beyond*, juin.
- Nevile, John (1990), « The Effect of Immigration on Australian Living Standards », Bureau of Immigration Research, Canberra.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999), « Summary indicators of product market regulation with an extension to employment protection legislation », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 226, OCDE, Paris.
- OCDE (1994), *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Partie II. Données explicatives*, Paris.
- OCDE (1999a), *La mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Évaluation des performances et des politiques*, Paris.
- OCDE (1999b), *Étude économique de l'Australie*, Paris.
- OCDE (1999c), *Perspectives de l'emploi*, Paris.

- OCDE (1999d), *Examen des performances environnementales*, Paris.
- OCDE (2000a), *Étude économique de l'Australie*, Paris.
- OCDE (2000b), *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie*, Paris.
- OCDE (2001a), *Étude économique de l'Australie*, Paris.
- OCDE (2001b), *Financial Market Trends* n° 78, mars, Paris.
- OCDE (2001c), *Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie*. Premiers résultats de PISA 2000, Paris.
- OCDE (2001d), *La nouvelle économie : Mythe ou réalité ?* Le rapport de l'OCDE sur la croissance, Paris.
- OCDE (2001e), *Des politiques du marché du travail novatrices – La méthode australienne*, Paris.
- OCDE (2001f), *Growth Project Background Papers*, vol. I-III, Paris.
- OCDE (2001g), « Productivité et dynamique de l'entreprise », dans *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69.
- OCDE (2002a), *La gestion de la dette publique et les marchés des valeurs d'État au XXI^e siècle*, Paris.
- OCDE (2002b), *Les marchés des titres de la dette publique dans les pays de l'OCDE : Tendances et changements structurels récents*, Paris.
- OCDE (2002c), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2002d), *Regards sur l'éducation*, Paris.
- OCDE (2002e), *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel 2002*.
- OCDE (2003), *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*, Paris.
- Orr, A., M. Edey et M. Kennedy (1995), « The determinants of real long-term interest rates: 17 country pooled-time series evidence », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 155, juin.
- Parham, D. (2002a), *Australia's 1990s Productivity Surge and its Determinants*, document présenté au 13^e séminaire annuel de l'Asie de l'Est sur la conjoncture économique, juin, Melbourne.
- Parham, D. (2002b), *Australia: Getting the most from ICTs*, document présenté au Communications Research Forum, Canberra, octobre.
- Parham, D. (2002c), *Microeconomic Reforms and the Revival in Australia's Growth in Productivity and Living Standards*, document présenté à la Conférence des économistes, Adélaïde, octobre.
- Perkins, Brain, Manning et Klingender (1990), *Immigration and Scale Economies*, Australian Government Publishing Services, Canberra.
- Peter, M.W. et G. Verikios (1996), « The Effect of Immigration on Residents' Incomes in Australia: Some Issues Reconsidered », *Australian Economic Review* n° 114, 2^e trimestre 1996, pages 171-188.
- Pope, D. et Withers, G., (1993), « Do Migrants Rob Jobs? Lessons of Australian History, 1861-1991 », *The Journal of Economic History*, vol. 53, n° 4.
- Reserve Bank of Australia Bulletin (2002a), « Statement on Monetary Policy », mai.
- Reserve Bank of Australia Bulletin (2002b), « Statement on Monetary Policy », août.
- Reference Group on Welfare Reform, RGWR (2000a), *Participation Support for a More Equitable Society: Interim Report on Welfare Reform* (P. McClure, Chair), Department of family and Community Services, Canberra.

- Reference Group on Welfare Reform, RGWR (2000b), *Participation Support for a more Equitable Society: Final Report on Welfare Reform* (P. McClure, Chair), Department of Family and Community Services, Canberra.
- Richardson, S., L. Miller-Lewis, P. Ngo et D. Ilsley (2002), « Settlement Experience of New Migrants: A comparison of Wave One of LSIA I and LSIA », National Institute of Labour Studies, Adelaide, juin.
- Rod, T. et E. Webster (1995), « Immigration and trade with East Asia in the food industry: the contribution of immigrants », in *Third National Immigration and Population Outlook Conference*, Bureau of Immigration, Multicultural and Population Research.
- Rod, T. et J. Murphy (1997), « Remittances among recently arrived immigrants », *People and Place*, vol. 5, n° 2, Monash University Centre for Population and Urban Research.
- Rothman, G. (2000), « Assessing the Tax Advantage of Investment in Superannuation », Paper presented to the Eighth Colloquium of Superannuation Researchers, Université de Nouvelle-Galles du Sud, juillet.
- Scherer, P. (2002), « Age of Withdrawal from the Labour Force in OECD Countries », *Labour Market and Social Policy Occasional Papers*, n° 49, janvier.
- Short, C., A. Swan, B. Graham et W. Mackay-Smith (2001), *Electricity Reform: the Benefits and Costs to Australia*, ABARE paper presented at the OUTLOOK 2001 Conference, Canberra, 27 février-1^{er} mars.
- Scarpetta, S., A. Bassanini, D. Pilat et P. Schreyer (2000), « Economic growth in the OECD area: recent trends at the aggregate and sectoral level », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 248, mai.
- Simons H.P. (1997), A Report by the Committee to Review Australia's Overseas Program, avril.
- Sweet, R. (2001), « Meandering, diversions and steadfast: Australian Youth, Pathways in a Comparative Prospective », Australian Council for Educational Research (ACER) Conference, Understanding Youth Pathways: What does the research tell us? Melbourne, 15-16 octobre 2001.
- Taylor, J. et H. MacDonald (1994), « Disadvantage and children of immigrants: a longitudinal study », Bureau of Immigration Research, Australian Government Publication Service, Canberra.
- Tian, G. et J. Shan (1999), " Do migrants rob jobs? New evidence from Australia ", *Australian Economic History Review*, vol. 39, n° 2.
- Van den Noord, P. (2000), « The Size and Role of Automatic Stabilisers in the 1990s and Beyond », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 230, OCDE, Paris.
- Viviani, N. (1996), *The Indochinese in Australia 1975-1995*, Oxford University Press.
- Vourch, A. et R. Price (2001), « Encouraging Environmentally Sustainable Growth in Australia », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 309, OCDE.
- Warburton, M., L. Vuong et H. Evert (1999), « An Evaluation of the Working Nation Income Test Changes for Unemployed People », Department of Family and Community Services, Canberra.
- Whiteford, P. et G. Angenent (2001) « The Australian System of Social Protection – an Overview », Department of Family and Community Services, Commonwealth of Australia, document hors série n° 6 (deuxième édition), juin.
- Whiteford, P. et D. Stanton (2002), « Targeting, Adequacy and Incentives: Assessing the Australian System of Retirement Incomes », document présenté au 9^e séminaire inter-

national de recherche sur les questions de sécurité sociale, Séminaire sur la réforme des pensions, Sigtuna, Suède, juin.

Withers, G. et D. Pope (1985), « Immigration and Unemployment », *The Economic Record*, n° 61, juin.

Wooden, M. (1993), « Underemployment, hidden unemployment and immigrants », Bureau of Immigration and Population Research, Australian Government Publication Service, Canberra.

Wooden, M., J. Loundes et Y.-P. Tseng (2002), « Industrial Relations Reform and Business Performance: An Introduction », *Melbourne Institute Working Paper* n° 2/02.

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Évolution récente et perspectives à court terme	27
Aperçu	27
Déterminants de la demande intérieure	31
Commerce extérieur et balance des opérations courantes	36
Marché du travail	40
Hausse des prix et des salaires	43
Perspectives jusqu'en 2004	47
II. Politiques macroéconomiques	51
Incidence des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique à long terme	51
Politiques macroéconomiques à court terme	53
Politique monétaire	54
Politique budgétaire	61
Progrès vers la réforme du système fiscal	81
III. Préserver une forte croissance de la production	85
La croissance économique rapide a été soutenue par des gains de productivité importants	85
Les technologies de l'information et des communications ont été rapidement intégrées...	90
... mais les réformes structurelles ont joué un rôle déterminant dans l'augmentation du potentiel économique de l'Australie	92
Accélération de la croissance et rôle de la main-d'œuvre	98
Le rôle des qualifications dans le processus de croissance	100
Perspectives	100
Persistance d'un certain nombre de problèmes dans le domaine des relations professionnelles	104
Soutien au marché du travail	117
La réforme de la protection sociale : accroître le taux d'activité	122
Enseignement et formation	131
Politique nationale de la concurrence	139
Réforme du système financier	150
Le développement durable en Australie	154

IV. Incidence économique des migrations en Australie	177
Introduction	177
Politiques migratoires	181
Aspects économiques	191
Incidence sur la production et les revenus	197
Incidences budgétaires	203
Conclusions	207
Notes	211
Bibliographie	239
<i>Annexes</i>	
I. Politiques requises en période de diminution de la dette publique	248
II. Le nouveau système fiscal	250
III. Mise en œuvre de la réforme de l'impôt sur les sociétés	252
IV. Aspects de la politique d'immigration australienne	254
V. Chronologie économique	260
Liste des encadrés	
1. Options ouvertes à l'administration fédérale pour le marché des CGS : une vue d'ensemble	74
2. Les TIC et l'accélération de la productivité en Australie et aux États-Unis au cours des années 90	91
3. Job Network – principaux éléments du dispositif et évaluation	119
4. Principales caractéristiques du système de garantie de revenu en Australie	123
5. Principes de neutralité concurrentielle applicables aux entreprises publiques	140
6. Intégration des politiques dans les différents domaines du développement écologiquement durable	155
<i>Annexe</i>	
A1. Système australien de test à points – Catégorie : Qualifications générales	256
Liste des tableaux	
1. Demande et production	30
2. Patrimoine des ménages	31
3. Balance des opérations courantes	39
4. Marché du travail	41
5. Coûts et prix	45
6. Perspectives à court terme	48
7. Modifications des taux d'intérêt directeurs	55
8. Agrégats financiers	60
9. Évolution du budget de l'administration fédérale	67
10. Dépenses de l'administration fédérale en longue période liées à l'évolution démographique	77
11. Décomposition de la croissance de la production potentielle	88
12. Part des investissements TIC dans l'investissement non résidentiel total	94
13. Contribution des TIC à l'accélération de la productivité du travail en Australie et aux États-Unis dans les années 90	95

14. Comparaison internationale des ratios emploi/population et des taux d'activité	99
15. Décomposition des écarts de taux de croissance moyen de la production par habitant des pays par rapport à la zone de l'OCDE	101
16. Contribution des changements dans la structure des qualifications à la croissance de la productivité multifactorielle	102
17. Mise en œuvre des réformes structurelles : bilan	105
18. Indicateurs de performance : revenu de retraite durable	156
19. Évolution des prestations publiques de retraite	158
20. Effet de la fiscalité sur le rendement des portefeuilles dans les fonds de pension et dans d'autres établissements	160
21. Importations de l'Australie en provenance des pays en développement, 1980-2001	164
22. Total des aides fournies au titre des droits de douane, du budget et des prix dans l'agriculture et l'industrie	166
23. Structure des programmes d'aide bilatérale par secteur et par pays	168
24. Zones où les conditions pédologiques limitent le rendement agricole	171
25. Ruissellement et détournements d'eau en Australie	173
26. Progrès dans l'instauration de droits négociables pour la consommation d'eau	176
27. Types de visas d'entrée en Australie (2000 à 2001)	183
28. Incidence sur le budget, par catégorie de visa	204

Liste des graphiques

1. Principaux indicateurs dans une optique internationale	28
2. L'expansion actuelle : données comparatives	29
3. Dette et charge du service de la dette des ménages	32
4. Accessibilité au logement et permis de construire	33
5. Bénéfices et investissements des entreprises	34
6. Endettement des entreprises	35
7. Indicateurs du commerce extérieur	37
8. Valeur des exportations	38
9. Emploi et chômage	42
10. Inflation effective et prévue	44
11. Indicateurs de confiance	46
12. Croissance économique et inflation dans une perspective à long terme	52
13. Taux d'intérêt du marché monétaire et du marché des capitaux	56
14. Comparaison internationale des taux d'intérêt à long terme	57
15. Taux débiteurs nominaux et réels	59
16. Taux de change	61
17. Facteurs influant sur les conditions monétaires	62
18. La règle de Taylor	63
19. Consolidation budgétaire dans certains pays de l'OCDE	64
20. Finances publiques	66
21. Endettement net et position créditrice nette des administrations publiques fédérales	71
22. Dépenses liées à l'âge dans certains pays de l'OCDE	76
23. Situation budgétaire de l'administration fédérale en longue période	77

24. Croissance : comparaison internationale	86
25. Estimations de la croissance de la production potentielle	87
26. Croissance de la productivité du travail au cours de cycles de productivité 1964-65 à 1999-2000	89
27. Évolution de la croissance de la productivité multifactorielle dans certains pays de l'OCDE	90
28. Facteurs favorisant l'utilisation des TIC	93
29. Mode de détermination du salaire	97
30. Comparaison internationale des niveaux de revenu et de productivité	103
31. Journées de travail perdues du fait de conflits du travail	113
32. Législation pour la protection de l'emploi	114
33. Dépenses publiques au titre de la sécurité sociale : une comparaison internationale	124
34. Indicateurs d'utilisation et de dépenses de protection sociale	126
35. Indicateurs du niveau d'instruction : comparaison	133
36. Indicateurs de transition	134
37. Tarifs de l'électricité : industrie et ménages	144
38. Performance du secteur ferroviaire : comparaison internationale	148
39. Taux d'imposition marginaux effectifs des personnes âgées	161
40. Droits de douane moyens par pays	165
41. Individus nés à l'étranger en pourcentage de la population totale de l'Australie	178
42. Population née à l'étranger, par pays d'origine – Principaux pays de naissance répertoriés lors de certains recensements	180
43. Croissance démographique : accroissement naturel et migration nette	182
44. Migrations permanentes par principales catégories de visa	185
45. Flux nets d'immigration permanente et d'immigration temporaire de longue durée, 1987-2000	186
46. Taux de chômage et taux d'activité par tranche d'âge, pour les personnes nées en Australie et celles nées à l'étranger	194
47. Taux de chômage et taux d'activité par date d'entrée, région d'origine et sexe	195
48. Situation des immigrants au regard de l'emploi par type de visa, 1996-97	196
49. Niveau de formation des immigrants et des Australiens	198
50. Répartition par âge des migrants permanents et de la population résidente	198

Annexe

A1. Répartition des notes obtenues aux tests à points	255
---	-----

STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	7 682	Population des villes principales au 30 juin 2001 (1 000)	
Superficie agricole en 1986-87, pourcentage du total	61	Sydney	4 155
Population urbaine, 1991, pourcentage du total	85	Melbourne	3 484
		Brisbane	1 653
		Perth	1 397
		Adelaïde	1 111

LA POPULATION

Population, au 31 décembre 2001 (1 000)	19 603	Population active civile occupée, 2002 (1 000)	9 311
Densité au km ²	2.5	<i>dont :</i>	
Accroissement naturel, 2001 (1 000)	117	Agriculture	405
Solde net des migrations, 2001 (1 000)	110	Industrie*	1 981
		Autres activités	6 926

PARLEMENT ET GOUVERNEMENT

Composition du Parlement :

Partis	Sénat	Chambre des représentants
Démocrates australiens	7	..
Parti travailliste australien	28	64
Indépendants	3	3
Les Verts	2	1
Parti libéral australien	31	67
Parti national australien	3	13
Country Liberal Party	1	1
Pauline Hanson's One Nation	1	..
Total	76	149

Actuel gouvernement : coalition du parti libéral et du parti national

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : fin 2004

PRODUCTION

Produit intérieur brut, 2001 (millions de dollars australiens)	691 033	Formation brute de capital fixe, 2001 en pourcentage du PIB	21.6
--	---------	---	------

SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, EN POURCENTAGE DU PIB, EN 2001

Dépenses courantes	35.4	Recettes courantes	36.2
Transferts courants	14.1	<i>dont :</i> Impôts directs	16.5

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Principales exportations en 2002, pourcentage du total		Principales importations en 2002, pourcentage du total	
Denrées alimentaires, boissons et tabac	19.5	Denrées alimentaires, boissons et tabac	4.5
Matières premières	18.7	Matières premières	1.7
Combustibles	20.6	Combustibles	7.3
Machines et matériels de transport	11.9	Machines et matériels de transport	45.9
Autres produits manufacturés	29.2	Autres produits manufacturés	40.6

LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar australien		Unité monétaire par dollar des États-Unis, moyenne journalière :	
		Année 2002	1.841
		Janvier 2003	1.717

* Y compris les industries extractives, électricité, gaz, eau et construction.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de l'Australie ont été évaluées par la Comité le 5 février 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 25 février 2003.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Helmut Zielgelschmidt, Vassiliki Koutsogeorgogopoulou, Richard Herd et Paul O'Brien sous la direction de Nicholas Vanston.

•

L'étude précédente de l'Australie a été publiée en août 2001.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Australia 2003

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Incidence économique des migrations en Australie », dans *OECD Economic Surveys: Australia 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2003-6-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.